

Merkur

de letzebuenger

Merkur

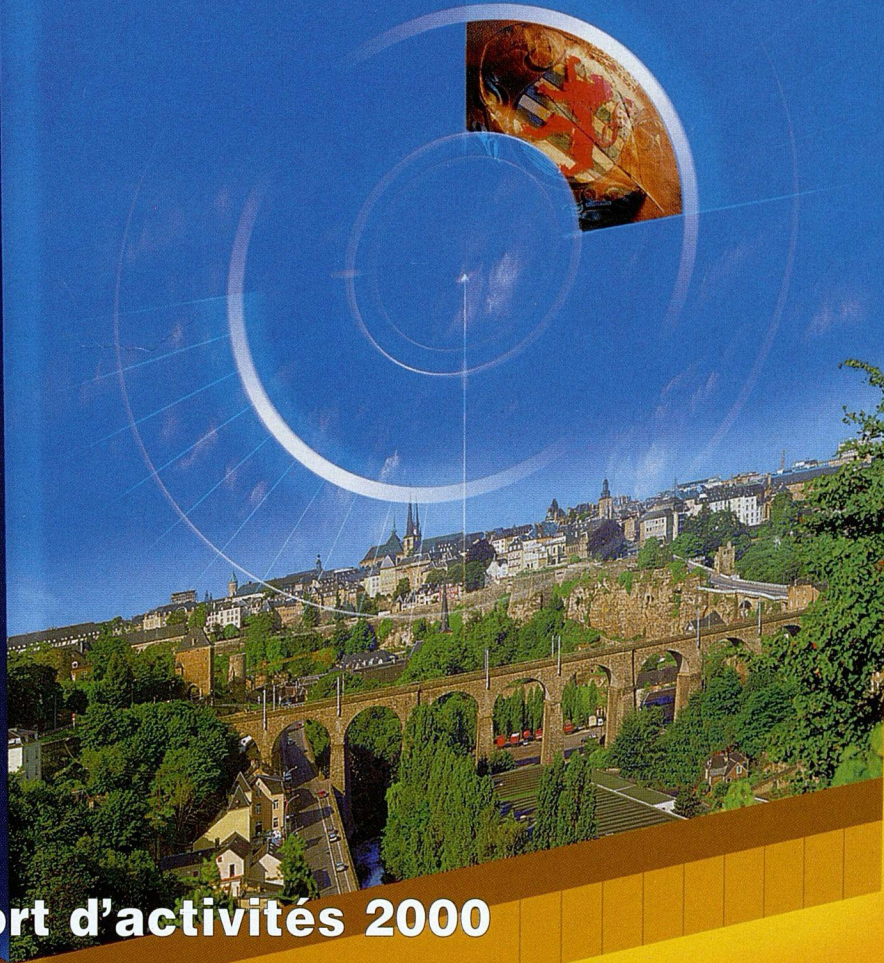
CHAMBRE DE COMMERCE



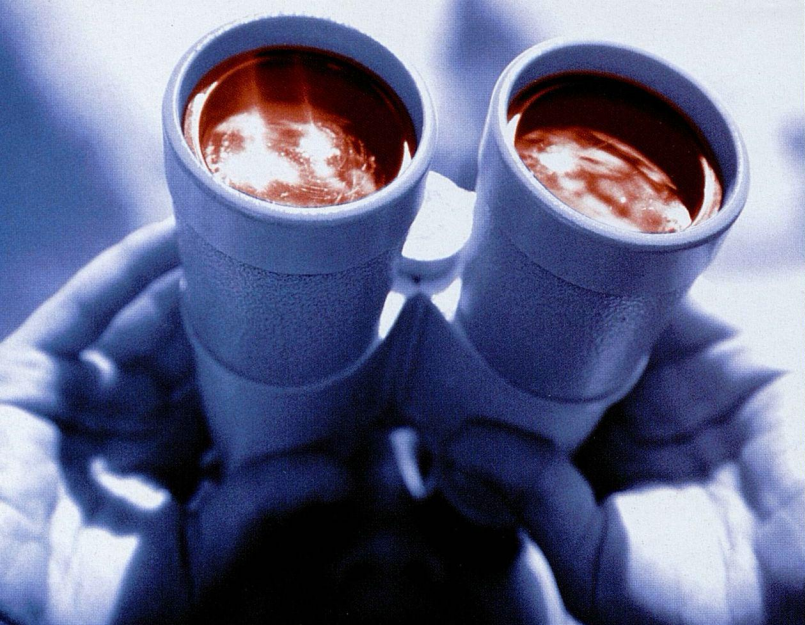
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

6 • 2001

2000
RAPPORT ANNUEL
CHAMBRE DE COMMERCE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



- **Rapport d'activités 2000**
- **Jurisprudences en matière de concurrence déloyale**



Voir loin ...

Pour optimiser les contours de votre situation patrimoniale future, la BCEE détecte, parmi les opportunités d'aujourd'hui, les avantages de demain et vous apporte, par ses conseils, une véritable vision à long terme.

... voir mieux



SPUERKEESS

www.bcee.lu

Wirtschaft im Wandel

Die Handelskammer hat vor kurzem ihren Jahresbericht für das Jahr 2000 vorgestellt. Wenn der von vielen Informatikern gefürchtete «Millenium Bug» das tägliche Geschäft der Unternehmen zu Beginn des vergangenen Jahres im Endeffekt nur wenig gestört hat, so war das Ausbleiben größerer Zwischenfälle und Pannen sicher auch das Verdienst der einzelnen Unternehmen, die rechtzeitig in vorbeugende Maßnahmen investiert hatten.

Das Wirtschaftswachstum brach sowohl auf internationaler (+4,3%) als auch auf Luxemburger Ebene (+8,5%) neue Rekorde. Die florierende Wirtschaft und der allgemein vorherrschende Optimismus hatten einen positiven Einfluß auf die Entwicklung auf dem Arbeitsmarkt. Die ohnehin schon sehr niedrige Arbeitslosenrate konnte noch weiter gesenkt werden.

Diese hervorragenden Resultate haben die meisten Unternehmen und Wirtschaftspartner freudig gestimmt. Dennoch dürfen diese sich keineswegs auf ihren Lorbeeren ausruhen. Neue und große Herausforderungen zeichneten sich bereits in der zweiten Hälfte des Jahres 2000 ab. Angekurbelt durch stetig steigende Rohölpreise, war die Inflationsrate in Luxemburg sprunghaft angestiegen. Auch die amerikanische Wirtschaft zeigte erstmals seit Jahren ernsthafte Ermüdungserscheinungen. Die Auswirkungen auf die europäische Wirtschaft sind noch ungewiß und sollten nicht unterschätzt werden.

Auch die unentschlossene Kursentwicklung des Euro bereitete den Wirtschaftsstrategen immer wieder Sorgen. 1999 in einer ersten Stufe als Buchgeld eingeführt, wird der Euro in knapp sechs Monaten die nationalen Währungen in der Eurozone ablösen. Ob gut oder schlecht vorbereitet, alle Unternehmen werden diese letzte Übergangsetappe bewältigen müssen. Die Handelskammer wird ihren Mitgliedern bei ihren letzten Vorbereitungen mit Rat und Tat zur Seite stehen.

Die Handelskammer hat die von der Regierung im vergangenen Jahr beschlossenen Steuersenkungen als einen Schritt in die richtige Richtung begrüßt, auch wenn die Steuerentlastungen für die Unternehmen erst im Januar 2002, mit der Senkung des globalen Steuersatzes

auf den Unternehmensgewinnen von 37,45% auf 30%, in Kraft treten werden. Will Luxemburg als Investitionsland auch weiterhin alle Trümpfe in seiner Hand behalten, so muß es neben einem konkurrenzfähigen steuerlichen Rahmen auch über eine moderne, wirtschaftsfördernde Gesetzgebung verfügen.

Die rasante Entwicklung der modernen Informations- und Kommunikationstechnologien sowie der daraus resultierende Globalisierungsprozess haben nicht nur in unserer Gesellschaft einen tiefgreifenden Wandel ausgelöst, sondern auch bei den Unternehmen, die nun gefordert sind, in die Modernisierung ihrer Produktionsverfahren und Vertriebswege zu investieren. Auch wenn sich mittlerweile weltweit die Erkenntnis durchgesetzt hat, dass auch in der «New Economy» nicht alles Gold ist, was glänzt, so wird das Internet bei dem unausweichlichen Umstrukturierungsprozess der Unternehmenslandschaft doch eine wichtige Rolle spielen. Das weltumspannende Kommunikationsnetz kann - unter der Bedingung, dass es fachgerecht eingesetzt wird - das Entwicklungspotential eines Unternehmens um ein Mehrfaches multiplizieren und Klein- und Mittelunternehmen die einzigartige Möglichkeit bieten, Märkte zu erschließen, die bis dahin lediglich großen Konzernen vorbehalten waren.

Die Handelskammer hat in diesem Zusammenhang die Einführung eines Gesetzes zur Regularisierung des elektronischen Handels in Luxemburg als eine absolut notwendige und richtige Entscheidung begrüßt. Ebenso wichtig waren im vergangenen Jahr die beiden Entscheidungen, das Handels- und Firmenregister zu modernisieren und in Luxemburg eine «Centrale des Bilans» einzurichten.

In einem wirtschaftlichen Umfeld, in dem das einzige Beständige der Wandel ist, wird die Handelskammer auch weiterhin alle Mittel einsetzen, um ihren zahlreichen Mitglieder in allen Fragen, die sie beschäftigen, mit Rat und Tat zur Seite zu stehen. Wer mehr wissen möchte über die Leistungen und Aktivitäten, welche die Handelskammer im vergangenen Jahr angeboten hat, findet im Dossier des Monats eine detaillierte Zusammenfassung des Jahresberichtes, den wir unsern Lesern auf Anfrage auch gerne zukommen lassen.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, bd Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1

Fax: 43 83 26

E-mail: merkur@cc.lu

homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 25.000 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier
11	Interna
13	Commerce extérieur
20	Bourse d'entreprises
22	Formation
28	Chiffres économiques
31	Ventes spéciales
33	Nouveaux médias
35	Innovation
40	Chronique juridique
42	Législation
46	EIC
53	Euro
56	Emploi
56	Info entreprises

Rapport d'activités de la Chambre de Commerce pour l'année 2000

En date du 27 juin 2000, la Chambre de Commerce a présenté son rapport d'activités pour l'année 2000. Nous reproduisons en annexe un résumé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Chambre de Commerce au courant de l'année écoulée.

Le contexte économique en 2000

Au niveau international, le contexte économique de l'année 2000 a été caractérisé par un rythme de croissance record. L'accélération a été particulièrement marquée au premier semestre, alors qu'un essoufflement de la croissance a été enregistré au deuxième semestre. Au niveau mondial, le pourcentage de variation du PIB réel s'est élevé à +4,3% en 2000 et devrait atteindre +3,8% en 2001. Même si les perspectives restent globalement encourageantes, plusieurs incertitudes entourent les prévisions sur la croissance mondiale, en particulier celles concernant l'évolution future de l'économie américaine qui a connu un ralentissement assez brusque à la fin de l'année.

En Europe, les exportations ont enregistré une forte accélération, de même que les importations. La croissance de la dépense de consommation finale des ménages a légèrement augmenté. La croissance

des investissements a marqué, quant à elle, un temps d'arrêt dans la zone Euro et dans l'Union européenne, après une phase de forte progression de l'investissement productif. La santé de l'économie européenne, même si elle donne quelques signes d'essoufflement, est nettement meilleure que celle de l'économie américaine. L'Europe devrait jouer le rôle de moteur de la croissance mondiale au cours des prochains mois, situation dont devrait davantage bénéficier l'économie ouverte du Luxembourg.

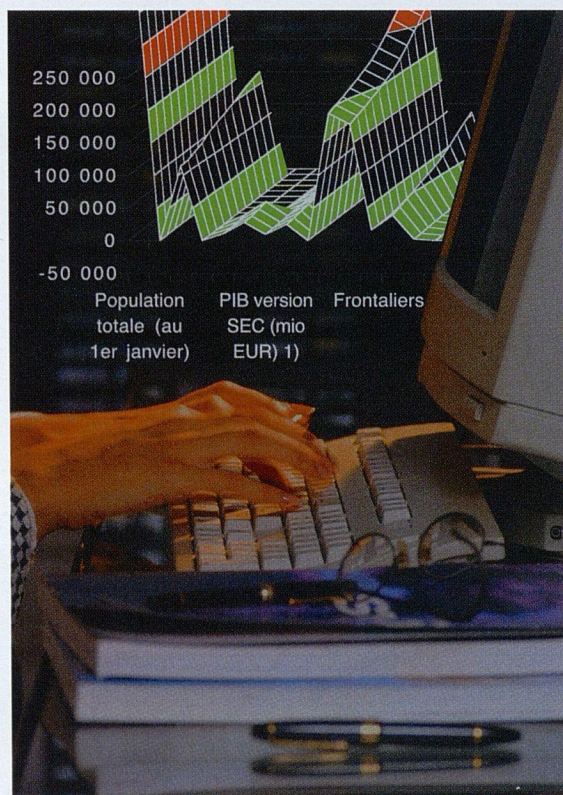
Des incertitudes persistent quant à l'évolution future de l'inflation, qui a connu de fortes accélérations en 2000, et quant à l'ampleur et aux effets sur l'Europe du ralentissement de l'économie américaine. D'autres interrogations subsistent quant à l'évolution future de l'Euro par rapport au dollar; une appréciation trop importante de la monnaie unique par rapport aux devises étrangères entraînerait une baisse des exportations de biens et services européens du fait de leur renchérissement relatif.

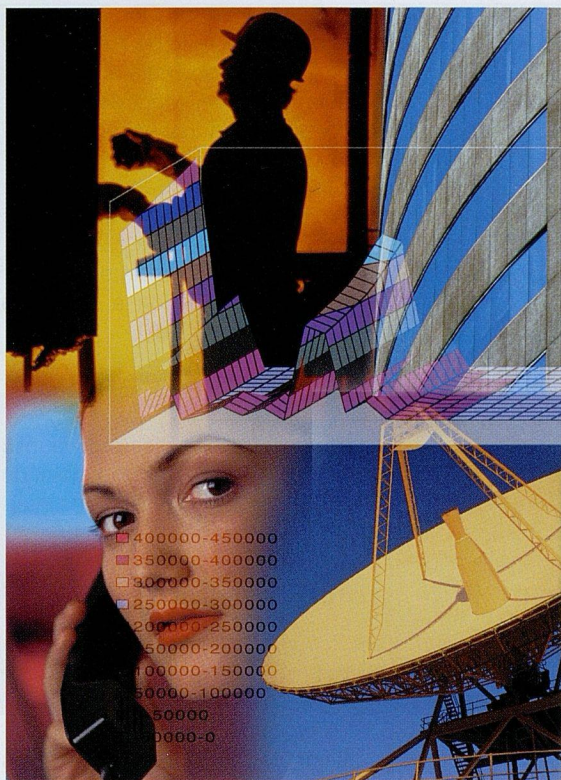
L'économie luxembourgeoise a largement bénéficié au cours de l'année 2000 de l'environnement international et européen favorable. En effet, la croissance du PIB en volume a atteint 8,5%, une performance dépassant de loin la moyenne de 5,5% observée depuis 1985. Pour l'année 2001, le taux de croissance du PIB réel devrait baisser à un niveau plus soutenable se situant autour de 5,5%. La bonne tenue de l'économie luxembourgeoise se répercute favorablement sur l'emploi, qui poursuit son expansion; le chômage continue à baisser.

Création de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises

En date du 29 juin 2000 a été constituée l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL). Cette nouvelle association a pris la relève du Comité de Liaison Patronal. Elle est composée de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois, de l'Association des Compagnies d'Assurances, de la Confédération du Commerce Luxembourgeois, de la Fédération des Artisans, de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, de la Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers HORESCA, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers. L'UEL représente quelque 34.000 entreprises au niveau national. Sur un emploi intérieur total de 248.000 personnes fin 1999 dans l'économie luxembourgeoise, les entreprises représentées par l'UEL ont employé 200.000 personnes. Dans le PIB, qui s'est élevé à 731 mia de Luf en 1999, la part des secteurs économiques regroupés au sein de l'UEL a atteint 85%.

L'objet de l'UEL est de représenter et de défendre sur le plan national et international les intérêts de l'entreprise et du monde économique en général, de contribuer à promouvoir un environnement favorable au développement de l'initiative privée, de coordonner la défense des intérêts communs aux différents secteurs économiques et de promouvoir la solidarité intersectorielle. L'objectif premier de l'UEL est de promouvoir le développement de l'économie luxembour-





geoise et d'assurer la compétitivité des entreprises. Dans une approche de concertation et de dialogue social, elle soutiendra toute mesure et initiative pour assurer que l'environnement législatif et réglementaire reste favorable aux activités économiques qui sont à la base du progrès social.

Allègements fiscaux

En 2000, le Gouvernement a décidé un allègement fiscal substantiel dont pourront bénéficier aussi bien les particuliers que les entreprises de personnes. La réforme tarifaire envisagée a ainsi apporté dès l'exercice 2001 une réduction d'impôts à toutes les personnes physiques et les personnes réalisant un revenu dans le cadre d'une société de personnes ou en tant qu'exploitant individuel. Pour ces personnes physiques, le taux marginal maximal, qui, en 2000 était de 46%, a été ramené à 42% en 2001 et sera ramené à 38% en 2002. La réforme tarifaire bénéficiera aux sociétés de capitaux seulement à partir du 1^{er} janvier 2002. Le taux d'imposition global des bénéfices des sociétés de capitaux devrait passer de 37,45% à moins de 30%.

Plan d'action en faveur des PME

En 2000, le Gouvernement a pris l'initiative d'actualiser le Plan d'Action en faveur des PME élaboré en 1996 par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme en étroite collaboration avec les milieux professionnels concernés. Les travaux de mise à jour ont réuni les organisations professionnelles de l'artisanat, du commerce et du secteur Horeca et ont abouti à un document de synthèse qui a été soumis à l'approbation du Gouvernement en 2001.

Nouvelle loi sur le Commerce électronique

L'année 2000 a vu la réalisation d'un cadre légal ambitieux pour le commerce électronique. Le projet de loi initial déposé en 1999 par le Gouvernement a fait l'objet d'un avis de la Chambre de Commerce en date du 10 février 2000.

Ce projet fut remplacé en février 2000 par un nouveau projet. Ce nouveau projet de loi a à son tour fait l'objet d'un avis de la Chambre de Commerce comportant par ailleurs une proposition de texte alternatif. La loi a finalement été promulguée en date du 14 août 2000 et publiée au Mémorial A n° 96 du 8 septembre 2000. La Chambre de Commerce a organisé en date du 17 octobre 2000 une journée d'information sur le thème de l'«E-Business» qui a connu un grand succès et qui a rencontré un écho positif dans la presse.

Avis sur les projets de lois et de règlements

En ce qui concerne le volet législatif, La Chambre de Commerce a émis 126 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal au courant de l'année écoulée. A côté de l'avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2001 et l'avis sur la nouvelle loi sur le commerce électronique, l'avis sur le projet de loi sur la santé et la sécurité des travailleurs au travail, l'avis sur le projet de loi concernant la transposition de la directive européenne sur les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et l'avis sur le projet de loi modifiant le régime d'aide régional luxembourgeois ont constitué les dossiers saillants dans le



cadre du travail législatif de la Chambre de Commerce.

Parmi les autres avis importants il convient de citer les avis portant sur le projet de loi et de règlement grand-ducal portant sur le basculement en Euro, le projet de loi relative à l'accès à la profession de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route, le projet de règlement grand-ducal relatif à la prévention et réduction intégrées de la pollution et le projet de règlement grand-ducal concernant les meilleures techniques disponibles en relation avec la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique en provenance des établissements industriels et artisanaux.

Etudes économiques

Au niveau des études économiques, il convient de rappeler les résultats de la huitième enquête Eurochambres réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises luxembourgeoises. Les résultats de l'enquête, qui a porté sur l'année 2000 pour les résultats économiques et sur l'année 2001 pour les perspectives, ont permis de conclure que fin octobre 2000 les entreprises confirment les tendances positives enregistrées lors des dernières enquêtes Eurochambres. Par ailleurs, les résultats ont permis de conclure que les entrepreneurs luxembourgeois étaient satisfaits de l'évolution en 2000 et confiants pour l'année 2001.

Une autre enquête qui est effectuée au Luxembourg par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce est l'enquête IMD (International Institute for Management Development) qui est à la base d'une étude internationale sur la compétitivité. Dans l'édition 2000 du «World Competitiveness Yearbook», qui a été publiée en mai 2000, le Luxembourg a occupé la 6e place dans la classification de la compétitivité, ce qui signifie un léger recul par rapport au classement de l'année précédente (4e place).

Commerce extérieur

L'événement phare de l'année 2000 a incontestablement été la rencontre «Lux-Asia 2000». Organisée par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de Trèves, Ludwigshafen, Sarrebruck, Nancy, Metz, Libramont, Liège et Namur, «Lux-Asia 2000» a réuni 195 participants de la Grande Région Saar-Lor-Lux et 180 participants de pays asiatiques. Pendant les deux jours de l'événement, les organisateurs ont enregistré plus de 2.000 demandes pour des entretiens d'affaires. D'après un premier bilan établi, une trentaine d'accords de coopération, plusieurs contrats de vente et une joint-venture entre une société asiatique et européenne ont été conclus. En plus, une société asiatique s'est établie à Luxembourg moins de 3 mois après l'événement.

Le Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce a organisé en coordination avec le

Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération une série de missions de promotion à l'étranger. Les pays suivants ont été visités notamment: Turquie, Pologne, Montréal, Maroc, Canada, Suède, Hongrie, Italie et Espagne.

Au niveau de la Grande Région Saar-Lor-Lux, la Chambre de Commerce a accentué sa liaison avec les Chambres de la Région Saar-Lor-Lux par l'organisation de missions de prospection conjointes et, pour la première fois, par une participation à un stand commun à la Foire SIMO TCI à Madrid.

Office du Ducroire

L'Office du Ducroire est un établissement public jouissant de la personnalité juridique. Il a pour objet de favoriser les relations économiques et financières internationales dans l'intérêt du Luxembourg par la couverture de risques dans le domaine de l'exportation, de l'importation et des investissements à l'étranger.

Au 31 décembre 2000, les primes encaissées sur les opérations assurées sont restées stables par rapport à l'année précédente atteignant 2.945.792,01 € contre 2.913.136,37 € en 1999. Le nombre d'opérations assurées a atteint 3.326 contrats individuels contre 3.311 en 1999. Le chiffre d'affaires assuré au cours de l'année 2000 s'élève à 281.216.788,20 €, ce qui correspond à une augmentation de 29,46 % par rapport à 1999. Le nombre de pays couverts s'est élevé à 119 en 2000 contre 109 en 1999.

Le montant des créances en retard s'élève à 373.879,85 € au 31 décembre 2000. Malgré l'augmentation du nombre d'opérations et du chiffre d'affaires assuré, les indemnisations dans le cadre de sinistres ont régressé en 2000 pour atteindre 449.769,66 € ce qui représente une baisse de 46,13 %. Suite aux efforts entrepris pour récupérer les indemnisations versées pour des sinistres antérieurs, le Ducroire a pu récupérer 347.499,95 € en 2000. Les engagements réels totaux du Ducroire pour compte propre et pour compte de l'Etat s'élèvent à 182,30 millions contre 132,20 millions en 1999.

Formation professionnelle continue

En matière de formation professionnelle continue, l'année 2000 a vu la mise en application de la loi-cadre en faveur de la formation professionnelle continue (Loi du 22 juin 1999). Cette loi entend favoriser l'essor de la formation professionnelle continue dans les entreprises par le principe du cofinancement des dépenses en formation. Au 31 décembre 2000, 124 demandes d'agrément d'un plan de formation ont été déposées auprès du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, totalisant un budget de formation global de 4,8 milliards de LuF. Alors que la nouvelle loi sur la formation professionnelle continue est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000, la Chambre de Commerce a proposé aux entreprises intéressées une première mesure d'accompagnement ayant pour objectif la



familiarisation du responsable de formation avec les instruments de gestion requis pour mener à bien une politique de formation efficiente et parfaitement en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise.

Au cours de l'année 2000, la Chambre de Commerce a assuré l'organisation et la gestion d'un programme de cours du soir dont les débuts remontent, pour certains sujets, à 1948. Au fil des années la palette des formations en cours du soir a continuellement été élargie et elle comportait en 2000 13 modules différents auxquels s'étaient inscrits 1.038 personnes, chiffre pratiquement identique à celui enregistré en 1999.

Dans le domaine de la formation professionnelle accélérée, les inscriptions aux cours de formation accélérée pour futurs commerçants et cafetiers ont de nouveau diminué par rapport à l'année 1999. Pour ce qui est des cours pour futurs transporteurs, les inscriptions ont atteint le chiffre record de 60, soit une progression de plus de 25 % par rapport à 1999. Parmi la palette toujours croissante des cours de perfectionnement professionnel organisés par la Chambre de Commerce, ce sont toujours les cours pour chauffeurs de véhicules transportant des substances dangereuses (ADR) qui, avec 417 personnes inscrites, constituent la majorité des inscriptions enregistrées dans ce domaine.

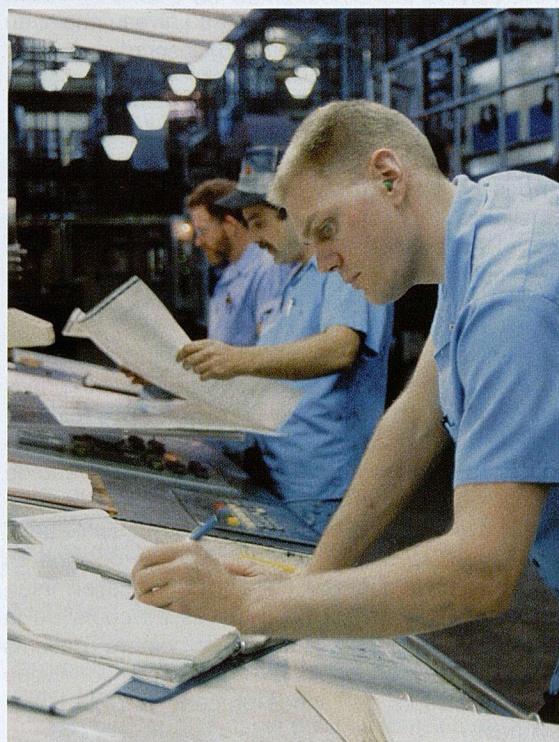
Un autre volet important fut l'organisation, en partenariat avec l'Inspection du Travail et des Mines, l'Université de Liège et le Service de Santé au Travail de l'Industrie, de 2 cycles de cours pour travailleurs désignés en matière de sécurité et de santé au travail, cours qui ont permis à 78 personnes, venant des sec-

teurs industriel et commercial, d'obtenir le certificat de formation requis. En outre, un 2^e cycle de formation a été mis en œuvre à l'intention de 29 coordinateurs de sécurité et de santé des projets de construction.

Partant de l'expérience acquise en 1999 avec une formation pilote en la matière, la Chambre de Commerce a organisé trois cycles de formation pour conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail et par voie navigable de marchandises dangereuses, cours qui furent fréquentés par 61 personnes. Répondant à une demande des professionnels du tourisme, une session de formation IATA pour agents de voyages fut également mise sur pieds en 2000.

Enfin, suite aux dispositions de la directive 93/43/CEE traitant de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité des denrées alimentaires et en conformité avec l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1997, la Chambre de Commerce a organisé, en partenariat avec l'HORESCA et l'Euro-Info Centre-Luxembourg PME/PMI, une session de formation sur «L'application de la méthode HACCP» à l'intention des chefs d'entreprises et des salariés du secteur HORECA. Au total 108 personnes ont suivi cette formation.

Au cours de l'année 2000, 2 nouveaux cycles de formation ont été lancés par la Chambre de Commerce, en dehors de ceux initiés dans le cadre du programme de formation cofinancé par le Fonds Social Européen. Le cycle de formation «Perfectionnement des compétences managériales pour cadres», un programme généraliste permettant au stagiaire d'acquérir un savoir-faire et une culture gestion nécessaire pour atteindre d'autres niveaux de respon-





sabilité au sein de l'entreprise, et le cycle de formation «Export Management» qui entend préparer de manière stratégique et opérationnelle les cadres commerciaux, financiers, et administratifs, respectivement les dirigeants d'entreprise aux multiples facettes des techniques d'exportation.

En 2000, la Chambre de Commerce a également organisé et financé sur fonds propres 65 séminaires pour lesquels elle a enregistré 764 inscriptions, soit une hausse sensible par rapport au niveau atteint au cours de l'année précédente (257 inscriptions).

Depuis 1995, la Chambre de Commerce assure dans le cadre du programme Leonardo da Vinci la promotion d'un projet de placement en entreprise favorisant la familiarisation de jeunes étudiants universitaires avec le monde économique luxembourgeois. Au cours de l'année 2000, la Chambre de Commerce a orchestré le placement de 61 stagiaires dans diverses petites et moyennes entreprises.

La Chambre de Commerce s'est efforcée tout au long de l'année écoulée à encourager les entreprises dans leurs initiatives de développement des ressources humaines par l'intermédiaire d'une offre de formation, certes limitative, mais adoptant un niveau de qualité particulièrement apprécié par les entreprises. Grâce à un travail en amont approfondi et bien étudié, notamment au niveau de l'analyse des besoins en formation, quelque 160 actions de formation inter-entreprises ont pu être organisées au cours de la période de référence, totalisant un nombre d'inscrits de 3.549 personnes, soit sensiblement le niveau atteint au cours de l'année précédente (3.671 personnes).

L'ouverture du nouveau Centre de formation de la Chambre de Commerce devrait en outre permettre de proposer aux entreprises un cadre approprié à la hauteur des exigences imposées par une politique de formation professionnelle continue qui se veut innovatrice, qualitative et parfaitement adaptée aux besoins des entreprises de l'économie luxembourgeoise.

Formation professionnelle initiale

En ce qui concerne la formation professionnelle initiale, l'année 2000 a été marquée par une action de promotion de l'apprentissage industriel en général et de l'apprentissage préparatoire à la profession de mécanicien industriel et de maintenance en particulier. Cette action, qui s'est adressée aux jeunes, à leurs parents ainsi qu'aux enseignants, a été accompagnée par la production et la diffusion de 5.000 fardes et dépliants auprès des Lycées secondaires tant techniques que classiques, de l'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi, du Centre de psychologie et d'orientation scolaires, des associations de parents d'élèves, de la presse.

Un autre événement important a été l'organisation de l'apprentissage pour adultes tel qu'il est prévu par le règlement grand-ducal du 17 juin 2000.

Finalement, la Chambre de Commerce a été appelée en 2000 à exposer sa position relative au rôle des différentes langues que les élèves et étudiants doivent maîtriser pour aborder le marché du travail indigène lors d'un hearing organisé par la Commission de l'Éducation nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports de la Chambre des Députés dans



le cadre de ses travaux préparatoires à l'organisation d'un débat d'orientation sur «une école d'intégration». Elle a aussi exprimé son avis sur les formations à offrir par le futur Lycée de Mamer.

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

L'EIC-Luxembourg PME/PMI a participé en tant que conseiller ou partenaire national pour le Grand-Duché de Luxembourg à de nombreux forums professionnels à caractère international. Ainsi, dans le cadre de ses actions d'accompagnement des PME-PMI aux salons de coopération à l'étranger, l'EIC a réussi à inciter 74 chefs d'entreprise à participer activement à des rencontres de partenariat.

L'EIC-Luxembourg PME/PMI a également été impliqué dans 10 programmes communautaires différents. Parmi ces programmes, il convient de relever le programme «PR-EVENTS» pour la promotion de la santé, de la sécurité et de l'hygiène sur le lieu de travail. Ce programme, coordonné par l'EIC-Luxembourg, a touché sur l'ensemble de l'Union européenne plus de 12.500 entreprises.

Parmi les prestations d'assistance technique les plus importantes offertes tout au long de l'année 2000 par l'EIC-Luxembourg PME/PMI aux entreprises figurent notamment un service spécialisé de hotline portant sur les sujets aussi divers que l'internationalisation des PME/PMI, le marquage CE et la normalisation, les financements européens, les marchés étrangers et les législations européennes.

En ce qui concerne les activités de sensibilisation, 12 manifestations pour une cible de 844 PME/PMI nationales ont été réalisées au courant de l'exercice 2000, ce qui correspond à un taux de fréquentation moyen de 70 participants par séance organisée.

Dans le cadre de ses actions visant le rapprochement des relations avec les pays en voie d'adhésion, l'EIC a participé aux deux initiatives communautaires «TWINNING» et «TUTORAT» visant à former les nouveaux Euro Info Centres des pays d'Europe Centrale et Orientale à la gestion d'un EIC. Dans le cadre de l'initiative communautaire «Dialogue avec les entreprises», la Direction Générale «Marché Intérieur» de la Commission européenne a lancé en avril 2000 un nouveau projet destiné à garantir que l'élaboration de la politique communautaire tienne davantage compte de l'expérience pratique des entreprises européennes actives sur le marché intérieur. Les demandes posées par les entreprises luxembourgeoises ont été analysées afin de mettre en évidence les problèmes les plus fréquents qui se présentent en rapport avec le fonctionnement du grand espace économique européen.

Un schéma de communication a été étudié, ensemble avec l'EIC de la Chambre des Métiers, afin d'assurer une diffusion plus riche et régulière des informations communautaires, et plus particulièrement sur les problématiques européennes relatives

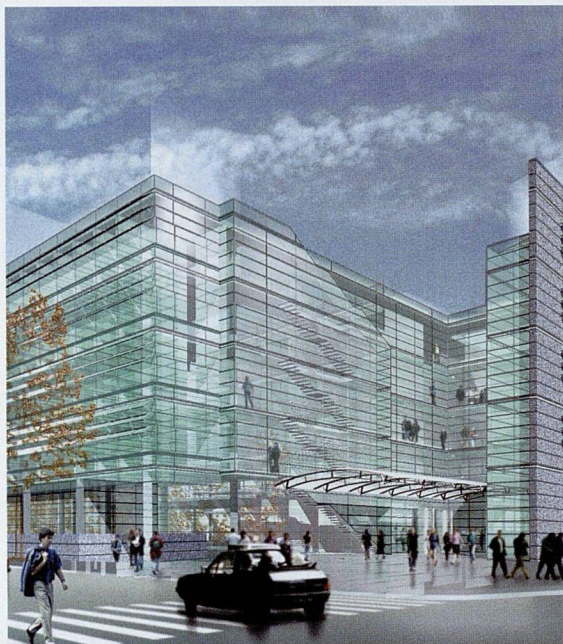


aux entreprises de petite et de moyenne taille. Cette action a notamment permis de créer en collaboration avec le quotidien «Luxemburger Wort» une nouvelle rubrique publiée hebdomadairement dans la section économique du journal.

Dans le but de cerner au mieux les besoins des PME/PMI luxembourgeoises, l'EIC Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce a par ailleurs mené une enquête sur les expériences, les intérêts et les connaissances des entreprises en relation avec le thème des marchés publics européens. Sur base des résultats obtenus, il ressort que le plus grand manque de connaissances consiste dans le fait que les entreprises ne savent pas où trouver les appels d'offres et comment y avoir accès.

Extension de l'immeuble

Le 10 novembre 2000 a eu lieu la cérémonie officielle de la pose de la première pierre du projet de modernisation et d'extension de l'immeuble de La Chambre de Commerce. La cérémonie officielle s'est tenue en présence du Ministre de l'économie, Monsieur Henri Grethen et du Ministre des classes moyennes, du tourisme et du logement, Monsieur Fernand Boden, auxquels se sont joints le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Paul Helminger, et Monsieur Fernand Pesch, Président du Fonds du Kirchberg. Monsieur Claude Vasconi, l'architecte du projet, était également présent avec son associé sur le projet, l'architecte luxembourgeois Monsieur Jean Petit. Les membres élus de la Chambre de Commerce, des représentants des différentes fédérations



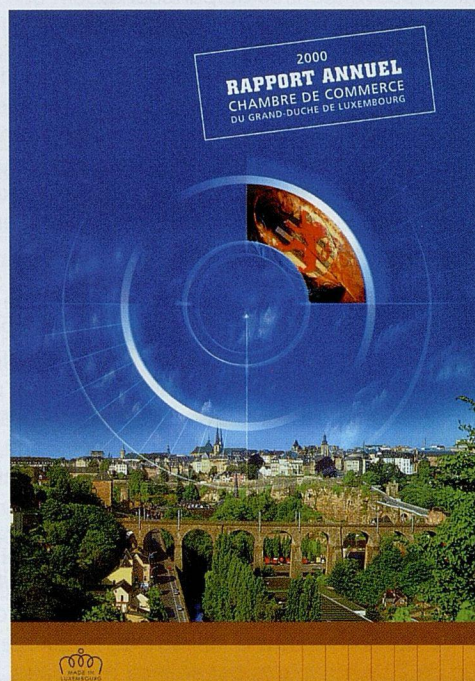
patronales, des responsables des bureaux d'études et des entreprises impliquées dans l'exécution du projet ainsi que des collaborateurs de la Chambre de Commerce avaient également assisté à la cérémonie.

Dans son allocution, le Président de La Chambre de Commerce, Monsieur Joseph Kinsch, a brièvement exposé les raisons qui ont amené la Chambre de Commerce à entamer des travaux de rénovation et d'extension de son immeuble. Dès le début des années 90 il s'est en effet avéré que le bâtiment de la Chambre de Commerce, implanté au Kirchberg depuis 1976, n'avait plus la capacité nécessaire pour suivre le développement de ses activités. C'est notamment dans le domaine de la formation où les surfaces disponibles ne suffisaient plus à la demande exprimée par les fédérations patronales. La croissance rapide de la demande en bureaux ne permettait pas non plus de créer les structures optimales.

En 1995, la Chambre de Commerce a donc commencé à évaluer les besoins existants en vue de l'élaboration de la stratégie immobilière du programme de construction et d'extension de l'immeuble. Un bureau spécialisé a été chargé de cette mission. En 1996, le programme de construction a été arrêté en vue du concours d'architectes auquel ont participé 6 bureaux d'architectes sélectionnés parmi 40 candidatures. En mars 1997, le jury présidé par l'architecte belge Philippe Samyn a désigné le lauréat du concours, l'architecte français Claude Vasconi, avec lequel un contrat a été signé au mois de décembre de la même année.

La Chambre de Commerce et la Fédération des Industriels en tant que copropriétaires du complexe se proposaient de prévoir une extension permettant aux institutions et organisations patronales de s'organiser dans une enceinte commune offrant des infrastructures modernes. L'idée était de créer un lieu de rencontre des entreprises luxembourgeoises. C'est pour cette

raison qu'il a également été décidé la construction d'un centre de conférences pour 400 personnes, d'un centre de formation avec 35 salles, d'un centre de formalités avec guichets de réception, des locaux avec salles d'examen destinés aux services de santé au travail de l'industrie, ainsi que des zones de bureaux. Le Gouvernement a proposé à la Chambre des Députés un projet de loi portant sur l'acquisition de 3 bâtiments faisant partie du nouveau complexe. Cette décision permettra de réaliser le projet dans son intégralité et d'éviter des gênes futurs. L'achèvement des travaux de modernisation et d'extension du bâtiment de la Chambre de Commerce est prévu pour 2003.



Les personnes intéressées à avoir plus d'information sur les activités de la Chambre de Commerce, peuvent obtenir le rapport annuel 2000 sur simple appel téléphonique au tél.: 42 39 39 - 352 (Mme Liette Molitor)

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
- b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

Distinctions honorifiques 2001

Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le vendredi, 22 juin 2001 à la Chambre de Commerce, Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme et Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie, ont remis les décorations conférées à 43 ressortissants de la Chambre de Commerce.

Monsieur Paul Meyers, Vice-président de la Chambre de Commerce, a félicité et remercié les personnes honorées de l'engagement et de la disponibilité dont elles ont fait preuve dans l'intérêt de leurs professions et de l'économie toute entière.

Monsieur le Ministre Fernand Boden a transmis les félicitations du Gouvernement.

Après la remise des médailles, ce fut Monsieur Guy Ewert qui s'est fait l'interprète de tous pour exprimer sa vive reconnaissance ainsi que sa profonde déférence à l'égard de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri.

ORDRE GRAND-DUCAL DE LA COURONNE DE CHÊNE

Commandeur:

M. Guy EWERT Membre du Comité de la Fédération des Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoise, Rollingen

Officier:

M. Florent KINSCH Président du Groupement Combustibles Solides et Liquides, Esch-sur-Alzette

Chevalier:

M. Charles-Louis ACKERMANN	Membre du Comité du Groupement de l'Industrie Chimique et Parachimique, Kockelscheuer
M. Joseph BAUSTERT	Administrateur du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Senningerberg
M. Hubert CLASEN	Membre du Conseil d'Administration de la FEDIL, Mertret
M. René FIORESE	Directeur commercial chez Guardian Europe S.A., Dudelange
M. Jean GEORGES	Membre du Comité de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Luxembourg
M. Roger GLODEN	Membre du Comité de la Fédération des Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoise, Remerschen
M. Nicolas KARIER	Membre du Comité du Groupement des Scieries Luxembourgeoises, Hagen
M. Friedrich KOERFER	Membre du Comité de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Gonderange
M. Georges M. LENTZ	Membre du Comité de la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois, Luxembourg



M. Alphonse MULLER	Ancien Président et Membre de la Fédération Luxembourgeoise des Commerçants-Forains, Senningerberg
M. Paul ORIGER	Membre du Comité de la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois, Esch-sur-Alzette
M. René SCHOLTES	Membre du Comité du Groupement des Scieries Luxembourgeois, Manternach
M. Romain TERZI	Membre du Comité du Groupement Tabacs, Strassen
M. Antoine TONUS	Membre du Comité de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Nospelt

Médaille en Argent:

Mme Marie-Paule RUFFINI-MEYLENDER	Chef de Service chez Adler Modes S.A., Kayl
-----------------------------------	---

ORDRE DE MERITE**Commandeur:**

M. Nicolas CHAMPAGNE	Directeur, Ets. Buchholtz & Ettinger, Mondorf-les-Bains
M. Paul HIPPERT	Directeur de la Chambre de Commerce, Luxembourg
M. Jean-Paul LANNERS	Membre du Conseil d'Administration de la FEDIL, Luxembourg

Officier:

M. Felix BUCHNER	Président de la Fédération Luxembourgeoise des Commerçants-Forains, Foetz
M. Jean-Claude DIDERICH	Président du Groupement Librairies-Papeteries, Esch-sur-Alzette
M. Jacques FONTAINE	Membre du Comité de la Fédération des Brasseurs, Wiltz
M. Jean-Claude GERARD	Membre du Comité du Groupement de l'Industrie Chimique et Parachimique, Hovelange
M. Claude HERZ	Membre du Comité de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Kockelscheuer
M. Georges SCHILTZ	Directeur technique chez Villeroy & Boch, S.à r.l., Walferdange
M. Jean-Claude SCHMITZ	Membre du Conseil d'Administration de la FEDIL, Heisdorf
M. Edouard THEIN	Membre du Comité de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Cap

Chevalier:

M. Josy CLEMENT	Membre du Comité de la Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars, Bourglinster
M. Claude DIDIER	Membre du Groupe de Travail «Génie civil» du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Bridel
M. Raymond MUNHOWEN	Membre élu de la Chambre de Commerce, Président du Groupement Boissons, Strassen
M. Joseph NEYENS	Membre du Comité de Direction de Rotarex S.A., Luxembourg
M. Jean REISDORFFER	Président de la Fédération Luxembourgeoise de l'Ameublement, Esch-sur-Alzette
M. Georges SCHUMANN	Vice-Président du Groupement Combustibles Solides et Liquides, Mamer
M. Henri TOSS	Membre du Groupe de Travail «Soumissions» du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Mamer
M. Alfred VISILIT	Membre du Comité de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Remich
M. Robert WOLF	Membre du Comité de la Fédération Luxembourgeoise de l'Ameublement, Esch-sur-Alzette
M. Paul WYMA	Membre du Comité de la Fédération Luxembourgeoise des Commerçants-Forains, Foetz
M. Fernand ZEUTZIUS	Administrateur du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Luxembourg

La Médaille:

Mme Josée BRAUN	Secrétaire de Direction chez Ets. E.A. Schaack, Dudelange
M. Jean-Paul HERBER	Membre du Comité du Groupement Textiles, Mersch
M. Jean-Paul SCHORTGEN	Vice-Président de la Fédération Luxembourgeoise des Editeurs de Livres, Esch-sur-Alzette
M. Guy STEFFEN	Membre et Commissaire aux Comptes de l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg, Luxembourg

Calendrier des manifestations du Service du Commerce Extérieur

Septembre

- 10.9. Audiences Malaisie
- 14.9. Audiences Australie
- 18-20.9. Asia Interprise Metal Macau-Europe 2001 à Macau
- 25.9. Accueil du Maire d'Ostrava

18-20 septembre 2001

Asia Interprise Metal Macau-Europe 2001 Macau (Chine)

L'Industrie métallique et mécanique étant le secteur clé de l'Economie chinoise, cette manifestation se concentre sur l'établissement de Partenariats Euro-chinois dans le secteur de la métallurgie, tels que:

- 1) Transformation des métaux
- 2) Matériel de construction en métal
- 3) Machinerie
- 4) Production d'accessoires automobiles

Coupon-Réponse (fax: 43 83 26)

Oui! Je suis intéressé(e) à participer à l'Asia Interprise Metal Macau-Europe 2001. Contactez-moi s.v.p.

Nom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Tél:

Fax:

E-mail:

Des entreprises venant de 8 Etats membres de l'Union européenne auront des contacts directs avec des entrepreneurs chinois. Les 2 journées de contacts seront suivies d'une visite au Marché des Produits Métalliques et de la Machinerie de Shanghai.

Les frais de voyage seront partiellement remboursés par la Chambre de Commerce.

Herbots Partners

FORMATION & CONSULTANCE

VOS PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT

VENTE * APRÈS VENTE * MARKETING

Téléphonez ou faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners

68, rue de Beggen • L-1220 Luxembourg

Tél: 00352/42 80 96 • Fax: 00352/42 80 97

Email: Herbots@pt.lu - www.Herbotstraining.com

La ForMation avec le M de Management

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter Mme Claudine Schlessler, tél.: 42 39 39-341, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu; site Internet: www.euro-china.net.

1-3 octobre 2001

Mission de prospection commerciale en Turquie

La Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg belge du 1 au 3 octobre 2001 une mission de prospection commerciale en Turquie. L'étape prévue est Istanbul mais des programmes individualisés peuvent être organisés sur demande. Les entreprises intéressées à participer à cette mission sont priées de contacter Madame Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 82 26, e-mail : edith.stein@cc.lu.

8-9 octobre 2001

The 6th Asia Europe Business Forum

The 6th Asia Europe Business Forum (AEBF VI) will be hosted by Singapore from October 8-9, 2001. A total of 500 businessmen from 15 European countries and 10 Asian countries will attend the forum. The theme for the forum is «Integrating into the New Economy-Challenges & Opportunities».

The spirit of the AEBF is to allow Asian and European business people to exchange ideas on topics of common interest that will enhance businesses among the participating countries. More importantly, it is to reach a set of conclusions that will be reported to the Heads of States and Governments through the AEBF-ASEM mechanism. The forum will be divided into 7 work groups (WG): Trade, Financial Services, Infrastructure, Small & Medium Enterprises, Investment, Life Sciences and Information & Communications Technology. In addition, there will be a SME match-making session on October 8.

For further information, please contact the Chamber of Commerce, Foreign Trade Department, Ms Claudine Schlessler, Tel.: 42 39 39-341, Fax: 43 83 26, E-mail: comex@cc.lu



EU-Malaysia
Partenariat 2001
November 5 - 6, 2001
Kuala Lumpur, Malaysia

5-6 novembre 2001

EU-Malaysia Partenariat 2001

EU-Malaysia Partenariat 2001 will take place from November 5-6, 2001, at the Malaysia International Exhibition Centre (MINES), Kuala Lumpur, Malaysia. EU-Malaysia Partenariat 2001 is a European Commission initiative to promote business co-operation between small and medium-sized enterprises (SMEs) from the European Union and Malaysia under the Asia-Invest programme.

Highlights

- 300 Malaysian host companies
- 300 European companies from EU member states

The EU-Malaysia Partenariat facilitates business-to-business meetings, offering a platform for European and Malaysian SMEs to discuss concrete co-operation projects. At these business-matching events, direct contacts between business managers are arranged in the form of one to one meetings.

A personalised meeting schedule will be given to each company and when necessary, qualified interpreters will be in attendance.

Participating Industry Sectors

Over 300 Malaysian companies will be looking for areas of collaboration such as joint-ventures, subcontracting, technical licensing, technology transfer, equity participation with EU companies in the following industry sectors:

- 1) Electronics
- 2) Information & Communication Technology
- 3) Machinery & Equipment
- 4) Engineering Support Industries
- 5) Food Processing & Packaging
- 6) Environmental Technology

The Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg, along with the Luxembourg Embassy in Malaysia and the Federation of Malaysian Manufacturers (F.M.M.), will organise further business meetings or specific visits on request on November 7 and 8, 2001, following the Partenariat event. Each participating company from Luxembourg will receive a partial reimbursement of the travelling expenses.

For further information, please contact the Chamber of Commerce, Foreign Trade Department, Ms. Claudine Schlessler, Tel: 42 39 39-341; Fax: 43 83 26, E-mail: comex@cc.lu

Reply Slip (fax: 43 83 26)

Yes! I am interested to participate in the
EU-Malaysia Partenariat 2001

Name:

Designation:

Company:

Address:

.....

.....

Tel:

Fax:

E-mail:

TVA**Nouveau taux en
Irlande et en Norvège**

Le taux normal de la TVA est passé de 21% à 20% en Irlande. Cette réduction a pris cours le 1er janvier 2001. A la même date, le taux normal de la TVA a suivi un mouvement inverse en Norvège. Il était de 23% et est désormais de 24%. Le taux de TVA sera par ailleurs réduit à 12% pour le secteur de la viande à partir du 1er juillet prochain.

Douane**Carnets TIR
avec numéro
d'identification**

Le 1^{er} avril dernier est entré en vigueur la recommandation TIR visant à l'introduction, dans chaque carnet TIR utilisé, d'un numéro d'identification individuel et unique (ID) pour le titulaire du carnet. Cette recommandation, adoptée le 20 octobre 2000 par le comité de gestion de la Convention TIR, n'a pas (encore) de portée obligatoire.

L'objet de la mesure est de permettre une identification claire et sans équivoque de tous les titulaires de carnets TIR habilités. On espère qu'elle contribuera par la suite à réduire l'utilisation frauduleuse de la procédure TIR et à faciliter le cas échéant les procédures d'enquête que pourraient avoir à mener les autorités douanières après la fin d'une opération TIR. Il est dorénavant recommandé, mais pas encore obligatoire, de mentionner le numéro d'identification du titulaire sur le carnet TIR dans la case 3 de la page 1 de la couverture du carnet, dans la case 4 des volets et le cas échéant dans la case 5 du procès-verbal de constat du carnet TIR.

Le numéro se présente comme une suite de trois parties séparées par des barres obliques. La première partie est un code ISO de trois lettres désignant le pays où le titulaire du carnet est habilité. La deuxième reprend le code à trois chiffres désignant l'association nationale par laquelle le titulaire a été habilité (ex.: 014 pour la Febetra). La dernière est une numérotation propre au titulaire. L'absence de numéro d'identification sur le carnet TIR après le 1^{er} avril ne doit cependant pas entraîner de retard dans le déroulement des opérations TIR. C'est pourquoi elle ne constitue pas un obstacle à l'acceptation des carnets jusqu'à ce que des prescriptions juridiques appro-

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



priées de la Convention TIR entrent en vigueur à un stade ultérieur. (Source: C.D.522.11,D.D.228.749 du 19 avril 2001)

Carnets TIR en Arménie

L'Arménie est devenue partie contractante à la convention TIR-1975. C'est ce que l'on vient d'ap-

prendre de source officielle. L'adhésion est entrée en vigueur le 19 mars 2001. L'association garante désignée dans ce pays pour émettre des carnets TIR est la suivante: Association of International Road Carriers of Armenia (AIRCA), 21 Koryun Street, ARM-375009 YEREVAN (Source: éditions Kluwer: numéro 10, 14 mai 2001)

Messen und Ausstellungen im August und September 2001

IFLO

Internationale Floristik-Messe
17.-19.8.2001 Essen (D)
Tel: 0049 201 72 44 511

Tendance Internationale Frankfurter Messe

Tavola & Cucina, Präsent & Carat,
Domus & Gallery
24.-28.8.2001 Frankfurt/Main (D)
Tel: 0049 69 75 750

CARAVAN SALON DÜSSELDORF

Internationaler Caravan Salon
24.8.-2.9.2001 Düsseldorf (D)
Tel: 0049 211 45 60 01

IFA

Internationale Funkausstellung –
Your World of Consumer Electronics
25.8.-2.9.2001 Berlin (D)
Tel: 0049 30 30 38 20 66

ISM

Internationale Schuhmusterschau
26.8.-27.8.2001 Bern (CH)
Tel: 0041 61 98 31 040

FHC 2001 – Food & Drink

The 8th International Exhibition of
Food & Drink
28.-31.8.2001 Shanghai (R.C.)
Tel: 0086 21 6209 5209

FHC 2001 – Equipment & Hospitality

The 8th International Exhibition of
Hospitality Equipment, Supplies
and Services
28.-31.8.2001 Shanghai (R.C.)
Tel: 0086 21 6209 5209

VisCom – Visual Communication

Internationale Fachmesse für visuelle
Werbetechniken und Signmaking
30.8.-1.9.2001 Düsseldorf (D)
Tel: 0049 211 90 191-0

LYON MODE CITY

Internationale Fachausstellung für
Wäsche- und Bademode und Zulie-
fermesse für die Wäscheindustrie
1.-3.9.2001 Lyon (F)
Tel: 0033 1 47 56 32 32

SPORT

Internationale Sportausstellung
1.-3.9.2001 Barcelona (E)
Tel: 0034 93 23 32 000

gafa

Internationale Gartenfachmesse
2.-4.9.2001 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

spoga

Internationale Fachmesse für Sport-
artikel, Campingbedarf und Garten-
möbel
2.-4.9.2001 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

HYDRAULICS AND PNEUMATICS

Hydraulik- und Pneumatik-Ausstel-
lung
4.-6.9.2001 Helsinki (FI)
Tel: 00358 9 15 091

MecaTec

Internationale Fachmesse für Ma-
schinenbau und Maschinenbauteile
4.-6.9.2001 Helsinki (FI)
Tel: 00358 9 15 091

MiljöTeknik – EcoTech

Internationale Fachmesse für Um-
welttechnik
4.-7.9.2001 Göteborg (S)
Tel: 0046 31 70 88 000

Ineltec

Internationale Fachmesse für indus-
trielle Elektronik, Automatisierung,
Energie, Installation und Licht
4.-7.9.2001 Basel (CH)
Tel: 0041 61 68 62 020

International Exhibition of Machinery & Equipment for Automotive Industry

4.-7.9.2001 Shanghai (R.C.)
Tel: 0086 21 6440 1310

PRET A PORTER PARIS

Internationale Damenmodemesse
7.-10.9.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 44 94 70 00

SEHM

Europäische Fachmesse für Her-
renmode
7.-10.9.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 40 13 74 74

MACEF AUTUNNO

Internationale Fachmesse für Tisch-
kultur, Haushaltswaren, Geschenke,
Silberwaren, Goldschmiedekunst
und Uhren
7.-10.9.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 02 48 55 01

LUMIERE PARIS

Internationale Leuchtenfachmesse
7.-11.9.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 44 29 02 47

MAISON & OBJET

Internationale Ausstellung für Innendekoration, Geschenkartikel und den gedeckten Tisch
7.-11.9.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 44 29 02 00

Zukunft Personal

Internationale Fachmesse für Personalwesen
12.-13.9.2001 Köln (D)
Tel: 0049 621 70 01 922

PSI Paris

Internationale Fachmesse für Werbeartikel
12.-14.9.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 47 56 50 00

EXPOPHARM

Internationale pharmazeutische Fachmesse
13.-16.9.2001 München (D)
Tel: 0049 6196 92 84 10

**IAA-PERSONENKRAFT-
WAGEN/MOTORRÄDER**

Internationale Automobil-Ausstellung, Personenkraftwagen
13.-23.9.2001 Frankfurt/Main
Tel: 0049 69 97 50 70

CADEAUX Leipzig

Fachmesse für Geschenk- und Wohnideen
14.-16.9.2001 Leipzig (D)
Tel: 0049 341 67 80

MIDORA

Internationale Uhren- und Schmuckmesse Leipzig
14.-16.9.2001 Leipzig (D.)
Tel: 0049 341 67 80

OEKO-FOIRE

Umweltmesse
14.-16.9.2001 Luxemburg (L)
Tel: 43 99 1

Creativ Salzburg Herbst

Internationale Fachmesse für Geschenkideen, Wohnaccessoires, Design- und Lifestyleartikel, Papier-, Büro- und Schreibwaren, Floristik, Bastelbedarf, Kunsthandwerk, Souvenirs, Spielwaren und Trafikantenbedarf
14.-16.9.2001 Salzburg (A)
Tel: 0043 662 44 770

Tischkultur & Küche

Internationale Fachmesse für den gedeckten Tisch, Küchenaccessoires und Hausrat
14.-16.9.2001 Salzburg (A)
Tel: 0043 662 44 770

IFMA Cologne

Internationaler Fahrrad-Markt
14.-17.9.2001 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

IBC

Internationale Ausstellung und Konferenz für Funk, Film und Fernsehen
14.-18.9.2001 Amsterdam (NL)
Tel: 0044 20 76 11 75 00

INTERLEV

Internationale Ausstellung für Material-Handling und Transport
20.-22.9.2001 Lyon (F)
Tel: 0033 1 46 65 18 34

Micam Modacalzatura

Internationale Schuhmesse
20.-23.9.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 02 43 82 91

MIPEL

Internationale Lederwarenmesse
20.-23.9.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 02 58 45 11

INTERBOOT + INTERSURF

Internationale Wassersportausstellung
22.-30.9.2001 Friedrichshafen (D)
Tel: 0049 7541 70 80

BELAURUM

Fachmesse für Schmuck und Edelsteine
23.-25.9.2001 Antwerpen (B)
Tel: 0032 3 38 50 524

Europarket

Internationale Fachmesse für Parkett-, Laminat-, Holz- und Korkböden
23.-25.9.2001 Kortrijk (B)
Tel: 0032 56 24 11 11

SUBCONTRATACION

Internationale Ausstellung der Zulieferindustrie
23.-26.9.2001 Bilbao (E)
Tel: 0034 94 42 85 400

TRASMET

Internationale Messe für Giessen, Schmieden und Oberflächentechnik
23.-26.9.2001 Bilbao (E)
Tel: 0034 94 42 85 400

**BELGIAN BAKERY EVENT -
BBE**

Fachmesse für die Bäckerei-, Süßwaren-, Biskuit-, Schokoladen- und Speiseeisindustrie und -handel
23.-27.9.2001 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 47 48 485

JARDITEC

Fachausstellung Produkte, Lösungen und Trends für Garten und Freizeit
24.-26.9.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 68 51 00

URBATEC

Fachausstellung für öffentliche Einrichtungen
24.-26.9.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 68 51 00

INTERKAMA

Lösungen für die Automation der Produktion und der Geschäftsprozesse
24.-28.9.2001 Düsseldorf (D)
Tel: 0049 221 45 60 01

INTERFACE

Ausstellung für Oberflächentechnik
25.-27.9.2001 Lyon (F)
Tel: 0033 1 46 65 18 34

**ALARMES PROTECTION
SECURITE**

Internationale Ausstellung für elektronische Sicherheitssysteme, Personen- und Arbeitsschutz, Diebstahl-, Einbruch- und Brandschutz
26.-28.9.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 47 56 51 49

AUTOVAK

Internationale Fachmesse für Kfz-Werkstattausrüstung, Werkzeug, Ersatzteile und Zubehör
26.-29.9.2001 Amsterdam (NL)
Tel: 0031 20 54 91 212

MONDIAL DU DEUX ROUES

Internationale Zweiradausstellung
28.9.-7.10.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 56 88 22 40

FIM

Internationale Messe
28.9.-8.10.2001 Metz (F)
Tel: 0033 3 87 55 66 00

INTERGEM

Internationale Fachmesse für Edelsteine und Edelsteinschmuck
28.9.-1.10.2001 Idar-Oberstein (D)
Tel: 0049 6781 41 015

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Viviane Hoor, Tel: 42 39 39-315.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Foires en Côte d'Ivoire

L'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire nous communique les foires suivantes, pour information:

Paradis Cosmétique

Salon International du Cosmétique et de la Parfumerie
1.-6.10.2001
Palais des congrès de l'hôtel Ivoire

MOBIDEC

Salon International de l'Ameublement et du Design et des arts décoratifs
5.-10.11.2001
Palais des congrès de l'hôtel Ivoire

SIMED-AFRIQUE

Salon International de Médecine en Afrique
28.11.-1.12.2001
Palais des congrès de l'hôtel Ivoire

FOIRE DE NOEL

Foire Commerciale Internationale de Côte d'Ivoire
22.-31.12.2001
Palais des congrès de l'hôtel Ivoire

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. Chrescht KLEIN, Consul Honoraire de Côte d'Ivoire, 1, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg.

Appels d'offres

La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants des appels d'offres financés par la Commission Européenne dans le cadre des projets **FED**:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Republic Zimbabwe	Supply of 13 vehicles (12th Microproject programme)	EuropeAid/112145/D/S/ZW	02/08/2001
République du Tchad	Route Kelo-Moundou	EuropeAid/112385/DW/TD	07/08/2001

TACIS/PHARE:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Russia	Chemical Weapons Environmental Conversion TACIS ENVRUS 9802	SCRE/112129/C/S/RU	06/08/2001
Russia	Restructuring of Former Chemical Weapons Production Facilities TACIS ENVRUS 9705	SCRE/112130/C/S/RU	06/08/2001

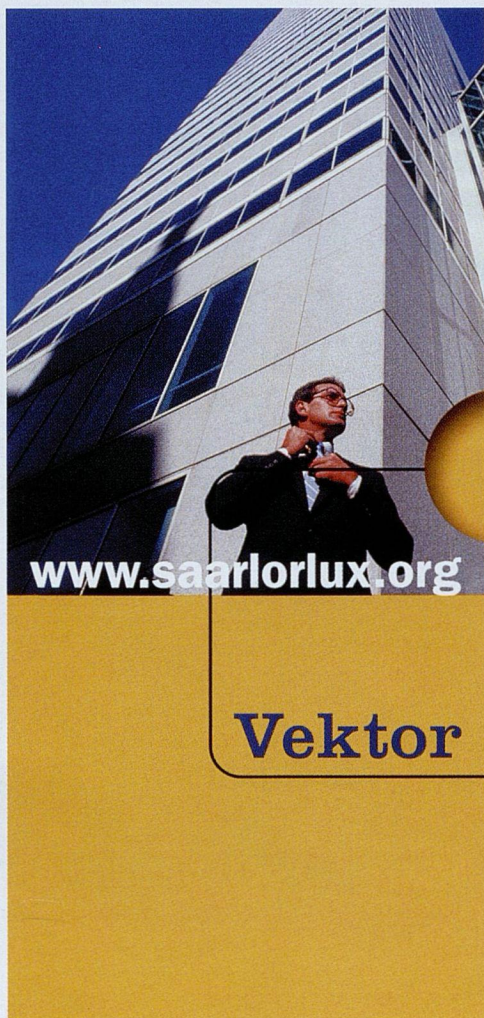
La Chambre de Commerce tient également des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA et autres pour consultation à la disposition des entreprises intéressées. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél. 42 39 39-315.

Vektor

Le Centre de Compétence de l'Exportation de la Grande Région

La Chambre de Commerce vient d'éditer un nouveau dépliant d'information sur le Centre de Compétence de l'Exportation de la Grande Région «Vektor». «Vektor», qui est accessible sur internet à l'adresse www.saarlorlux.org, offre aux utilisateurs intéressés une banque de données regroupant plus de 5.000 profils d'entreprises, une bourse de coopération transfrontalière destinée à promouvoir les rencontres entre partenaires d'affaires potentiels ainsi que de nombreuses informations sur les différents pays de la Grande Région.

Le dépliant «Vektor» ainsi que des informations supplémentaires peuvent être demandés à la Chambre de Commerce, Mme Carine Hardt, tél: 42 39 39-314, fax: 43 83 26, e-mail: carine.hardt@cc.lu ou Mme Edith Stein, tél: 42 39 39-316, fax: 43 83 26, e-mail: edith.stein@cc.lu.



Ausschreibungen

Neue Vergabeverordnung in Deutschland

Die deutsche Vergabeverordnung (VgV) wurde vollkommen umstrukturiert. Sie wurde in Form und Sprache wesentlich vereinfacht. Der Kerntext ist im Grunde genommen der gleiche geblieben, mit dem kleinen Unterschied dass der Bereich Telekommunikation aus dem Sektorenbereich herausgenommen wurde. Grund hierfür ist, dass auf diesem Sektor ein ausreichender Wettbewerb in Europa, speziell in Deutschland, besteht. Die Ausschliessung des Telekommunikationssektors aus dem Sektorenbereich wird zur Zeit auch in der EU-Kommission diskutiert. Kommunale Unternehmen, die Elektrizitäts-, Wärme- oder Gasversorgung oder Flughäfen betreiben, sind in diesen Bereichen tätigen privaten Unternehmen mehr oder weniger gleichgestellt worden. Sie gelten zwar immer noch als öffentlicher Auftraggeber, aber die zu beachtenden Regelungen sind nicht so streng wie bei den klassischen staatlichen Vergabestellen.

Zusätzlich wurden verschiedene Paragraphen der VgV hinzugefügt:

- Der bedeutendste ist § 13 der die Informationspflicht seitens des öffentlichen Auftraggebers einführt. Der öffentliche Auftraggeber ist seit dem 1. Februar 2001 verpflichtet, die nichtberücksichtigten Bieter über den Namen des berücksichtigten Bieters zu informieren, sowie über die Gründe der Nichtberücksichtigung ihres Angebotes. Diese Informationen müssen mindestens 14 Tage vor dem Vertragsabschluss schriftlich abgegeben werden, ansonsten ist ein dennoch abgeschlossener Vertrag nichtig und ein neues Vergabeverfahren muss gestartet werden.
- § 15 lässt digitale Angebote seitens der Bieter zu. Da die Vertraulichkeit der Angebote gewahrt bleiben muss, sind digitale Angebote mit Signatur im Sinne der EU-Richtlinie zur elektronischen Signatur zu versehen und zu verschlüsseln.
- § 16 schliesst gewisse Personen als Bieter vom Vergabeverfahren aus. So z.B. Mitarbeiter oder Organmitglieder des Auftraggebers bzw. deren Angehörige (Ehepartner, Lebenspartner, Geschwister, Verwandte und Verschwägerter in gerader Linie,...).

Bei eventuell auftretenden Fragen zur neuen VgV können Sie sich selbstverständlich vertrauensvoll an die Abteilung „Normen und Reglementierungen“ wenden: Jörg VOMBERG, Referent für Normen und Reglementierungen, Debelux-Handelskammer Köln, oder an die Handelskammer Luxemburg, Edouard VOLLMAR, Tél: 42 39 39-313.

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a. m. de M. Marc Faber,

Fax +352 43 83 26

E-mail: marc.faber@cc.lu.

Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les

demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le «MERKUR» et sur le site internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de donnée des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

Groupe 1 - A Céder:

Réf. C101

Etablissement horticole, 2e génération, à céder; sud du pays, magasin, livraisons à domicile, clientèle existante.

Réf. C103

Restaurant renommé et petit hôtel, ensemble immobilier sur terrain de 26,50 ares à céder, remis à neuf, bonne situation, parking disponible.

Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf. C107

Cède commerce de semi-gros et de détail d'armes et de munitions; bonnes structure et situation; patrimoine clientèle et fournisseurs important.

Réf. C113

Cause retraite, cède Restaurant grande notoriété cité dans principaux guides européens. Achat murs possible. Grand appartement. Prix fonds: LUF 8.000.000.-

Réf. C118

Vends fonds de commerce Restaurant - Brasserie, 100 places plus 50 places en terrasse à Luxembourg-Ville, proximité Kirchberg, Findel, Kalchesbruck et Hamm. Equipement en excellent état, en grande partie neuf pour la cuisine.

Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, www.monitor.lu - paiement électronique.

Réf. C121

Cède entreprise de transports routiers nationaux et internationaux; clientèle variée, parc de camions de bonne qualité

Réf. C124

Vends pour cause de maladie commerce d'articles pour le bâtiment et le logement (clientèle importante: promoteurs, architectes, particuliers).

Réf. C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf. C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours

Réf. C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf. C139

Société d'importation et de commerce de vins de haute qualité et de produits d'alimentation vend participation stratégique. Idéal pour entrant dans le secteur ou pour commerçant établi voulant élargir sa distribution. Clientèle solvable et fournisseurs sérieux.

Réf. C140

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

Réf. C143

Vends fonds de commerce supermarché avec boucherie, ± 300 m², réserves 80 m², 2 chambres froides, région Mersch, grand parking, loyer 65.000.-

Réf. C145

Cède commerce spécialisé matériel technique, outils et machines; très bien introduit depuis 1930 auprès de l'industrie, l'artisanat et les collectivités; plusieurs représentations exclusives

Réf. C146

Vends fonds de commerce café «Am Keller» à Remich, 6, place du marché; café actuellement ouvert avec piste de dance; prix LUF 2.000.000.-; tél. 26 66 05 11 ou +33 3 87 71 25 28 ou portable français 06 20 55 75 28

Réf. C148

Vends Hôtel-Restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse

Réf. C150

Vends magasin de chaussures, dans centre de localité à l'est du pays, avec maison d'habitation et terrain, aire de stockage et atelier

Réf. C151

Entreprise familiale lux. de transport et de logistique, bien établie avec une bonne clientèle industrielle fidélisée cherche participation majoritaire ou repreneur

Réf. C152

Vends Restaurant et Hôtel, 25 chambres, grand terrain, parking 50 places, situation touristique lac de la Haute-Sûre, prix de vente 22 millions LUF.

Réf. C156

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant à Esch/Alzette, 45 couverts, avec logement

Réf. C159

Vends restaurant avec logement dans village au sud de Luxembourg-Ville, salle de banquets 100 couverts, bâtiment 550 m²

Réf. C160

Vends fonds de commerce animalerie (stock et installation); 300 m² dans centre commercial.

Réf. C161

Vends fonds de commerce, avec ou sans murs, hôtel avec 30 chambres, restaurant, bar, garages privés, logement privé; Luxembourg-Ville.

Réf. C163

Vends fonds de commerce restaurant-pizzeria-dancing à Luxembourg, proche zone d'activités en expansion, 130 couverts, terrasse 50 couverts, parking.

Réf. C164

Vends fonds de commerce restaurant réputé à Luxembourg, centre-ville, 80 couverts, terrasse, loyer très intéressant

Réf. C165

Vends fonds de commerce avec stock, boutique pour enfants, au sud-est du pays, situation privilégiée, surface 125 m², nouvel agencement en 1998, loyer modéré

Réf. C166

Société active dans domaine bureautique cherche repreneur pour participation partielle ou totale; commercialisation directe en clientèle professionnelle et privée, service après-vente, surface commerciale, stock important, collaboration avec constructeurs de marque, possibilité d'extension

Réf. C167

Vends pour cause de maladie fonds de commerce Brasserie-Restaurant, 80 couverts, petite terrasse, bonne situation, logement disponible

Réf. C168

Vends pour cause de maladie stock et installations de commerce d'articles de pêche

Réf. C169

Vends pension de famille, 13 chambres meublées, maison privée

Réf. C170

Cède fonds de commerce (stocks et installations) magasin de textiles, ville touristique à l'est du pays

Réf. C171

Cède fonds de commerce débit de boissons à Esch/Alzette, 173 m² au rdc et 173 m² au sous-sol, 4 tables de billard, prix LUF 2.500.000.-

Réf. C172

Vends pour cause retraite fonds de commerce, stock, installations d'une librairie-papeterie- cadeaux à Esch/Alzette

Réf. C173

Vends fonds de commerce restaurant ± 50 couverts plus terrasse, possibilité d'extension ou de logement, centre Ville de Luxembourg

Réf. C174

Vends parts de société de transports internationaux par route, parc de véhicules neufs, 6 tracteurs, 7 remorques

Réf. C175

Vends fonds de commerce comprenant installation de magasin alimentation-traiteur, centre de Dudelange, prix LUF 1.200.000.- à disc.

Réf. C176

Vends pour cause de maladie 100 % ou 50 % des parts d'un restaurant forain, entièrement rénové; importante tournée, exploitable d'avril à octobre.

Groupe 2 - Recherche à reprendre:**Réf. R104**

Votre entreprise a un grand savoir faire technique. Vous voulez vendre. Contactez-nous.

Réf. R105

Entreprise de peinture en bâtiment intérieur et extérieur de la région lorraine recherche entreprise pour partenariat.

Réf. R107

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

Réf. R108

Ingénieur diplômé recherche reprise/création d'entreprise dans le secteur technique ou dans le commerce y rattaché

Réf. R111

Ingénieur de 35 ans, expérimenté dans le domaine de la gestion de projets industriels et de PME, souhaite reprendre PME, spécialisée dans la production de biens industriels ou de biens de sous-traitance secteur bâtiments.

Réf. R126

Souhaite reprendre PME, secteurs commerce ou prestations de services; prise de participation active et majoritaire non-exclue.

Réf. R128

Docteur ingénieur avec expérience approfondie dans l'industrie internationale participe et/ou reprend entreprise dans domaine technique

Réf. R129

Cherche participation active dans petite entreprise, tél. 021 388261

Réf. R134

Investisseur recherche affaires dans secteurs de la finance, de l'informatique, du bâtiment; à acquérir progressivement ou globalement.

Réf. R139

Cherche participation active en vue d'une reprise totale, entreprise de production dans secteur alimentaire

Réf. R146

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de l'électricité

Réf. R147

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de la bureautique

Réf. R148

Cherche à reprendre petit atelier ou garage pour montage de pneus et vente d'accessoires pour autos/motos; possibilité de stockage demandée.

Réf. R149

Ingénieur en génie chimique, actif dans le commerce de produits réfractaires pour la sidérurgie, cherche à reprendre une activité de commerce de produits techniques, voir une petite unité de production

Réf. R150

Cherche à reprendre bar-brasserie-pub à Luxembourg vieille ville, tél 021 180301 ou 021 238847

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

TYPE	INTERVENANT	DUREE	DATES	HORAIRE	PRIX	
					LUF	EUROS
COURS DU SOIR						
Comptabilité commerciale 1 ^{re} année (débutants) langue luxembourgeoise		40 heures	lundi 01/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité commerciale 1 ^{re} année (débutants) langue française		40 heures	mercredi 03/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité commerciale 2 ^e année (initiés) langue luxembourgeoise		40 heures	mardi 02/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité commerciale 2 ^e année (initiés) langue française		40 heures	lundi 01/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité commerciale 3 ^e année (avancés) langue française		40 heures	jeudi 04/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Comptabilité générale informatisée langue française		85 heures	lundi 01/10/2001	18.30 - 21.00	8 068	200.00
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements		30 heures	jeudi 04/10/2001	18.30 - 21.00	6 051	150.00
Fiscalité - Cycle A (fiscalité des ménages)		70 heures	jeudi 20/09/2001	18.30 - 20.00	12 000	297.47
Fiscalité - Cycle B (fiscalité des entreprises)		70 heures	jeudi 20/09/2001	18.30 - 20.00	12 000	297.47
Cours récapitulatif de la langue anglaise		40 heures	mardi 02/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Cours récapitulatif de la langue française		40 heures	mercredi 03/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Correspondance commerciale française		40 heures	lundi 01/10/2001	18.15 - 20.00	3 025	75.00
Gestion stratégique et techniques de Marketing-Management		30 heures	jeudi 04/10/2001	18.30 - 21.00	9 076	225.00
CYCLES						
EXPORT MANAGEMENT						
Module A: Gestion commerciale et marketing	Didier Kahlig	2,5 jours	11,12,13/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module D: Techniques de négociation	Guy Deloffre	2 jours	18,19/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module E: Logistique internationale	Pierre van Elslande	2,5 jours	15,16,17/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module F: Principes de base du droit international	Florence Ramillon	2 jours	03,04/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
MANAGEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE						
Module A: La politique de formation et l'entreprise: enjeux et opportunités	Arlette Alvarenga	2,5 jours	27,28,29/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module B: Identification et analyse des besoins en formation	Arlette Alvarenga	2 jours	17,18/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module C: Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Arlette Alvarenga	2 jours	15,16/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module D: Elaboration et mise en oeuvre du plan de formation	Arlette Alvarenga	2,5 jours	06,07,08/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
LA LEGISLATION ENVIRONNEMENTAL AU LUXEMBOURG						
Module A: Les établissements classés	Multi-intervenants	2 jours	20,25/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module B: Les déchets et les sols contaminés	Multi-intervenants	2 jours	04,09/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module C: L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques	Multi-intervenants	3 jours	25,30,31/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module D: La protection de l'eau et les substances dangereuses	Multi-intervenants	2 jours	22,23/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
SEMINAIRES						
Techniques de vente pour vendeuses/vendeurs	Frédéric Scouman	2 jours	17,18/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Techniques d'accueil par téléphone	Frédéric Scouman	2 jours	20,21/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Techniques d'accueil à la réception	Frédéric Scouman	2 jours	24,25/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Conception et réalisation de pages Web	Luc Vandenneele	2 jours	24,25/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Professionelle Gesprächsführung	Gustav Vogt	2 jours	27,28/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Techniques de mémorisation	Michel Ménégos	2 jours	01,02/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Reklamations- und Beschwerdemanagement	Gerd Rehbock	2 jours	01,02/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Gestion des salaires	Fabienne Franssen	15 heures	02,04,09,11,16,18/10/2001	18.30 - 21.00	6 000	148.74
Grundlagen wirksamer Kommunikation mit Vorgesetzten	Gerd Rehbock	2 jours	04,05/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Animation et gestion d'une force de vente	Jean Bach	2,5 jours	04,05,06/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	12 000	297.47
Administration et maintenance de sites Web	Luc Vandenneele	1 jour	09/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	2 000	49.58
Techniques d'organisation et de communication pour travailleurs désignés	Thierry Huynen	2 jours	15,16/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Système de management environnemental dans l'entreprise	Jean-Marc Poncelet	3 jours	15,16,26/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	13 500	334.66
Prévenir et gérer les conflits interpersonnels	Nadine Hemmer/Susanne Leyser	2 jours	18,19/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Constituer et animer des équipes efficaces	Brigitte Guthmann	2 jours	22,23/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Prendre la parole en public	Brigitte Guthmann	2 jours	25,26/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10

Renseignements et inscriptions SERVICE FORMATION CONTINUE
 tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

Demandez la brochure FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(CYCLES DE FORMATION ET SÉMINAIRES)
 gratuitement au tél.: 42 39 39-225

INSCRIPTIONS ONLINE:
WWW.CC.LU
RUBRIQUE FORMATION

**A partir de la rentrée
2001/2002**

Introduction d'un apprentissage préparatoire à la profession d'Infor- maticien qualifié (Fachinformatiker) niveau CATP

Les besoins du marché de travail

Le marché de l'emploi a besoin de personnes qui peuvent manipuler les équipements informatiques, qui savent faire des installations simples et initier d'autres personnes à utiliser les PCs.

L'absence de personnes qualifiées dans le domaine informatique a poussé les entreprises à utiliser leurs propres ressources humaines, autodidactes dans ce domaine. Beaucoup de problèmes informatiques restent irrésolus soit par le manque de connaissances, soit par le manque de personnel qualifié.

Le CATP d'informaticien qualifié

La formation informatique au niveau du CATP (Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle) permettra de former des personnes, qui peuvent accomplir les tâches élémentaires en informatique dans les entreprises. Le but de cette formation ne sera donc pas de donner des savoirs poussés en théorie, mais de transmettre les notions de base pour pouvoir manipuler et gérer les équipements informatiques.

Le champ d'activité du futur informaticien qualifié au niveau du CATP

- Montage et entretien de PCs,
- Installation/configuration de logiciels standard,
- Vente et suivi des clients dans le domaine PC.

Les modalités de l'apprentissage

Durée: 3 ans

Structure: 3 années de formation en entreprise sous le couvert d'un contrat d'apprentissage accompagnées d'un enseignement scolaire dispensé par un lycée technique à raison de 2 journées hebdomadaires.

Programme:

Au cours de son apprentissage pratique en entreprise, l'apprenti est initié aux tâches et activités suivantes:

- Montage et entretien de PCs
- Assemblage de PCs
- Extension d'unités existantes par ajout ou échange de composantes
- Détection d'erreurs sur des appareils défectueux
- Identification et échange de composantes défectueuses, montage
- Entretien des pièces d'usure
- Installation de périphérie
- Raccordement de PCs à des réseaux informatiques existants
- Installation/configuration de logiciels standard
- Installation/upgrade de systèmes d'exploitation
- Installation/upgrade de logiciels courants
- Configuration spécifique des postes de travail en fonction de leur utilisation
- Entretien de logiciels et pilotes
- Connexion Internet d'un PC
- Instauration de clients email
- Gestion et élaboration de pages html simples
- Vente et suivi des clients dans le domaine PC
- Conseil
- Elaboration d'offres personnalisées
- Introduction d'utilisateurs dans des configurations nouvelles ou existantes

Cette initiation est accompagnée d'un enseignement scolaire portant sur

- l'architecture des ordinateurs
- la communication professionnelle
- l'informatique appliquée
- les systèmes d'exploitation
- la téléinformatique
- la pratique en atelier d'informatique
- la communication
- l'éducation sanitaire
- l'éducation civique et sociale

Les conditions d'accès

Cet apprentissage s'adresse en principe aux élèves ayant accompli une classe de 9^{me} théorique de l'enseignement secondaire technique (EST) ou des études équivalentes.

Pourront avoir accès les élèves ayant accompli avec succès une classe de 9^{me} polyvalente de l'EST après examen de leur dossier scolaire.

L'offre de poste(s) d'apprentissage

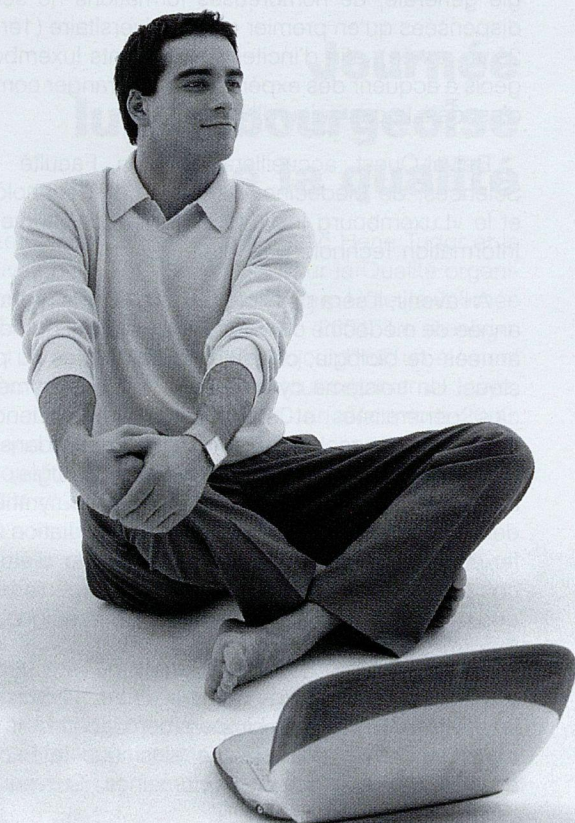
Les entreprises désireuses de former des apprentis sont invitées à signaler leur offre auprès du service de l'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi (ADEM), tél: 478-5387.

Et si vous aviez une société de leasing qui comprend que le leasing à court terme est parfois la meilleure vision à long terme?

Des carrières de plus en plus flexibles: telle est l'évolution du marché du travail. Les contrats de leasing opérationnel ING Car Lease - anciennement CW Lease - évoluent dans le même sens. Le shortlease est la formule permettant de ne pas devoir se lier à un véhicule plus de 24 mois. Changer de voiture tous les 2 ans comporte pas mal d'avantages: vous roulez toujours avec une voiture récente, vous bénéficiez des derniers progrès techniques et les risques d'immobilisation en sont fortement réduits. Pour plus d'informations ou pour une offre convaincante, formez le +352 25 00 09-1 ou surfez sur www.ingcarlease.lu

ING CAR LEASE drives your business.

ING 
CAR LEASE



Rentrée scolaire

Nouvelles formations dans l'Enseignement Secondaire Technique

C'est dans le souci d'adapter l'école aux exigences du marché du travail, qu'une série de nouvelles formations seront proposées dès la rentrée scolaire dans le domaine de l'enseignement secondaire technique. Lors d'une conférence de presse, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a présenté ces nouveautés. L'informatique étant un des domaines qui a beaucoup évolué et qui offre de nombreux débouchés, il a été décidé de proposer à côté de la formation du technicien en informatique, un certificat d'aptitude technique et professionnelle en informatique. Ce certificat permet de former des personnes ayant des notions de base permettant de manipuler et de gérer les équipements informatiques. Cette formation s'étend sur trois années et s'inscrit dans le régime concomitant (cours assortis de stages en entreprise).

Toujours dans le domaine de l'informatique, il est envisagé de proposer, dès la rentrée scolaire 2002, une nouvelle formation informatique dans le régime technique. Cette filière permettra de former des spécialistes en informatique qui pourront envisager des études postsecondaires dans le domaine informatique ou des études d'ingénieur. Répondant à une demande de l'association des pharmaciens, le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports proposera une formation d'assistant en pharmacie. Ces assistants assureront notamment des tâches de gestion et de suivi des stocks. La durée de la formation, accompagnée de stages, s'élève à trois ans.

Par ailleurs et à partir de la rentrée scolaire sera proposée une formation préparatoire au certificat de capacité manuelle pour les personnes qui souhaitent s'orienter vers la profession du fumiste-ramoneur, profession qui offre de nombreux débouchés. En outre, il sera possible, à partir de la rentrée scolaire, de suivre une formation de constructeur métallique, sanctionnée par un CATP et d'une durée de deux ans.

A la demande du secteur, les formations aux métiers de typographe et de reprographe seront fusionnées en une formation sanctionnée par un brevet de technicien supérieur d'opérateur-médias. Cette formation qui débutera avec la rentrée scolaire de 2002 durera deux ans. Etant donné que les futurs mécaniciens qui assurent la maintenance des avions, devront posséder une licence spéciale, il a été décidé d'adapter la formation aux nouvelles exigences. Aussi

la durée de la formation a-t-elle doublé. Enfin, le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a l'intention d'augmenter le nombre des formations bilingues dans le domaine de l'enseignement technique.

Enseignement supérieur

Présentation du concept de l'Université de Luxembourg

Madame Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vient de dévoiler ses plans pour la création d'une «université de Luxembourg». Après 4 à 6 années de fonctionnement, cette «université de Luxembourg» devrait accueillir quelque 4.000 étudiants contre environ 2.500 actuellement. La ministre entend concrétiser son programme dans un projet de loi qui pourrait être voté à la Chambre des députés en 2002, afin de garantir le fonctionnement des établissements publics luxembourgeois dès la rentrée académique d'octobre 2002.

Ce plan de développement universitaire prévoit de mettre en place de nouvelles formations et d'implanter cinq nouvelles structures réparties sur les trois sites de Belval, Limpertsberg et Walferdange. En règle générale, de nombreuses formations ne seront dispensées qu'en premier cycle universitaire (1ère et 2ème année), afin d'inciter les étudiants luxembourgeois à acquérir des expériences à l'étranger comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

Belval-Ouest accueillera ainsi la Faculté des Sciences, de Médecine, la Faculté de Technologie et le «Luxembourg Institute of Advanced Studies in Information Technology».

A l'avenir, il sera possible d'effectuer une première année de médecine ou de pharmacie, ainsi que deux années de biologie, chimie, mathématiques ou physique. Un troisième cycle sera proposé pour médecins généralistes et étudiants en neurosciences. Par ailleurs, la recherche sera encouragée dans les domaines des mathématiques, de la biologie, des neurosciences, de la chimie minérale, de synthèse, de céramique supraconductrice et de radiation. Enfin, il sera possible d'accomplir un cycle d'études complet dans les filières relevant de l'ingénierie industrielle, du génie civil, de l'électro-technique, de l'informatique et de la mécanique.

Dans les enceintes de l'actuel Centre universitaire, le site de Luxembourg-Limpertsberg abritera la Faculté de Droit et d'Economie ainsi que la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines. Sur ce site

seront également aménagés la «Luxembourg School of Finance» et l'Institut Universitaire International. A Limperstberg, seront offerts:

- un cycle inférieur de deux ans en droit et en économie;
- un deuxième cycle en droit et en économie, organisé en collaboration avec l'université Paris II;
- un troisième cycle en matière de contentieux communautaire;
- un premier cycle de deux années en français, allemand, anglais, histoire, géographie, italien, espagnol et latin;
- un troisième cycle en français et littérature comparée et en histoire ;
- un cycle complet de quatre années d'études en philosophie, proposé en collaboration avec l'université de Metz..

Quant à l'ultime pôle Walferdange, il sera le cadre de la Faculté des Sciences sociales et des sciences de l'Education. Les étudiants pourront y suivre deux années de psychologie, ainsi qu'une formation délivrant, au bout de quatre années d'études, le diplôme d'instituteur ou au bout de trois années, le diplôme d'éducateur gradué. Pour plus d'informations, les personnes intéressées peuvent consulter le document «Université de Luxembourg» disponible sur le site www.gouvernement.lu.

18 octobre 2001

Journée luxembourgeoise de la qualité

Le Centre de Recherche Public Henri Tudor et le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité organiseront le 18 octobre à l'Alvisse Parc Hôtel la Journée Luxembourgeoise de la Qualité 2001. Le management de la qualité constitue, aujourd'hui, un élément majeur de performance pour tout organisme. L'avènement des normes ISO 9000 en décembre 2000, marque bien le nouveau défi que chaque responsable qualité doit mener: ne pas simplement assurer la qualité d'un produit ou service, mais écouter et satisfaire son client. Le responsable qualité n'est plus uniquement gérant de la qualité, mais doit mettre en place un système de management de la Qualité impliquant tout l'organisme.

Lieu privilégié pour enrichir sa «culture qualité», les conférences de la Journée luxembourgeoise de la qualité proposent un panorama des évolutions dans le domaine de la qualité tant pour l'industrie que pour les services et les administrations publiques. Les



interventions se veulent pragmatiques et proches des problématiques de chacun. Le matin, deux sessions de conférences aborderont des sujets généraux sur le management de la qualité: le management de la qualité totale, les systèmes qualité-Sécurité-Environnement, la certification, l'apport de la consultance, la gestion des compétences et l'approche financière de la qualité. L'après-midi des conférences sectorielles sont proposées, animées par des professionnels de chaque secteur: industrie, services marchands, banques et services publics. Le programme est accessible sur le www.mlq.lu/jlq2001. Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à: Ana TEIXEIRA, GIE - Sitec, tél direct: 42 30 13 369, fax: 42 49 75, e-mail: ana.teixeira@crpht.lu, site internet: <http://www.sitel.lu>.

E-business

Un 3ème cycle universitaire en formation continue à Luxembourg

Le 3ème cycle «Informatique et Innovation» co-organisé depuis 1999 par les Facultés de Namur, l'Université Nancy 2, l'IST et le Centre Henri Tudor ouvre une nouvelle session au Grand-Duché. Ce pro-

gramme de formation continue est sanctionné par un diplôme universitaire (DESS Luxembourgeois, DES Belge ou DU de 3ème cycle Nancy 2). Il se déroule sur 2 ans, sous la forme de 25 séminaires de deux jours, et comprend à la fois des cours classiques, des cours et travaux en ligne et des groupes de travail orientés vers le partage des expériences des participants.

Deux nouveautés pour cette 3ème session:

- la possibilité d'obtenir un DESS Luxembourgeois, en plus du diplôme de l'université d'inscription (soit les Facultés de Namur, soit l'Université Nancy2)

- un programme orienté e-business qui alterne état de l'art, méthodologie, témoignages et cours pratiques (qualité, audit, sécurité, conception e-business, modélisation, conduite de projet, innovation et TIC, stratégies informatiques, organisation,...)

Le succès de cette formule a déjà permis de répondre aux besoins en formation diplômante, en mise à jour des connaissances, en partage d'expérience et en évolution de carrière de plus d'une trentaine d'informaticiens et de correspondants informatique en activité. Inscription et information auprès de Mme Chrystel Petiteville, GIE SITec c/o Centre Henri Tudor, e-mail: sitec@sitel.lu, tél: +352 424401, fax: +352 424975, site web: www.sitel.lu.

Prix à la consommation

Importante hausse au 1^{er} mai 2001: +0.56%

Après la progression sensible (+0.31%) au 1^{er} avril, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1^{er} mai une hausse d'une enver-

gure inhabituelle, de +0.56%. L'indice atteint 109.66 points au 1.5.2001 (base 100 en 1996). Le taux d'inflation se situe à +3.27 % au mois de mai, soit un niveau se rapprochant de celui de décembre 2000 (+3.47%), alors qu'au cours des quatre premiers mois de 2001 il s'était stabilisé aux environs de +2.8% à +2.9%. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 627.56 points. La moyenne semestrielle atteint 621.35 points au 1.5.2001.

a) Taux de variation des indices de groupe

	Mai 2001/Mai 2000	Mai 2001/Avril 2001
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 4.85 %	+ 0.55 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.66 %	+ 0.77 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 2.10 %	+ 0.08 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 4.86 %	+ 1.07 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.80 %	+ 0.21 %
Santé	+ 2.47 %	+ 0.05 %
Transport	+ 4.99 %	+ 1.36 %
Communications	- 11.34 %	- 0.01 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1.57 %	+ 0.16 %
Enseignement	-	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 3.08 %	+ 0.40 %
Biens et services divers	+ 4.13 %	+ 0.17 %
Indice général	+ 3.27 %	+ 0.56 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Essence (pondération 17.5 %)	+0.23 p.	Poissons frais (pondération 2.2 %)	-0.02 p.
Combustibles liquides (pondération 16.0 %)	+0.19 p.		
Services d'entretien du logement (pondération 5.6 %)	+0.03 p.		

L'évolution de l'indice général au 1^{er} mai 2001 (+0.61 point) résulte principalement d'incidences à la hausse marquées des divisions «Transports» (+0.22 point) et «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0.17 point), qui ont leur origine dans l'évolution à la hausse des prix pétroliers. La forte contribution de la division «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.09 point) est due presque exclusivement (à proportion de +0.07 point) au mouvement de renchérissement que les viandes et produits de viande connaissent actuellement en relation avec les crises de l'ESB et de la fièvre aphteuse. A ces impacts forts se sont ajoutées des incidences plus faibles des divisions «Boissons alcoolisées et tabac» (+0.04 point), «Hôtels, cafés, restaurants», «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (+0.03 point chacune), et «Loisirs, spectacles et culture» (+0.02 point). L'ap-

port des cinq autres divisions n'a guère dépassé 0.01 point ou a été nul, aucune division n'ayant apporté un impact négatif à l'évolution de l'indice général.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice ont connu des augmentations de prix respectives de +8.1% (essence), +6.3% (combustibles liquides) et +3.2% (services d'entretien du logement). Des renchérissements d'une importance similaire ont été relevés pour la viande d'ovins et de caprins (+10.6 %), les réparations des appareils ménagers (+6.2%), le gas-oil routier (+5.7%) et la viande de porc (+3.8%). Les baisses de prix les plus en vue ont concerné les poissons frais (-4.7%), le mobilier de salle de bain (-3.9%) et les confitures, marmelades et gelées (-3.0%).

Après l'accalmie des mois précédents les produits pétroliers ont à nouveau constitué un facteur inflationniste déterminant, en marquant en moyenne une hausse de +5.4% du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2001. La progression de +0.32%, que les autres biens et services ont connue durant cette période, est toutefois également d'une importance particulière.

L'indice au 1^{er} juin 2001 sera publié le 12 juillet, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation, M. Ernest ROBERT, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

Porte ouverte pour **SM3** „KEEP IT SIMPLE“

Le logiciel de salaire le plus performant
„MADE IN LUXEMBOURG“

Nous invitons tous nos clients et toutes les entreprises intéressées à la présentation officielle du successeur de

Salaire-Minute

Hôtel Sofitel

Vendredi 6 Juillet de 9 à 21 heures
Samedi 7 Juillet de 9 à 16 heures

S-M est installé plus de 400 fois et établit plus de 45.000 décomptes par mois.

Offene Tür für **SM3** „KEEP IT SIMPLE“

Das leistungsstärkste Lohnprogramm
„MADE IN LUXEMBOURG“

Wir laden alle Anwender und alle interessierten Betriebe ein zur offiziellen Vorstellung des Nachfolgeprogramms von

Salaire-Minute

Hotel Sofitel

Freitag 6 Juli von 9 bis 21 Uhr
Samstag 7 Juli von 9 bis 16 Uhr

S-M wurde über 400 mal installiert und erstellt pro Monat über 45 000 Abrechnungen.

SOFT-KIS s.à r.l.

68, rue de Luxembourg
L-7540 Rollingen-Mersch
Tél.: 328380 • Fax: 327984
info@softkis.lu • www.softkis.lu

Economie

Les principales entreprises luxembourgeoises au 1.1.2001

Le STATEC vient de publier la liste des principales entreprises luxembourgeoises d'après les effectifs occupés au 1^{er} janvier 2001. Elle comprend l'ensemble des entreprises ou groupes d'entreprises occupant au moins 90 personnes, soit 325 entreprises avec 107.440 salariés. Ces entreprises se décomposent en 126 entreprises de l'industrie manufacturière et de la construction avec 42.000 salariés et 199 entreprises de services avec 65.440 salariés.

Les 20 principales entreprises d'après l'effectif au 1.1.2001

Nom	activité	effectif au 1.1.2001
1 Groupe ARBED ¹	(1) Produits sidérurgiques	7 600
2 Goodyear Luxembourg	(2) Pneumatiques	3 740
3 Groupe Cactus	(4) Alimentation, textile, équipement de la maison, restaurants	3 310
4 Groupe Chemins de Fer Luxembourgeois	(3) Transports	3 160
5 Entreprise des Postes et Télécommunications	(5) Postes et télécommunications	2 750
6 Banque Générale du Luxembourg S.A.	(7) Banque	2 730
7 DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A.	(6) Banque	2 420
8 Groupe Luxair	(7) Transport aérien de personnes	2 160
9 Groupe Pedus	(10) Entreprise de nettoyage, blanchisserie, restauration de collectivités, surveillance, installations de sécurité	1 900
10 Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	(9) Banque	1 770
11 Groupe Guardian	(11) Verre plat, verre pour l'industrie automobile, transports	1 280
12 Du Pont de Nemours	(12) Matières plastiques, non-tissés	1 260
13 Kredietbank S.A.	(14) Banque	1 250
14 Groupe Courthéoux-Match	(12) Alimentation, textile, équipement de la maison	1 190
15 Cargolux Airlines International S.A.	(15) Transport aérien de fret	1 040
16 Groupe Saint-Paul	(17) Imprimerie, éditions et activités connexes	920
17 TDK Recording Media Europe S.A.	(18) Supports d'enregistrement	860
18 Securicor Luxembourg S.A.	(-) surveillance, installations électriques de sécurité	860
19 Groupe PriceWaterhouseCoopers	(-) expertises comptables et fiscales	810
20 Groupe Sommer Allibert	(19) Revêtements vinyliques pour sols et murs, produits de garnissage pour automobiles	780

Le chiffre entre parenthèses indique le classement au 1.1.2000

Deux firmes font leur entrée dans les 20 principales entreprises: Securicor Luxembourg S.A. et le groupe PriceWaterhouseCoopers. Le groupe Cactus grappille une place pour se retrouver troisième employeur privé du Grand-Duché. Le groupe Saint-Paul avance également d'une place et se classe 16^{ème} tandis que le groupe ARBED avec 7.600 salariés reste de loin le premier employeur privé du Luxembourg. Les 20 premières entreprises occupaient 41.790 salariés au 1^{er} janvier 2001, soit 16,5% de l'emploi salarié intérieur.

La liste des principales entreprises luxembourgeoises classées par branche d'activité et/ou par ordre de grandeur peut être obtenue à titre gratuit sur

simple demande auprès du STATEC ou par E-mail en format EXCEL. Elle peut également être téléchargée à partir du site Internet du Statec www.statec.lu. L'envoi de la liste sur disquette est subordonnée à une contribution aux frais de 350.- LUF/8.68 EUR.

Pour en savoir plus:

Statec, Section Statistiques
d'entreprises-Tourisme,
Mme Diane NEU, tél: 478-4262,
M. Francis NENNIG, tél: 478-4223,
e-mail: diane.neu@statec.etat.lu ou
francis.nennig@statec.etat.lu.

¹ L'effectif du groupe ARBED comprend les entreprises suivantes: Profilarbed S.A., Train à laminés marchands S.A., Ares S.A., Mecanarbed Dommeldange S.à r.l., Laminoir de Dudelange S.A., Tuberie de Differdange S.A., Galvalange S.à r.l., Ewald Giebel S.à r.l., Tradearbed S.A./Euco sider S.A., Trefilarbed Bettembourg S.A., Trefilarbed Bissen S.A., Circuit Foil Lux. Trading S.à r.l., Paul Wurth S.A., Arbed Corporate Center S.A. et la S.A. Du Train à Fil de Schifflange. Les entreprises énumérées sont uniquement des entreprises occupant 90 personnes et plus. Elles sont comprises dans la consolidation du groupe ARBED à l'exception de la S.A. Du Train à Fil de Schifflange qui est une entreprise liée non consolidée.

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/06/2001:

ALL TIME SPORTS S.à r.l.

12, route de Thionville
L-6791 GREVENMACHER
c9410/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de sport et de camping

AU PETIT DOMINO S.à r.l.

37, place de l'hôtel de ville
L-3590 DUDELANGE
c9372/2001
17/04/2001 - 16/04/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de literie

BEST OF MUSIC S.à r.l.

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9411/2001
30/05/2001 - 29/08/2001
déménagement: 35, rue de la Gare, L-6440 Echternach
disques et cassettes audio et vidéo

BIJAK Alice

38, Grand-Rue
L-3650 KAYL
c9346/2000
18/11/2000 - 17/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires

BIJOUTERIE-GALERIE ANDRE SCHROELL- LAURES

141, route de Trèves
L-6940 NIEDERANVEN
c9417/2001
17/07/2001 - 16/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie

BRAHMS S.à r.l.

5, rue du Fossé
L-1536 LUXEMBOURG
c9404/2001
26/05/2001 - 25/08/2001
transformation
articles de confection,
chaussures et accessoires

CHARME ET CREATION S.à r.l.

4, rue du Marché aux Herbes
L-1728 LUXEMBOURG
c9396/2001
22/05/2001 - 21/08/2001
transformation immobilière
articles d'ameublement et
cuisines incorporées

CHAUSSURES COLETTE SOCIETE DE FAIT

47, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9386/2001
02/05/2001 - 01/08/2001
transformation immobilière
chaussures et accessoires,
articles de maroquinerie

CHAUSSURES NUSSBAUM S.à r.l.

49-51, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9406/2001
26/05/2001 - 25/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures

CLAUDINE C. S.à r.l.

56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9388/2001A
26/04/2001 - 25/07/2001
transformation immobilière
articles de confection et
accessoires de mode y assortis,
articles de fausse-bijouterie

CLUB LES AMIS DU BON VIN S.à r.l.

19, rue F. de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG
c9291/2000
26/07/2000 - 25/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
produits alimentaires

COLOR CENTER LUCIEN STEINHÄUSER S.à r.l.

262, route d'Arlon
L-8001 STRASSEN
c9421/2001
30/06/2001 - 29/09/2001
transformation immobilière
articles et accessoires pour la peinture, outillage, produits d'entretien, revêtements de sol en matière plastique, tapis...

DEDE S.à r.l.

92, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c9387/2001
14/04/2000 - 13/07/2001
déménagement: 81, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette
articles d'habillement

DEKORALUX S.A.

Centre commercial Hohkaul
L-5230 SANDWEILER
c9331/2000
11/11/2000 - 10/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
meubles meublants sur une surface de vente de 500 m²

DENSBOURN Georgette

3, rue des Ecoles
L-3461 DUDELANGE
c9306/2000
01/10/2000 - 30/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles pour peintures, papiers peints, articles de toilette, articles de parfumerie, souvenirs, jouets, produits d'entretien...

DETIEGE Alain

5, rue des Ecoles
L-3461 DUDELANGE
c9415/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie, d'orfèvrerie et de bimbelerie

DIANA HEINEN

16, route de Luxembourg
L-6450 ECHTERNACH
c9403/2001
16/05/2001 - 15/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

DUE Albert

33, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9327/2000
11/10/2000 - 10/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie et de bijouterie

EUROSHOES S.A.

City Concorde à Bertrange
L-8060 BERTRANGE
c9407/2001
30/05/2001 - 29/08/2001
déménagement: 46, Grand-Rue à L-9050 Ettelbruck
articles de chaussures

EVERARD Ernestine

23, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ
c9316/2000
14/10/2000 - 13/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et articles de mercerie-bonneterie

FERRARI-SPORTS

18, rue Dr Herr
L-9048 ETTTELBRUCK
c9414/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de sports et de loisirs

GISELA JOST CHOSE- RIE ALDRINGEN S.à r.l.

19, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG
c9360/2000
06/01/2001 - 05/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale, articles d'art de table et de décoration, articles de papeterie, articles pyrotechniques

HEINEN Josée

26, avenue de la Gare
L-6440 ECHTERNACH
c9413/2001
28/05/2001 - 27/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

HEYNEN Josée

48, rue Principale
L-8383 KOERICH
c9423/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale, articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie

HOFFMANN Yvon

35-39, rue Victor Hugo
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE
c9361/00
22/01/2001 - 19/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale, articles d'ameublement, articles de literie, tapis, articles de ménage, tableaux

KIEFFER René

62, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9370/2001
07/04/2001 - 06/07/2001
déménagement: 14, rue J.P. Pier, L-2333 Luxembourg
articles de confection et accessoires, articles de chemiserie

KREMER Rosa

37, rue de la Gare
L-9707 CLERVAUX
c9377/2001

30/05/2001 - 29/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires, articles de maroquinerie et parapluies

**LADY SHOP
CHAUSSURES S.à r.l.**

Coin Grand-Rue et rue Philippe II
L-1661 LUXEMBOURG
c9391/2001
04/05/2001 - 03/08/2001
transformation immobilière articles en cuir, chaussures de luxe et articles de fausse bijouterie

LE RIDEAU S.à r.l.

4, rue du Fossé
L-1536 LUXEMBOURG
c9366/2001
25/01/2001 - 24/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale, rideaux, tentures

LUX Paul

80, Haaptstrooss
L-6833 BIWER
c9325/2000
14/10/2000 - 13/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
machines, matériel et installations agricoles, accessoires et pièces de rechange y relatifs

LUX-PARIS S.à r.l.

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9395/2001
16/05/2001 - 15/08/2001
déménagement
articles d'habillement

MAJERUS Romaine

5, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9376/2001
15/03/2001 - 14/03/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

MÖBEL ALVISSE

233-241, rue de Beggen
L-1221 LUXEMBOURG
c9409/2001
30/05/2001 - 29/08/2001
déménagement: Am Bann,
L-3372 Leudelange
articles d'ameublement et de literie

MON CADEAU S.à r.l.

34, avenue de la Libération
L-3850 SCHIFFLANGE
c9402/2001/A
15/11/2001 - 14/02/2002
transformation, articles d'horlogerie, de bijouterie, et d'orfèvrerie

NANQUETTE Céline

4, Grand-Rue
L-8826 PERLE
c9310/2000
10/08/2000 - 15/08/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie-bonnerie, tissus, articles de ménage, articles de quincaillerie, jouets

NICKELS Margot

107, rue de Bonnevoie

L-1261 LUXEMBOURG
c9319/2000
15/09/2000 - 14/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale, articles d'habillement et accessoires

OLINGER Jacques

29, rue Michel Rodange
L-4660 DIFFERDANGE
c9375/2001
19/03/2001 - 18/03/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de peinture, articles de toilette, ustensiles ménagers et encadrements, objets décoratifs pour intérieurs

OPTIQUE HOWALD S.A.

Centre commercial CACTUS
L-2529 HOWALD
c9323/2000
02/10/2000 - 01/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale, articles optiques

OTZEN Birte

30, rue de Hesperange
L-1731 LUXEMBOURG
c9317/2000
20/09/2000 - 19/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale, articles textiles et articles de confection

**PARFUMERIE BEAUTE-
SELECTIVE S.à r.l.**

106, avenue de Luxembourg
L-4940 BASCHARAGE
c9412/2001
25/05/2001 - 24/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'hygiène et de santé

PIRE RAYMOND

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9369/2001
01/02/2001 - 31/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
cadeaux-souvenirs, articles décoratifs pour intérieurs et articles de bimbeloterie

QUINET Yolande

13, rue des Tilleuls
L-8832 ROMBACH-MARTE-
LANGE
c9354/00
05/12/2000 - 04/12/2001
cessation complète de l'activité commerciale, articles toilette

**RADIO-SERVICE LESSEL
S.à r.l.**

18, avenue de la Gare
L-1610 LUXEMBOURG
c9341/2000
08/11/2000 - 07/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale, commerce de détail d'appareils électriques, de matériel et d'accessoires électriques, ainsi que de cassettes magnétiques

REYTER Suzanne

80, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE

c9330/2000
30/10/2000 - 29/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale exercé
articles électro-ménagers, articles de lustrerie, articles en étain et cadeaux-souvenirs

**ROULLING
MARIE-THERESE**

9, rue Enz
L-5532 REMICH
c9399/2001
12/05/2001 - 11/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale articles textiles, articles de lingerie, articles de chemiserie et articles de mercerie

SACCHETTI Giuseppe

86, rue du Canal
L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE
c9315/2000
16/09/2000 - 15/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de décoration pour intérieurs, articles d'artisanat d'art

SAMDAM S.à r.l.

53, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG
c9392/2001
02/05/2001 - 01/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie, articles de voyages, foulards, parapluies et articles de ganterie

SASSEL Georges

5, Grand-Rue
L-9240 DIEKIRCH
c9348/2000
18/11/2000 - 17/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de pêche, souvenirs, cartes-vues et articles de maroquinerie

**SCANCAR LUXEM-
BOURG S.A.**

18, rue des Peupliers
L-2328 LUXEMBOURG
c9394/2001
02/05/2001 - 01/08/2001
déménagement: Z.I. Bourmicht à Bertrange/Strassen
voitures neuves et d'occasion

SCHIFFMANN S.à r.l.

11, rue de Trèves
L-6793 GREVENMACHER
c9349/2000
21/11/2000 - 20/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires y relatifs

SCHOCKMEL Christian

95, rue A. Fischer
L-1521 LUXEMBOURG
c9364/2001
22/01/2001 - 21/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale

articles de la branche d'étagère décorateur et articles de décoration pour intérieurs

SERRA Gérard Michel

209, rue des Romains
L-8041 BERTRANGE
c9380/2001
02/04/2001 - 01/04/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement et appareils électro-ménagers

SIMAPHI S.A.

4, rue Pierre Gregoire
L-4702 PETANGE
c9390/2001
18/04/2001 - 17/07/2001
déménagement: 8, rue Parc Gerlache, L-4574 Differdange
articles textiles et vêtements, articles de mercerie, de bonneterie et articles de maroquinerie sur une surface de vente de 100 m²

SPEYER JEAN

18, avenue T. Gordon Smith
L-7740 COLMAR-BERG
c9389/2001
02/05/2001 - 01/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

SPORTISSIMO S.à r.l.

81-83, rue de Hollerich
L-1741 LUXEMBOURG
c9393/2001
09/05/2001 - 08/08/2001
transformation immobilière
articles de sport et de camping, articles textiles et vêtements

TERNES GERARD

29, avenue de la Gare
L-1610 LUXEMBOURG
c9416/2001
30/06/2001 - 29/09/2001
déménagement: 63, avenue G.-D. Charlotte, L-3441 Dudelange
articles de parfumerie

TIBET CARPETS S.à r.l.

11-13, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9347/2000
14/11/2000 - 13/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement (tapis)

UNDER FIFTEEN S.à r.l.

5-11, rue de la Libération
L-3510 DUDELANGE
c9307/2000
12/07/2000 - 11/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et accessoires

WAGNER Carlo

8bis, route de Luxembourg
L-3253 BETTEMBOURG
c9420/2001
30/06/2001 - 29/09/2001
déménagement: 45, av. G.-D. Charlotte, L-3441 Dudelange
articles d'horlogerie, de bijouterie et d'orfèvrerie

New Economy

La FEDIL publie un document sur l'enjeu stratégique de la nouvelle économie

La FEDIL vient de présenter un document de réflexion intitulé: La «Nouvelle» Economie: Enjeu stratégique majeur pour l'économie luxembourgeoise et les entreprises industrielles. M. KROMBACH, Président de la FEDIL relevait lors de son discours d'introduction que «les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent un enjeu stratégique majeur pour les entreprises» tout en soulignant que «la «Nouvelle» Economie est avant tout à considérer comme une nouvelle approche des affaires liée à l'apparition de technologies de communication de plus en plus performantes et notamment le world wide web».

Il s'agit d'une «économie des réseaux» qui transforme les marchés et la structure interne des entreprises. L'enjeu est majeur pour tous les acteurs. Les entreprises qui n'incluent pas à temps ces nouvelles technologies dans leurs structures de fonctionnement courent le risque de disparaître. Les sociétés à la traîne du développement technologique en subiront les conséquences économiques négatives.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont génératrices de gains de productivité et ont dès lors un impact direct sur la compétitivité des entreprises. Il importe dès lors de prendre les mesures indispensables afin de positionner favorablement le Grand-Duché de Luxembourg dans cette société de l'information de demain.

Comme il a été souligné dans le plan d'action «eLuxembourg» du Gouvernement, le Luxembourg a une bonne position de départ pour profiter pleinement du potentiel de développement qu'offrent les nouveaux moyens de communication. Cependant, toute une série de défis restent à relever en partenariat et en dialogue entre secteur public et acteurs privés.

En tant qu'organisation représentant des entreprises high-tech fortement impliquées dans les technologies de l'information et de la communication, dont des acteurs de premier plan dans le domaine du

multimédia, des télécommunications et de l'informatique, la FEDIL compte contribuer au débat sur la mise en place de la société de l'information au Luxembourg.

A cette fin, la FEDIL a institué un groupe de travail composé d'experts en matière de technologies de l'information et de la communication. Ce groupe de travail a élaboré, sur base d'une analyse de la situation concurrentielle du Grand-Duché, une note de réflexion avec une série de recommandations aux entreprises et aux pouvoirs publics, tout en mettant un accent particulier sur les défis à relever par les entreprises manufacturières et en traçant le cadre nécessaire afin que notre économie puisse pleinement profiter des opportunités offertes par ces nouvelles technologies.

Lors de la conférence de presse, M. Yves ELSÉN, Directeur Commercial et du Marketing de la Société Européenne des Satellites - SES - S.A. et Président de ce groupe de travail a présenté les points clés de cette brochure FEDIL. M. ELSÉN soulignait dans sa conclusion que «ce document constitue un premier apport de la FEDIL au sujet du développement de la «Nouvelle» Economie au Grand-Duché de Luxembourg. Notre fédération continuera à approfondir ces réflexions dans les mois à venir».

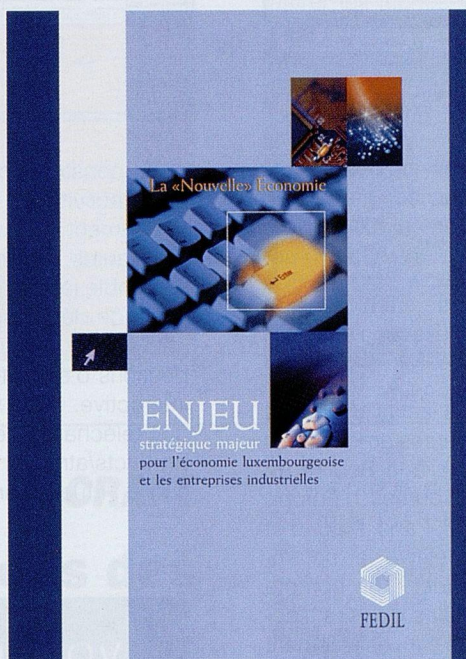
Dans la même lignée, la FEDIL envisage également de proposer une série de nouveaux services à ses membres permettant d'appuyer les démarches des entreprises dans le domaine de ces nouvelles technologies ainsi que de s'engager davantage dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

Dans la même lignée, la FEDIL envisage également de proposer une série de nouveaux services à ses membres permettant d'appuyer les démarches des entreprises dans le domaine de ces nouvelles technologies ainsi que de s'engager davantage dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

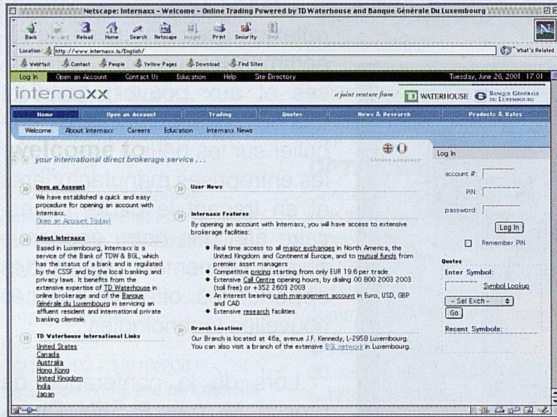
Internaxx

Nouveau service de courtage en ligne

Le nouveau service de courtage en ligne Internaxx est opérationnel depuis mi-juin. Internaxx est un service multi-marchés et multi-devises proposé par The Bank of TDW & BGL S.A., filiale commune de la Banque Générale du Luxembourg S.A., importante banque luxembourgeoise membre du Groupe Fortis, et de TD Waterhouse Group Inc., l'un des leaders mondiaux de services financiers en ligne (NYSE/TSE: TWE).



Ce service international d'exécution pure, basé à Luxembourg, s'adresse à des investisseurs aisés désireux d'autogérer leurs investissements. Internaxx s'adresse à une clientèle qui recherche un accès aux Bourses nationales et internationales - par exemple des résidents du Luxembourg et des régions limitrophes, des expatriés et des résidents européens en quête d'une diversification internationale de leur portefeuille.



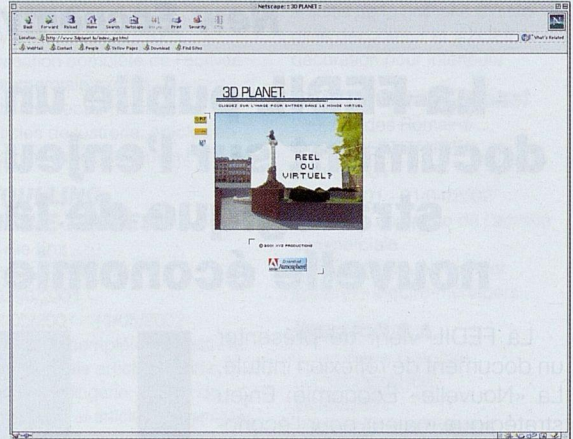
Internaxx offre aux investisseurs actifs un accès automatisé et en temps réel aux Bourses américaines (NASDAQ, NYSE, Amex et Toronto), à la Bourse de Londres ainsi qu'aux principales Bourses d'Europe continentale (Francfort, Neuer Markt, Paris, Madrid et Amsterdam); une tarification compétitive, et notamment un programme «Frequent trader»; un compte courant rémunéré dans les principales devises; l'accès à une gamme étendue de fonds d'investissement d'importants gestionnaires internationaux; un accueil téléphonique et un service d'assistance clientèle multilingues par un personnel parfaitement formé; des fonctionnalités de recherche particulièrement étendues et tous les avantages d'un cadre réglementaire et législatif stable et sûr au Luxembourg.

Les investisseurs intéressés peuvent accéder à plus d'information via le site Internet à l'adresse www.internaxx.lu ou en appelant le numéro gratuit 00800 2003 2003 ou le numéro (+352) 2603 2003 au tarif normal.

www.3dplanet.lu

Le Luxembourg en 3D

Les Postes & Télécommunications et Luxsite, en collaboration avec l'Agence Multimédia XYZ Productions, viennent d'ouvrir les portes de la 3D temps réel sur le Web avec 3DPLANET.LU. L'objectif de ce projet innovatif est d'offrir aux internautes la possibilité d'une immersion totale dans un monde virtuel en 3D combinant services d'informations et éléments de divertissements et de jeux. Sous le haut patronage de la ville de Luxembourg, cette nouvelle plateforme est construite sur la base de lieux existants au Luxembourg.



En constante évolution et avec le développement d'interactivités, le site 3DPLANET.LU, entend devenir rapidement le lieu de rencontre virtuel de tous les internautes. Novices ou utilisateurs avertis flâneront ensemble le long des rues de la Ville à leur gré. Le logiciel de développement et d'intégration 3D interactive (Adobe Systems Incorporated) permet à XYZ Productions d'exploiter pleinement le potentiel de la 3D interactive. Pour vivre cette expérience, l'utilisateur doit télécharger le plugin d'adobe www.adobe.com/products/atmosphere avant de tenter l'aventure de la réalité virtuelle sur www.3dplanet.lu.

VOTRE TAXI AERIEN

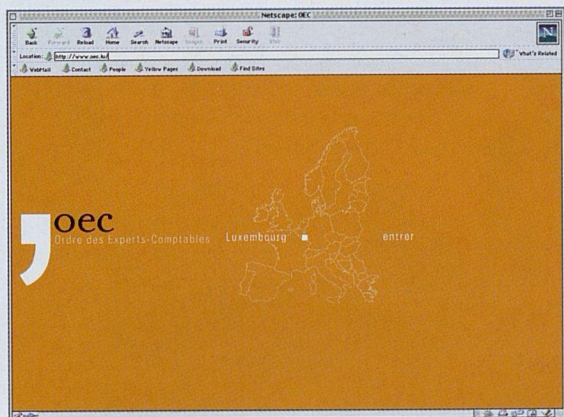
- ✦ Vols directs à la demande
- ✦ Rapidité et confort total
- ✦ Souplesse horaire
- ✦ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



www.oec.lu

Les Experts-comptables lancent leur site Internet



À l'occasion de l'assemblée générale le 14 juin 2001, le Conseil de l'Ordre des Experts-comptables a présenté à ses membres son nouveau site Internet.

Suite à la création par la loi du 10 juin 1999 d'un statut légal de la profession d'expert-comptable au Luxembourg et le regroupement des experts-comptables dans un Ordre, anciennement organisé sous la forme d'une a.s.b.l. durant quelque 50 années, le Conseil s'est fixé comme priorité de promouvoir la profession d'expert-comptable, non seulement pour attirer les jeunes vers ce métier devenu de plus en plus „multi-disciplinaire“, mais aussi pour rassurer les clients des experts-comptables et les tiers de ces derniers du professionnalisme et de la qualité des services offerts.

Aujourd'hui les experts-comptables sont incontestablement les partenaires privilégiés des entrepreneurs pour les accompagner dans toutes les étapes du cycle de vie de leur entreprise.

C'est dans cet esprit que la profession s'est donnée une nouvelle identité visuelle et se présente sur le web.

CRAFT

Favoriser l'accès des PME aux projets de recherche européens

CRAFT fait parti des mesures spécifiques mises en place par la Commission européenne pour encourager et faciliter la participation des PME aux activités de recherche et de développement technologique. Ce dispositif permet aux PME n'ayant pas ou peu de capacités de recherche de faire soustraire un travail de recherche, en restant les seuls propriétaires des résultats de la recherche, à un ou des organismes de recherche de leur choix afin de solutionner des problèmes techniques.

Nous continuons ici notre série d'exemples de projets CRAFT commencée au début de cette année.

5ème exemple d'un projet CRAFT: un scanner 3D à grande vitesse

Un système à micromiroirs numériques, capables de fournir des images en trois dimensions de grande qualité d'une cellule vivante, vient d'être mis au point dans le cadre d'un projet CRAFT.

Sept partenaires provenant de trois Etats membres de l'UE ont participé à la réalisation de ce système à micromiroirs numériques (DMD). Ce système DMD constitue un moyen plus rentable et plus efficace d'obtenir des images de cellules en trois dimensions.

«La qualité de l'image obtenue à partir d'un microscope à foyer commun peut être réglée en faisant varier la manière dont la lumière scanne l'objet ainsi que sa vitesse», a expliqué Frank Bitte de l'Institut Fraunhofer des technologies de production (Allemagne), partenaire participant au projet. «Ceci nécessite toutefois l'utilisation de différents disques de Nipkow. Il faut beaucoup de temps pour changer ces disques et cette opération n'est pas souvent effectuée. Plus souple, le système DMD peut facilement être réglé électroniquement. De plus, avec le système DMD, il n'y a pas d'interférences dues aux vibrations ou aux frottements comme c'est le cas avec des disques rotatifs».

Des données ont tout d'abord été rassemblées à l'aide d'un microscope à foyer commun utilisant un rayon très concentré scannant la cellule point par point et couche par couche. Un disque rotatif percé de trous de très petite dimension permettait à la lumière d'arriver jusqu'à la partie de l'objet scanné tout en bloquant la lumière à l'avant et à l'arrière.

Le nouveau système est basé sur près de 800 000 micromiroirs programmables. Chaque miroir a une surface de 16 μm^2 et peut être orienté individuellement selon un angle de plus ou moins 10 degrés, ce qui accroît la flexibilité du système.

En plus de l'utilisation ordinaire du système DMD dans le domaine de la projection vidéo numérique, cet appareil pourrait également avoir d'autres fonctions, comme par exemple servir à mesurer les lentilles de contact bifocales ou à détecter des marques d'usure sur les DVD ou les CD. L'appareil devrait être commercialisé en 2002 par l'un des partenaires participant au projet.



Transmettre son entreprise en de bonnes mains ? C'est signé AVEC, la solution de confiance.

Transmettre son entreprise. Certes pas une décision facile à prendre. Ni à mettre en oeuvre. La réussite d'une telle opération nécessite une parfaite connaissance du marché et de ses acteurs, les compétences pour réaliser une analyse complète et sans faille de l'entreprise, sans oublier le souci d'une totale discrétion durant toute la durée des négociations.

La solution qui s'impose à Luxembourg?
AVEC - Acquérir ou Vendre une Entreprise en toute Confidentialité.

DEXIA

Banque Internationale
à Luxembourg

LA BANQUE
DE MES
PROJETS.

Société anonyme, fondée en 1856
69, route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Tél. : 4590-2879 - Fax : 4590-2086
www.dexia-bil.com - e-mail : contact@dexia-bil.com

Pour plus de renseignements sur le dispositif CRAFT, vous pouvez vous adresser à: Luxinnovation GIE, tél. 4362631, isabelle.schlesser@luxinnovation.lu.

Appels d'offres

Appel à propositions pour des entreprises innovantes

La Commission européenne vient de lancer un nouvel appel à propositions dans le domaine «Promotion de l'innovation et encouragement de la participation des PME» du Cinquième programme-cadre.

Les personnes éligibles pour participer à des actions indirectes de RDT entreprises au titre du programme spécifique sont invitées à soumettre des propositions relatives aux mécanismes destinés à faciliter l'établissement et le développement d'entreprises innovantes.

Le présent appel à propositions couvre des actions et sous-actions séparées:

- réseaux thématiques de domaine d'excellence économique visant à stimuler l'échange d'informations, les bonnes pratiques et les compétences pour la création et le développement de start-up innovantes;
- projets de RDT transfrontaliers visant à valider et à diffuser les instruments et les méthodes de création et de développement d'entreprises innovantes;
- transfert de programmes de soutien performants aux pays nouvellement associés (PNA);
- conception et mise en œuvre de nouveaux concepts visant à stimuler la création de start up innovantes.
- mesures d'accompagnement incluant les éléments suivants:
- interaction et gestion des réseaux et projets thématiques en vue d'organiser les activités d'information, la diffusion et l'échange d'expériences et la communication;
- interface avec la politique d'innovation en vue de tirer les leçons des réseaux et des projets thématiques;
- création d'un réseau européen de représentants de start-up et d'un réseau européen de fournisseurs de services aux start-up.

Chaque proposition ne doit traiter que l'une des actions et sous-actions susmentionnées, lesquelles doivent être clairement identifiées. Le budget indicatif disponible pour cet appel est de 16 millions d'euros.

Date limite de réception des propositions est fixée au 14 septembre 2001 à 17 heures. Il est vivement recommandé aux soumissionnaires de consulter le texte original de l'avis publié au Journal officiel des

Communautés européennes sous la référence: JOC 141 du 15.05.2001, p.18 avant de contacter la Commission. Le guide du soumissionnaire contient des informations sur ces règles et sur les modalités de préparation et de présentation des propositions. Tout renseignement relatif au présent appel peut être obtenu auprès de LUXINNOVATION GIE - BP 1372 - L-1115 Luxembourg - M. Gilles Schlesser, tél: 43 62 63-1, gilles.schlesser@luxinnovation.lu.

L'Université de Cork recherche des spécialistes en microbiologie

L'Université de Cork (Irlande) recherche trois scientifiques expérimentés titulaires d'un doctorat, qui occuperont des postes dans le cadre du programme communautaire des bourses d'accueil Marie Curie pour le développement. Les candidats joueront un rôle-clé dans le développement de nouvelles compétences dans le domaine de la biologie moléculaire de la bifidobactérie, micro-organisme probiotique présent dans le système gastro-intestinal humain.

Les candidats retenus devront faire preuve d'une grande compétence universitaire et scientifique et mèneront l'équipe scientifique qui travaille sur la bifidobactérie (composée actuellement de quatre doctorants plus un poste vacant pour un doctorant, et qui devrait s'agrandir).

Les candidats devront de préférence posséder de l'expérience, ou souhaiter en acquérir, dans l'un ou plusieurs des domaines suivants: génomique (technologie basée sur la structure génétique), protéomique (analyse des modèles d'expression protéique au niveau du génome par électrophorèse sur gel 2D), et/ou génétique moléculaire de la bactérie Gram positive (pourcentage G+C élevé).

L'institution d'accueil s'est engagée à fournir des ressources importantes afin de promouvoir la recherche sur la bifidobactérie, qui comprend l'achèvement commercial du séquençage du génome d'une espèce et l'acquisition de la technologie basée sur la structure génétique ainsi que d'un équipement moderne d'électrophorèse sur gel en 2D et d'analyse.

Le boursier disposera des ressources universitaires et matérielles requises. Les candidats âgés de 35 ans maximum, originaires d'un Etat membre de l'UE (à l'exception de l'Irlande) ou d'un Etat associé ou ayant résidé dans l'UE au cours des cinq dernières années, sont éligibles.

Chacune des trois bourses sera accordée pour une durée de deux ans.

L'équipe travaillant sur la bactérie de l'acide lactique à l'Université de Cork a été autorisée à accueillir

les boursiers Marie Curie dans le cadre du programme «Améliorer le potentiel humain de recherche de l'UE». Pour toute précision concernant les critères d'éligibilité et la rémunération, consulter: <http://www.cordis.lu/improving>. Pour tout renseignement complémentaire, contacter: Prof. Gerald Fitzgerald, e-mail: g.fitzgerald@ucc.ie ou Dr. Douwe van Sinderen, e-mail: d.vansinderen@ucc.ie

EUREKA

Les projets de R&D communautaires: source de valeur ajoutée

Selon une étude récente, les nouveaux produits créés grâce aux projets de recherche et de développement (R&D) financés par Eureka, le réseau européen pour la R&D orientée marché, ont généré un revenu estimé à 4100 millions d'euros.

Le rapport statistique 2001, intitulé «Eureka ESE/CSE - statistical report 2001», rassemble les commentaires de quelques 2400 entreprises contactées qui ont participé à des projets de recherche Eureka. Ces nouvelles rentrées de fonds, provenant tant des marchés nationaux qu'internationaux, résultent de la collaboration dans le cadre de projets Eureka. De plus, au moins un tiers des personnes interrogées estime que la collaboration Eureka a permis une augmentation notable de leur chiffre d'affaires.

L'étude souligne également les principaux facteurs de succès de la collaboration en matière de R&D. La mise au point d'un plan d'activité au début de la phase de R&D est l'un des éléments clés garantissant la réussite. La disponibilité de capital-risque pour les projets constitue un autre aspect fondamental. Ce capital peut provenir d'autres régions que l'Europe, mais dans ce cas, les ressources de l'innovation quitteront alors le continent. Pour cette raison, les Etats membres de l'Union européenne et les MP ont discuté en priorité, lors de la conférence interparlementaire Eureka qui s'est tenu à Madrid au mois de juin de la façon de rendre plus aisé l'accès au capital-risque. Pour obtenir un exemplaire du rapport, contacter: Secrétariat Eureka, Nicola Vatthauer, Tél: +32/2/777 09 63 ou LUXINNOVATION GIE, M. Gilles Schlessler, tél: 43 62 63-1, e-mail: gilles.schlessler@luxinnovation.lu.

Le facility management

Ce concept, venu des Etats-Unis, entre par la grande porte en Europe. La clé de son succès? Agir directement sur la productivité. Ce cadre matériel

touche aux domaines immobilier et mobilier, au catering, à la téléphonie, l'informatique, la sécurité, l'entretien, etc. Bref à toute l'activité extérieure au core business. En d'autres termes, il s'agit d'une gestion performante de l'environnement de travail sur les plans administratif, technique et financier.

En vue de présenter aux entreprises intéressées cette nouvelle activité de services spécialisés, Luxinnovation GIE, l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche, en coopération avec la Chambre des Métiers, a organisé le 30 mai 2001 un séminaire sur le thème du Facility Management. Un peu plus de 80 personnes ont ainsi assisté aux présentations des spécialistes de la profession tels que : ARGEST S.A., DBASSOCIATES S.A., DTZ, GESTEC, IRACO S.A. et PAUL WAGNER ET FILS S.A.

Le facility management en pleine effervescence...

A quel moment faut-il avoir recours au facility management? «Si des périodes charnières telles qu'une réorganisation profonde de l'entreprise, un déménagement, une fusion-acquisition ou encore un changement de management constituent des occasions rêvées, de plus en plus de chefs d'entreprise s'interrogent sur la performance de leurs services généraux sans qu'un événement précis les y conduise» explique Guibert del Marmol, General Manager chez DBAssociates à Luxembourg, un des intervenants du séminaire. La première démarche consiste à réaliser une «photo» de l'entreprise c'est-à-dire faire le point sur la situation actuelle en vue de saisir parfaitement son fonctionnement. Ensuite on pourra poser un diagnostic et actionner les leviers adéquats en vue d'améliorer la productivité. Là, le facility management dispose d'un atout majeur, qui explique en grande partie son explosion : l'identification et la quantification des coûts des services généraux.

Il y a quelques années, on possédait une vague idée du coût représenté par un m². Aujourd'hui, un indicateur performant existe permettant d'établir des comparaisons et de poser des repères. Il s'agit du « cop » (coût d'occupation par personne). Cet indicateur permet d'intégrer l'intégralité des variables nécessaires à la vie dans un immeuble et donne une information plus pertinente que le simple prix au m². Ce coût global est alors divisé par le nombre de m² ou d'employés. Le « cop » varie en fonction de la qualité et de la localisation des bâtiments, de 300.000 à 500.000 francs/personne/an. Les entreprises ont donc la possibilité d'effectuer leur calcul et de se positionner par rapport à la moyenne du marché.

Externaliser? Oui, mais pas à n'importe quel prix !

A l'heure actuelle, la mode est à l'outsourcing. En agissant de la sorte, de nombreux chefs d'entreprise désirent avant tout amputer les coûts de personnel. Or, il faut savoir que les frais liés au personnel affecté aux services généraux représentent moins de 10% du

total des coûts «facilities». Par conséquent, même si on réduit les frais de personnel de 20%, l'impact ne sera que de 2% sur le total des coûts.

A côté du personnel, d'autres postes ont davantage d'importance. C'est le cas de l'immobilier qui, à lui seul, représente environ 51% du coût total des facilities. Il convient donc de réaliser un diagnostic sérieux avant d'agir.

Mobilité

Dans la panoplie des moyens d'actions mis à disposition des entreprises figure la nouvelle organisation spatiale, communément appelée new office concept. L'idée est d'adapter l'espace de travail aux exigences actuelles. Le bâtiment est reconfiguré afin d'optimiser la gestion des m², c'est-à-dire de façon à ce que la configuration spatiale colle à l'organisation de l'entreprise. Les départements sont placés en fonction de leur interaction. Autre évolution notable: le bureau n'est plus une question de statut, mais est attribué en fonction des tâches de l'employé.

La notion de desk sharing (bureau partagé) a également vu le jour. En faisant utiliser un bureau par plusieurs collaborateurs, on parvient à réduire les mètres carrés au sol. Toutefois, d'importants efforts doivent être accomplis pour que, une fois rentré dans la société, l'employé s'y sente à l'aise et retrouve l'esprit d'entreprise, précise Guibert de Marmol. Le confort et l'accueil constituent des éléments fondamentaux. A partir du moment où le bureau n'est plus personnalisé, la pièce mise à disposition doit être doublement attrayante afin que la personne conserve le plaisir de revenir dans l'entreprise. Dans cette optique, une organisation spécifique de la pièce est étudiée faisant la part belle à une nouvelle ergonomie et à du mobilier adéquat.

Le facility management s'impose

Ainsi, le concept de facility management deviendra de plus en plus présent dans les stratégies organisationnelles des sociétés, s'investir dans cette voie sera, sans nul doute, un moyen d'acquiescer ou de conserver une position de choix sur le marché.

Business Initiative

Lancement de la 1^{re} plate-forme dédiée au financement de start-up

Promouvoir l'esprit d'entreprise dans la Grande Région par l'organisation d'un concours de Business Plans: le défi de départ auquel se sont exposés les fondateurs de Business Initiative (FEDIL, Chambre de Commerce & Chambre des Métiers du Grand-Duché) l'automne dernier, semble, à l'heure des premiers bilans, avoir connu un développement très prometteur.

Plus de 150 participations ayant été retenues sur 322 projets déposés, six start-up ont déjà été désignées pour présenter leur concept le 2 mai passé à la Chambre de Commerce devant un auditoire de professionnels avertis. Une cinquantaine de spécialistes du monde de la finance, de l'industrie, du commerce, de la consultance audit, de la communication et de la politique ont ainsi pu s'informer plus explicitement en vue d'une éventuelle participation de leur part dans le financement de ces nouvelles sociétés.

Deux sociétés luxembourgeoises (Zden, Ubicall), 3 françaises (MC3D, NET-S 2, France Gourmande) et une allemande (Emard) ont fait partie de la première séance de présentation. Leurs activités sont ancrées dans les domaines de l'informatique/Internet, de l'industrie et dans le secteur des services. La partie officielle s'est achevée par un cocktail-contact au cours duquel porteurs de projet et investisseurs ont eu l'occasion d'approfondir leurs premiers échanges intentionnels de futurs associés-collaborateurs. Cinq autres projets ont été présentés lors d'une seconde plate-forme, lesquels sont aussi issus d'une sélection «en voie rapide». Ce système a été installé pour promouvoir les idées les plus prometteuses à une vitesse supérieure, sans aucune perte de temps.

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH. SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

D'autres projets issus du concours seront présentés ultérieurement. Les projets présentés au Grand-Duché seront également proposés dans les autres pays de la Grande Région, afin de leur permettre de trouver les financements les plus adéquats. Pour compléter le panel de services offerts aux start-up en

fonction de leurs degrés de maturation, un fonds d'amorçage interrégional est à l'étude afin d'accompagner les porteurs de projet, qui, par exemple, quittent leur emploi pour consacrer toute leur énergie au démarrage de leur jeune entreprise.

Quelques jurisprudences en matière de concurrence déloyale

Dans la présente chronique juridique, nous présenterons quelques jurisprudences récentes en matière de concurrence déloyale.

La loi modifiée du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale interdit dans son article 14 les offres de vente ou ventes en détail des produits communément vendus en solde, respectivement la publicité y relative, durant les 30 jours précédant immédiatement le début des ventes en solde («période de carence»). Cet article 14 a fait l'objet d'un couple de jurisprudences intéressantes qui constitue le résultat de deux assignations réciproques et qui fera l'objet de la première partie de notre chronique.

En deuxième lieu, la présente chronique traitera d'une ordonnance rendue en matière de publicité comparative et qui avait retenu l'intérêt des médias.

1. Le Janus apparent de la publicité en période pré-soldes

Dans cette affaire, la société A. avait fait paraître deux annonces relatant des offres de vente à des prix réduits en date du 7 décembre 2000 et 16 décembre 2000 dans un journal au Luxembourg.

En date du 22 décembre 2000, la société D. fit de même en publiant une annonce relative à une offre de vente à des prix réduits dans le même journal.

Sur ce, la société A. a assigné en date du 5 janvier la société D. en justice devant le juge des référés pour voir ordonner la cessation des actes de concurrence déloyale de celle-ci, consistant en la publication d'une offre de vente à prix réduits pendant la période des 30 jours précédant immédiatement la période des ventes en solde.

La société D., de son côté, a assigné la société A. en justice aux mêmes fins et pour les mêmes raisons.

De prime abord, les deux affaires, étant similaires, auraient dû subir le même sort et l'on pourrait croire que le juge aurait dû arriver à la même conclusion sur

base de l'article 14 prémentionné aux termes duquel la publicité pour des offres de vente à prix réduits pendant les 30 jours précédant immédiatement les ventes en solde est prohibée.

Tel n'a pas été le cas. Alors que la société A. a eu gain de cause en voyant ordonner la cessation des actes de concurrence déloyale commis par la société D., la société D. a été déboutée de sa demande. Quelle en fût la raison?

La raison de la divergence entre les deux solutions est à rechercher au niveau du règlement grand-ducal fixant les dates d'ouverture et de clôture des soldes. En effet, l'article 5 de la loi du 27 novembre 1986 dispose que «*les ventes en solde ne peuvent avoir lieu que deux fois par an, au début des saisons d'hiver et d'été, pendant un mois au maximum*» et qu'«*un règlement ministériel fixe chaque année, après consultation des chambres professionnelles intéressées, la date d'ouverture et de clôture des deux périodes de vente en solde*».

L'article 112 de la Constitution de son côté énonce qu'aucune loi, aucun arrêté ou règlement d'administration générale ou communale n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans la forme déterminée par la loi. Suivant l'article 2 de l'arrêté grand-ducal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois, les actes législatifs seront obligatoires trois jours francs après leur insertion au Mémorial, sauf fixation d'un délai plus long ou plus court. Par ailleurs, la loi du 30 mai 1984 portant approbation de la Convention européenne sur la computation des délais signée à Bâle le 16 mai 1972 et portant modification de la législation sur la computation des délais prévoit que, si la durée nominale des délais légaux ou réglementaires tombant sous l'article 1er de la Convention, actuellement qualifiés de francs, est inférieure à 10 jours, ils sont augmentés d'un jour.

En l'occurrence, le règlement grand-ducal du 7 décembre 2000 portant fixation de la date de début et de clôture des soldes d'hiver 2000/2001 avait été publié au Mémorial du 14 décembre 2000. Il n'était dès lors opposable aux administrés qu'à partir du 18 décembre 2000.

Il s'en suit que la demande de la société A. à l'encontre de la société D. tendant à voir ordonner la cessation des actes de concurrence déloyale commises par celle-ci était fondée du fait qu'elle se rapportait à une publicité faite en date du 22 décembre 2000,

donc après la date retenue comme étant celle à partir de laquelle le règlement était opposable aux administrés, alors que la société D. de son côté se voyait déboutée de la sienne, le règlement grand-ducal n'étant pas encore en vigueur à la date des publicités incriminées du 7 et 16 décembre 2000.

Cette jurisprudence est d'une certaine utilité dans le cadre des réflexions concernant une éventuelle abolition de cette période, qui sont menées au sujet de la réforme projetée de la loi du 27 novembre 1986, réforme qui s'impose et devient urgente encore au vu de notre deuxième jurisprudence présentée dans cette chronique.

2. Une décision en souffrance: la légalité de la publicité comparative

Dans cette affaire, une entreprise avait démarré une campagne publicitaire comparative dans différents journaux et sur la chaîne de télévision indigène, en procédant à une comparaison entre ses propres tarifs de télécommunication et ceux d'un concurrent, en l'occurrence l'Entreprise des Postes et Télécommunications. Sur ce, l'Entreprise des Postes et Télécommunications assigna ladite société en justice pour voir interdire cette prétendue pratique d'actes de concurrence déloyale. L'affaire a débouché sur une ordonnance de référé qui fera l'objet de cette deuxième partie.

Il y a lieu d'esquisser préalablement la situation au niveau légal en ce qui concerne la publicité comparative.

Au niveau national, la loi du 27 novembre 1986 dispose dans son article 17 que « *commet un acte de concurrence déloyale notamment celui qui (...) g) fait une publicité comportant des comparaisons avec d'autres concurrents ou avec ses produits ou services* ». Aux termes de cet article la publicité comparative est dès lors interdite.

Toute autre se présente la situation au niveau communautaire. L'article 3bis nouveau de la directive 84/450/CEE, tel qu'il a été introduit par la directive 97/55 du 6 octobre 1997, admet la licéité de la publicité comparative lorsque celle-ci répond à certaines conditions.

L'article 2bis nouveau de cette directive définit la publicité comparative comme étant « *toute publicité qui, explicitement ou implicitement, identifie un concurrent ou des biens ou services offerts par un concurrent* ».

La question cruciale dans le litige en cause était dès lors celle de savoir si les dispositions communautaires en question, admettant la publicité comparative sous certaines conditions, pouvaient être invoquées par la partie défenderesse au procès, c'est-à-dire celle qui avait fait paraître les publicités incriminées.

L'acquis jurisprudentiel communautaire prévoit que des directives qui n'ont pas été transposées dans le délai prévu en droit national peuvent, sous certai-

nes conditions strictes, être invoquées directement devant le juge national (principe de l'invocabilité directe). Au-delà, la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) a retenu une obligation pour les juridictions nationales d'interpréter leur droit national à la lumière du texte et de la finalité de la directive, qu'il s'agisse de directives transposées ou non transposées en droit national (principe de l'interprétation conforme).

Invocabilité directe

En ce qui concerne le principe de l'invocabilité directe d'une directive non transposée, il y a lieu de distinguer si le litige dans le cadre duquel une directive est invoquée directement est un litige opposant un particulier ou une entreprise à l'Etat défaillant (effet vertical), ou si, au contraire, il s'agit d'un litige opposant deux particuliers, respectivement entreprises (effet horizontal).

La notion d'Etat défaillant englobe, à côté de l'Etat défaillant lui-même, toute autorité publique. Les justiciables peuvent ainsi invoquer l'application d'une directive à l'encontre d'organismes ou d'entités qui sont soumis à l'autorité ou au contrôle de l'Etat ou qui disposent de pouvoirs exorbitants au regard des règles applicables dans les relations entre particuliers.

Absence d'effet horizontal des directives

En ce qui concerne l'invocabilité d'une directive non transposée dans un litige entre particuliers, la CJCE a refusé de reconnaître l'effet horizontal aux directives; les justiciables, dans leurs rapports entre eux, ne pourront dès lors invoquer l'applicabilité d'une directive non transposée.

En conséquence, la défenderesse, attaquée en justice pour se voir condamner d'avoir commis un acte de concurrence déloyale consistant en une publicité comparative, ne pouvait invoquer l'applicabilité directe de la directive sur ce fondement.

Effet vertical des directives

Il n'est donc reconnu aux directives qu'un effet vertical d'applicabilité, c'est-à-dire dans des litiges opposant un particulier à l'Etat défaillant.

Encore faut-il, pour qu'il y ait un tel effet vertical, que la directive elle-même réponde aux deux conditions suivantes: d'une part, ses dispositions doivent être **claires et précises**, et d'autre part, elles doivent être **inconditionnelles**, c'est-à-dire énoncer une obligation qui n'est assortie d'aucune condition ni subordonnée, dans son exécution ou dans ses effets, à l'intervention d'aucun acte soit des institutions de la Communauté, soit des Etats membres, ou lorsqu'elle ne laisse aux Etats membres aucune marge d'appréciation.

Dans le cas d'espèce, le tribunal a estimé que l'Entreprise des Postes et Télécommunications constitue une telle autorité publique assimilable à l'Etat, en se référant aux dispositions de la loi du 10 août 1992 por-

tant création de l'entreprise des postes et télécommunications. Le tribunal a notamment retenu comme critères que l'entreprise des postes et télécommunications est un établissement public, placé sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant dans ses attributions les postes et télécommunications, la concession de la part de l'Etat de l'exploitation de services récévés à l'Etat en matière de services postaux, financiers et de télécommunication, la composition et le mode de nomination du conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications, les conditions requises pour devenir membre du comité de direction etc.

Par ailleurs, le tribunal a considéré que les conditions de clarté, de précision et d'inconditionnalité des dispositions de la directive étaient remplies en l'occurrence, de sorte qu'il a pu conclure à l'invocabilité directe verticale de la directive en question.

Interprétation conforme du droit national

En dépit de l'absence d'effet direct horizontal des directives, le juge national doit encore refuser d'appliquer, y compris dans un litige entre particuliers, une règle technique nationale adoptée dans des conditions incompatibles avec des exigences procédurales d'une directive, l'obligation de résultat inhérente à la nature même de la directive impliquant l'obligation de laisser inappliquée une législation nationale contraire.

Il est vrai qu'en pratique le principe de l'interprétation conforme conduit parfois à des conséquences aussi fondamentales que celles de l'effet direct, les résultats pratiques étant souvent identiques sans que le requérant ne soit soumis aux conditions rigoureuses imposées par l'effet direct (exigence de dispositions claires, précises et inconditionnelles).

Le tribunal a encore distingué entre l'invocabilité de substitution et l'invocabilité d'exclusion, la première désignant la faculté pour une partie de se prévaloir d'une directive devant le juge national, en lieu et place d'un texte national inexistant ou non conforme à la directive, afin d'obtenir le bénéfice d'un droit institué par cette dernière, alors que la seconde conduirait une partie à contester la norme qu'on prétend lui appliquer, en invoquant une directive à l'appui de sa prétention, plutôt que d'en demander l'application directe.

Dans l'affaire en question, le tribunal a retenu que la partie défenderesse se prévalait moins d'un droit subjectif dont elle sollicitait la mise en oeuvre, que de réclamer un contrôle de conformité d'une norme nationale avec le droit communautaire, susceptible de déboucher sur l'invalidation de la règle nationale.

En conséquence, le tribunal étant arrivé à la conclusion que l'invocabilité verticale et l'invocabilité d'exclusion étaient acquises en cause, a débouté l'Entreprise des Postes et Télécommunications de sa demande.

Registre de Commerce et des Sociétés (RCS)

Le Conseil de Gouvernement a adopté en date du 27 avril 2001 des amendements gouvernementaux au projet de loi N° 4581 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. La refonte du cadre légal du RCS a été animée notamment par le souci d'optimiser le fonctionnement du RCS et de créer une structure qui devra permettre de répondre aux attentes actuelles et futures des différents utilisateurs du RCS.

Les changements qui affecteront directement les utilisateurs du RCS sont les suivants :

1. Fermeture et déménagement du RCS

Un premier changement concerne le déménagement du RCS en de nouveaux locaux plus fonctionnels situés sur le site de l'ancienne 'Eecherschmelz' à Luxembourg - Eich.

A cause du déménagement, le RCS restera fermé au public du **jeudi 12 juillet au mercredi 18 juillet**

2001 inclus et accueillera le public à nouveau à partir du jeudi 19 juillet aux heures d'ouverture habituelles de 8h00 à 11h30.

Les nouvelles coordonnées du RCS seront les suivantes :

Adresse des bureaux :
145, rue de Muehlenbach
L - 2168 Luxembourg

Adresse postale :
Registre de Commerce et des Sociétés
L - 2961 Luxembourg

Nouveau numéro de téléphone :
26428-1

Il est important de noter que ce déménagement est complètement indépendant de la refonte organisationnelle et fonctionnelle du RCS.

2. Réorganisation du RCS

La mise en oeuvre de la réorganisation du RCS dépendra de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi dont le projet est actuellement à l'étude devant la Chambre des Députés et qui pourrait être voté en automne 2001. En attendant, le RCS continuera à fonctionner sur base manuelle selon les dispositions actuelles.

Un des objectifs principaux du projet de réorganisation du RCS est la réalisation, à terme, de l'informatisation du RCS. L'informatisation du RCS comporte différents volets qui auront également un impact direct sur les utilisateurs du RCS :

- Un premier volet consiste en l'informatisation du fichier signalétique comportant les données de base des sociétés. Cette informatisation est pratiquement terminée et les données une fois vérifiées pourront être mises à disposition du public sur un nouveau site Internet d'ici la fin de l'année. Cette première approche permettra facilement à chacun de vérifier si une entreprise est bien inscrite au RCS.
- Un deuxième volet concerne l'informatisation complète du RCS comportant d'une part, l'automatisation des procédures de réquisition et de publication et d'autre part, la saisie informatique de l'ensemble des dossiers déposés actuellement au RCS. Cette partie de l'informatisation vise à terme à fournir à tout moment une image fidèle et détaillée d'une personne physique ou morale inscrite au RCS.

L'automatisation des procédures de réquisition entraînera l'introduction d'un formulaire unique pour les réquisitions du type inscription et modification. Ce formulaire unique permettra de structurer et d'uniformiser les informations requises.

- L'informatisation du RCS une fois achevée, les informations contenues au niveau du RCS pourront être mises à disposition du public par voie électronique sur base de modalités à définir.

Il y a également lieu d'attirer l'attention sur le fait que le projet de loi dont question prévoit, pour les procédures de réquisitions d'inscription et de modification, la fourniture d'un supplément d'informations par rapport aux informations exigées à l'heure actuelle. Une information plus détaillée à cet égard sera communiquée en temps utile.

Projets de loi soumis pour avis la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mme Liette Molitor)

Ministère de l'Economie

Projet de règlement grand-ducal portant institution d'une Commission technique consultative des indices de prix de la construction. (2467TCA)

Ministère des Finances

Projet de loi portant transposition dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier

- de la directive 2999/28/CE modifiant la directive 2000/12/CE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice;
- de la directive 2000/46/CE concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. (2468WJE)

Projet de règlement grand-ducal introduisant une retenue d'impôt sur des revenus touchés par des contribuables non résidents. (2469KYV)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Avenants à la convention collective de travail applicable aux travailleurs intérimaires et à la convention collective de travail applicable aux ouvriers et employés des entreprises de travail intérimaire conclus entre les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part, et l'ULEDI, d'autre part. (2470FMI)

Ministère de la Promotion Féminine

Projet de loi sur la violence domestique portant modification 1) de la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection Générale de la police; 2) du Code Pénal; 3) du Code d'Instruction Criminelle; 4) du nouveau Code de Procédure Civile et 5) du Code Civil. (2471FMI)

Ministère de la Santé

Avant-projet de loi relatif aux produits biocides. (2472TTO)

Projet de règlement grand-ducal relatif aux substances qui peuvent être ajoutées dans un but nutritionnel spécifique aux denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière. (2474 KYV)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal transposant la directive 1999/97/CE et modifiant le règlement grand-ducal du 8 septembre 1997 portant application de la directive du Conseil 95/21/CE du 19 juin 1995, concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans des eaux relevant de la juridiction des Etats membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'Etat du port), ainsi que la directive 96/40/CE de la Commission du 25 juin 1996 instituant un modèle commun de carte d'identité pour les inspecteurs agissant dans le cadre du contrôle par l'Etat du port tel que modifié. (2473FMA)

Occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires

La Chambre de Commerce tient à rappeler aux chefs d'entreprise les dispositions les plus importantes de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires.

- La loi est applicable à l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant leurs vacances scolaires, si cette occupation a lieu contre rémunération au service d'employeurs du secteur privé ou du secteur public.
- La loi n'entend pas par occupation le travail à caractère essentiellement éducatif. En général, ni les stages de formation ou stages probatoires prévus par un établissement d'enseignement, ni ceux organisés par un employeur sur base d'un contrat de stage conclu entre lui et l'élève ou l'étudiant, ayant un caractère d'information ou d'orientation, et qui n'affectent pas l'étudiant ou l'élève à des tâches requérant un rendement comparable à celui d'un travail normal, ne tombent sous le champ d'application de la loi.
- Sont considérées comme élèves ou étudiants les personnes de 15 à 25 ans accomplis, inscrites dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger.
- La durée d'occupation ne peut dépasser deux mois par année civile, peu importe s'il s'agit d'un ou de plusieurs contrats.
- Quant à la rémunération de l'élève ou de l'étudiant, elle ne peut être inférieure à 80 % du salaire social minimum. A l'indice 590,84, l'étudiant/élève a droit aux montants minima repris dans notre tableau, gradués en raison de l'âge.
- L'occupation d'élèves et d'étudiants est soumise à l'assurance contre les accidents de travail. Elle n'est pas soumise à l'assurance maladie et à l'assurance pension, et ne donne pas lieu au paiement d'allocations familiales.
- L'occupation d'élèves et d'étudiants n'ouvre pas droit à un congé payé de récréation. Le congé ex-

traordinaire prévu pour des raisons d'ordre personnel (art. 16 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé) doit cependant être accordé dans les cas prévus par la loi sans qu'une indemnité ne soit due pendant ces absences.

- L'élève ou l'étudiant, n'ayant pas travaillé pendant un jour férié légal, n'a pas droit à une rémunération pour ce jour.
- L'élève ou l'étudiant n'a pas droit à une rémunération pendant les périodes d'absence dues à une maladie.
- En dehors des exceptions traitées ci-dessus, toutes les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles concernant les conditions de travail et la protection des travailleurs salariés sont applicables, p. ex. la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs.
- Le contrat entre l'employeur et respectivement l'élève ou l'étudiant doit être conclu par écrit au plus tard au moment de l'entrée en service.
Le contrat-type publié ci-contre contient toutes les mentions obligatoires.

L'employeur est tenu de communiquer à l'Inspection du Travail et des Mines copie du contrat dans les 7 jours suivant le début du travail.

Les contrats-types sont à la disposition des entreprises à la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39 360), qui vous renseignera sur tous les problèmes non évoqués dans le présent article.

D'après les articles 28 et 29 du règlement grand-ducal relatif à la détermination de la retenue d'impôt sur les salaires et les pensions (Art. 137 L.I.R.), les salaires versés aux élèves ou étudiants résidents pour une occupation durant les vacances scolaires sont, sur demande à présenter au bureau RTS compétent, exonérés de la retenue d'impôt. Ladite demande devra indiquer le nombre d'élèves ou d'étudiants résidents que l'employeur envisage d'engager pour les vacances scolaires 2001.

Les certificats de scolarité ne sont pas à joindre à la demande précitée, mais sont à conserver par l'employeur. Des précisions supplémentaires sont fournies par le bureau RTS dans sa réponse à la demande.

Age de l'élève ou de l'étudiant	Salaire/mois	Salaire/heure
18-25 ans	41.638 LUF / 1.032,18 EUR	240,68 LUF / 5,97 EUR
17 à 18 ans	33.310 LUF / 825,73 EUR	192,55 LUF / 4,77 EUR
15 à 17 ans	31.229 LUF / 774,15 EUR	180,51 LUF / 4,47 EUR

CONTRAT-TYPE POUR L'OCCUPATION D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Entre l'entreprise

ayant son siège social à

représentée par M. / Mme

ci-après dénommé employeur;

et M. / Mme

(nom et prénom)

né(e) le

domicilié(e) à

ci-après dénommé travailleur;

Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1. - Le contrat prend effet le

et prend fin le

Art. 2. - Les prestations du travailleur consistent en

Art. 3. - Lieu de travail

Art. 4. - Les prestations du travailleur seront de heures par jour et de heures par semaine.

Art. 5. - La rémunération du travailleur est fixée à LUF brut par heure / par mois
(biffer la mention inutile).

Art. 6. - Le paiement de la rémunération est effectué par semaine / quinzaine / mois
(biffer les mentions inutiles).

Art. 7. - L'employeur s'engage à loger le travailleur à (article facultatif).

Le présent contrat est établi en trois exemplaires, dont le premier est destiné à l'employeur, le deuxième au travailleur et le troisième à être transmis dans un délai de 7 jours suivant le début de l'exécution du contrat à l'Inspection du Travail et des Mines.

Fait à

, le

Signature du travailleur et, s'il est mineur
de son représentant légal

Signature de l'employeur

Baltic Sea Partenariat 2001

Les Pays Baltes comme plate-forme stratégique pour le Luxembourg

Les 17 et 18 mai dernier le forum de rencontres professionnelles «Baltic Sea Partenariat 2001» a eu lieu dans la ville de Riga, capitale de la République de Lettonie. Cette initiative lancée par la Chambre de Commerce de Lettonie en collaboration avec les autres Etats Baltes, le gouvernement suédois ainsi que la Commission européenne sous l'égide du programme PHARE, a compté dès le début sur l'intérêt d'un nombre important de chefs d'entreprise désireux d'entrer en contact avec des entreprises dynamiques et innovatrices de la région baltique et, surtout, de connaître le potentiel de ces marchés émergents.

Le Grand-Duché de Luxembourg a participé avec 24 petites et moyennes entreprises provenant des différents secteurs d'activité représentés qui ont été assistées sur place par l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI, Conseiller National pour l'événement:



SOCIETE	SECTEUR D'ACTIVITE
Agroprim S.à.r.l.	Alimentation / Services
Astron Building Systems / Comercial Intertech S.A.	Construction
C.L.C.T. S.A.	Machinerie / Equipement
Dynabrade Europe S.à.r.l.	Machinerie / Equipement
IBS & Partners S.A.	Services
Köhl A.G.	Electronique / Automation
Latina Wines S.A.	Boissons
Luxcontrol S.A.	Services / Environnement
Marrow S.A.	Construction
Objectsoft S.A.	IT / Commerce électronique
Omigraph S.à.r.l.	Dessin Graphique / Services
Pacific West GmbH / Agra Food GmbH	Alimentation
Paul Wurth S.A.	Transformation de métaux
Reaco S.A.	Construction
Schiltz Architectes Ingénieurs S.A.	Construction
Secalt S.A.	Machinerie / Equipement
Thima-Bois S.à.r.l.	Industrie du bois
Transalliance Luxembourg	Transports
Trefilarbed Bissen S.A.	Tréfilerie / Transformation de métaux

Les entreprises Datacenter Luxembourg S.A. (IT / Télécommunications), Humacs S.A. (IT / Télécommunications), Instal S.A. (Machinerie / Sports / Cosmétique), Sanichauer S.à.r.l. (Machinerie / Equipement) et Veda Consult S.A. (Construction) ont été représentées par le Conseiller National.

Les premières études publiées après la manifestation montrent des résultats très positifs tant du côté des organisateurs que du côté des entreprises visiteuses. La manifestation a compté la participation d'un total de 894 participants dont 297 entreprises de la région d'accueil (l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie) ainsi que 597 entreprises de près de 25 pays de l'Europe. Le nombre total d'entretiens enregistrés est de 7.684; cependant, on estime qu'environ 3.000 entretiens supplémentaires ont été organisés de manière spontanée.

Pour la délégation luxembourgeoise, un total de 213 rendez-vous d'affaires a été comptabilisé avec des entreprises de la région d'accueil et 33 avec d'autres visiteurs de l'événement (près de 10 entre-

tiens par entreprise luxembourgeoise participante) ce qui a positionné le Luxembourg en 10e position sur l'ensemble des participants. Il faut également souligner l'importance des contacts noués entre les entrepreneurs au sein de la délégation nationale qui pourront se concrétiser dans des véritables relations d'affaires intéressantes.

Les entreprises luxembourgeoises présentes à Riga ont qualifié leur participation au salon «Baltic Sea Partenariat 2001» de véritable expérience couronnée de succès qui laisse un sentiment de satisfaction aux participants, qui ont exprimé leur intérêt pour assister à de futurs événements de ce genre.

Les personnes qui désirent être informées de toutes les activités qui seront organisées dans le cadre de la coopération internationale ainsi que les partenariats «inter-entreprises», sont invitées à retourner le formulaire ci-dessous par télécopie, courrier ou encore par e-mail auprès du service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce:

SALONS DE COOPERATION INTERNATIONALE

Société: _____ Nom: _____

Fonction: _____ Adresse: _____

Code Postal: _____ Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-Mail: _____ homepage: _____

- Je désire recevoir la liste de la délégation luxembourgeoise présente au salon «Baltic Sea Partenariat 2001» qui s'est déroulé à Riga les 17 et 18 mai 2001.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2001-2002.
- Je suis intéressé (e) à recevoir le dossier d'information qui a été distribué lors de la conférence «Partenariats stratégiques: La coopération internationale comme clef de réussite» qui a eu lieu le 20 juin 2001 à la Chambre de Commerce.
- Je suis intéressé(e) à obtenir un dossier d'information complet sur les autres services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce aux entreprises.



PME/PMI
LUXEMBOURG

Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce
Personne de contact: Mme Laura GUTIERREZ

31, Bd Konrad Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333
Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

**15 et 16 novembre 2001
à Poitiers**

FUTURALLIA 2001: 7^e Forum International de Développement des Entreprises

Sur initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne en France, l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI participera en tant que partenaire national pour le Grand-Duché de Luxembourg à la 7^e édition du forum international de développement des alliances et partenariats d'entreprises «FUTURALLIA 2001» qui se déroulera les 15 et 16 novembre prochains à Poitiers.

Ce forum, d'un concept unique, offre aux participants durant deux jours jusqu'à 12 rendez-vous d'affaires choisis parmi un catalogue d'entreprises. Événement multisectoriel, «FUTURALLIA 2001» est le rendez-vous incontournable des PME/PMI à la recherche de partenariats ou d'alliances commerciales, financières, stratégiques ou technologiques.

Le concept «FUTURALLIA» vous permet, au travers de rendez-vous personnalisés de:

- rencontrer les décideurs de votre choix;
- compléter vos lignes de produits;
- négocier, vendre ou acheter des produits, services, licences, brevets etcetera;
- identifier de nouveaux pôles de développement et de nouvelles technologies;
- vous informer sur l'évolution des marchés nationaux et internationaux.

700 chefs d'entreprises venus de 40 pays d'Europe et du monde entier se rencontreront au travers de 8.000 rendez-vous personnalisés. Les secteurs d'activités représentés sont les suivants:



- Fabrication d'équipements, machinerie et matériel de transport, matériel médical;
- Plasturgie et matériaux composites;
- Technologies de l'information, micro-électronique et informatique;
- Agro-alimentaire et santé animale;
- Transformation du bois, meubles et matériaux de construction.

Des informations supplémentaires sont déjà disponibles sur les sites officiels suivants:

<http://www.futurallia-online.com>

<http://www.futurallia2001.com>

Les personnes intéressées au salon «FUTURALLIA 2001» qui désirent obtenir des renseignements complémentaires en relation avec le déroulement pratique du salon sur place sont priées de retourner le formulaire ci-dessous par courrier, par téléfax ou encore par e-mail au service Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.

**SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR**

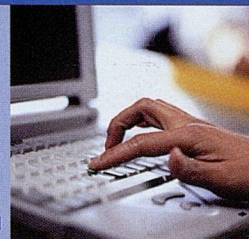


Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: globalsign-lux@cc.lu
Homepage: www.cc.lu

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu



Certification Service Provider / CSP

«FUTURALLIA 2001»

Société: _____ Nom: _____

Fonction: _____ Adresse: _____

Code Postal: _____ Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-Mail: _____ homepage: _____

- Je suis intéressé(e) à recevoir des informations supplémentaires sur le déroulement pratique du salon «FUTURALLIA 2001» qui aura lieu les 15 et 16 novembre prochains à Poitiers.
- Je suis intéressé à rencontrer un collaborateur de l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce afin d'obtenir de renseignements pratiques sur la manifestation.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2001-2002.
- Je suis intéressé(e) à obtenir un dossier d'information complet sur les autres services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce aux entreprises.



PME/PMI
LUXEMBOURG

**Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce**
Personne de contact: **Mme Laura GUTIERREZ**

31, Bd Konrad Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333
Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Libre circulation des citoyens

Nouveau projet de directive de la Commission européenne

La Commission a récemment déposé une proposition de directive visant à conforter les progrès réalisés en matière de citoyenneté européenne, par le biais de propositions dans le domaine de la libre circulation et du droit de résidence des citoyens européens et de leur famille. Le commissaire António Vitorino (DG «Justice et Affaires Intérieures»), soulignant que le

droit de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne, de le quitter, de s'y déplacer et d'y résider constitue un droit fondamental, a indiqué que le nouveau texte juridique répond à cette nécessité de combler les lacunes de la législation actuelle ainsi qu'au besoin de simplifier les procédures administratives.

Les principaux objectifs du projet de directive sont les suivants:

- simplifier les aspects administratifs liés à la libre circulation;
- étendre le droit de résidence sans formalités à une durée de six mois;
- octroyer le droit permanent de résidence dans l'Etat membre d'accueil après une période de résidence d'une durée de quatre ans;
- permettre aux membres de la famille des citoyens de l'Union d'exercer plus facilement leur droit de résidence, quelle que soit leur nationalité;

- préciser les définitions des restrictions imposées au droit de résidence,

tout en réunissant en un seul et unique instrument législatif un corpus complexe de législations qui comporte actuellement deux règlements et neuf directives concernant les différentes catégories de bénéficiaires.

Dans le cadre de la simplification des procédures administratives, la Commission envisage de réduire l'ensemble des formalités que les citoyens européens et leur famille doivent accomplir lorsqu'ils demandent les documents requis. Il faut souligner que, selon la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes, ces documents ne confèrent aucun droit à leurs titulaires, mais reconnaissent tout simplement à ces personnes et aux membres de leur famille le droit de résider dans un Etat membre autre que celui dont ils sont ressortissants.

En outre, les travailleurs à la fois à titre de salarié et d'indépendant seront autorisés à séjourner dans l'Etat membre de leur choix, pour autant qu'ils déclarent tout simplement qu'ils exercent une activité lucrative. Les étudiants et les personnes sans emploi pourront résider dans l'Etat membre d'accueil, pourvu qu'ils soient en mesure de prouver qu'ils possèdent des ressources suffisantes ainsi qu'une assurance maladie.

En ce qui concerne les membres de la famille d'un citoyen de l'UE qui sont ressortissants d'un pays tiers, la Commission essaie de respecter le droit fondamental de préservation de l'unité familiale, qui est reconnu comme faisant partie intégrante des droits de l'homme fondamentaux dans les traditions constitutionnelles communes des Etats membres. La directive réduit à un minimum les formalités à accomplir et écarte toute possibilité d'influence négative au détriment du regroupement familial.

Cependant, elle essaie aussi de se pencher sur les cas d'abus du système qui pourraient découler du fait que les principes de la dignité humaine et de la vie humaine doivent prendre le pas sur tout autre principe. Dès lors, il convient d'accorder une attention particulière aux situations impliquant des conjoints divorcés ressortissants de pays tiers et des enfants qui ne sont plus mineurs ou à charge d'un citoyen de l'Union.

S'agissant des définitions des restrictions imposées au droit de résidence, la Commission entend, par sa proposition, se conformer à la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes en ce qui concerne l'extension des motifs admissibles de restriction du droit de résidence, comme le stipule le Traité aux titres relatifs à la politique publique, à la sécurité publique et à la santé publique. L'objectif consiste à permettre aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille de disposer de meilleures garanties dans leurs rapports avec les autorités publiques des Etats membres (aussi bien au niveau administratif que judiciaire) pour ce qui est des

décisions restreignant leur droit fondamental de circulation et de résidence.

Un large éventail d'informations relatives aux droits des citoyens et aux procédures administratives est disponible sur le site web «Dialogue avec les citoyens», à l'adresse suivante:

<http://www.europa.eu.int/citizens>

Virements transfrontaliers

Vers un accord sur la réduction des charges bancaires

Au mois de mai, le commissaire chargé de la protection des consommateurs avait de nouveau condamné le niveau élevé des charges imposées par les banques sur les virements de faible montant au sein de l'Union Européenne. Il semble maintenant que la pression mise sur les banques par la Commission Européenne a produit des effets dans la mesure où les banques sont actuellement en train de discuter des termes d'un accord qui devrait conduire à une réduction substantielle des coûts payés par les consommateurs sur les virements transfrontaliers.

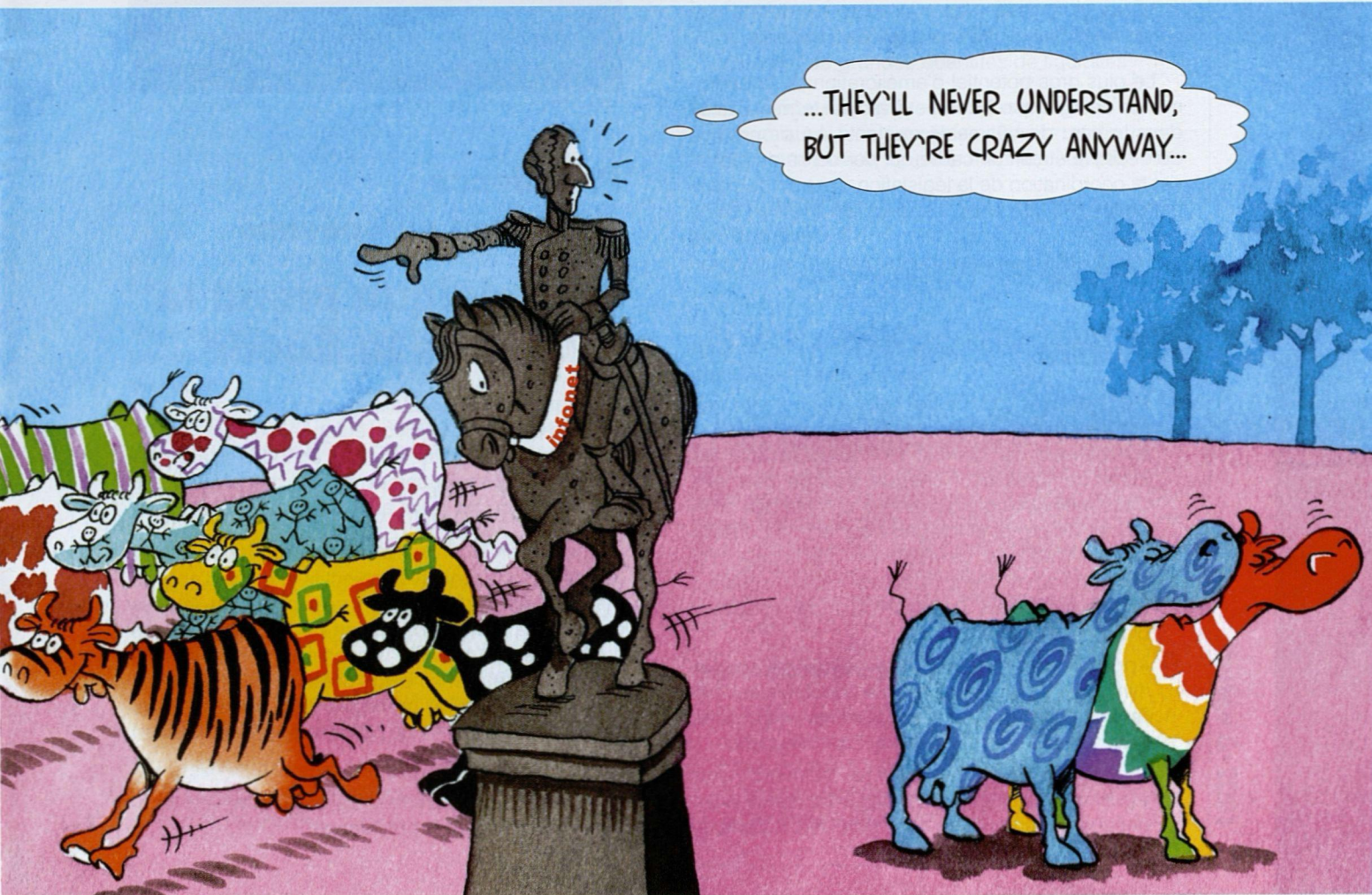
Depuis l'adoption de la directive 97/5/CE sur les virements transfrontaliers (voir aussi Merkur numéro 4, pages 49/51), la Commission a invité les banques à réduire les charges sur les virements transfrontaliers de faible montant. En 1997, le principal objectif de la directive était le retrait des barrières à l'établissement du Marché Unique. En 2001, la réduction des charges bancaires est essentielle pour un lancement en douceur de l'euro.

Les banques sont actuellement en train de négocier un accord qui devrait conduire à une diminution conséquente des charges payées par les consommateurs. Cette proposition sera ensuite soumise à l'approbation de la Direction Générale «Concurrence» dans la mesure où elle implique un accord de fixation des prix. Cependant, les charges sur les virements transfrontaliers continueront à être plus élevées que pour les transactions domestiques. Les systèmes de paiement des banques ne sont pas encore compatibles au sein de la zone euro même si des efforts sont actuellement faits pour développer un système commun.

La directive 97/5/CE est disponible auprès de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce (Tél.: 42 39 39 333, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu).



Break the spell, communicate globally



Performance énergétique des bâtiments

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil

Suite au livre vert intitulé « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique », la Commission vient de proposer un projet de directive du Parlement européen et du Conseil visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments neufs et des bâtiments existants dans l'Union européenne. Les constatations du livre vert démontrent la nécessité d'économiser l'énergie dans les domaines où cela est possible. C'est pourquoi la Commission européenne a décidé de présenter des mesures législatives visant à assurer que la performance énergétique des bâtiments soit améliorée au bénéfice de tous.

L'objectif sous-jacent de la proposition de directive consiste à promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'UE, en faisant en sorte, dans la mesure du possible, que seules les mesures garantissant les meilleures conditions d'économie et d'efficacité soient prises à cet effet.

Le plus gros potentiel d'amélioration de la performance énergétique à court et à moyen terme se situe dans le parc de bâtiments existants. La proposition de directive établit un cadre qui permettra de renforcer la coordination de la législation dans ce domaine entre les Etats membres. L'application pratique de ce cadre restera principalement la responsabilité des différents Etats membres, conformément au principe de subsidiarité.

La proposition repose sur les quatre éléments principaux suivants :

- Méthodologie commune pour l'élaboration de normes intégrées minimales de performance énergétique qui devront être adoptées par les Etats membres pour chaque type de bâtiment. Cette méthodologie devra tenir compte des différences de climat et intégrera les facteurs d'isolation, de chauffage, de ventilation, d'éclairage, d'orientation du bâtiment, de récupération de chaleur et d'utilisation des sources d'énergie renouvelables.
- Application et mise à jour régulières de normes minimales basées sur cette méthodologie aux bâtiments neufs et à certains bâtiments existants de plus de 1500 mètres carrés qui sont rénovés.
- Système de certification pour les bâtiments neufs et existants. Des certificats de performance énergétique ne remontant pas à plus de cinq ans, et

comportant des conseils sur la manière d'améliorer la performance énergétique, seront disponibles pour tous les bâtiments au moment de leur construction, de leur vente ou de leur mise en location. Ces certificats de performance énergétique accompagnés d'une information sur les températures inférieures recommandées seront également affichés dans les bâtiments publics et dans les autres types de bâtiments fréquentés par le public.

- Contrôle et évaluation spécifiques des chaudières et des installations de chauffage/refroidissement par du personnel qualifié.

Le livre vert «Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique» peut être consulté au site web suivant :

http://europa.eu.int/comm/energy_transport/fr/lpi_lv_fr1.html

Vous trouverez la proposition de directive aux sites suivants :

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2001/fr_501PC0226.pdf

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/dat/2001/fr_501PC0226.html

Présidence de l'Union européenne

La Belgique prend la relève de la Suède

En alternance, les Etats membres sont en charge de la présidence de l'Union européenne pour une durée de six mois. Cette fonction, attribuée à la Suède au cours du premier semestre 2001, est assurée par la Belgique du 1er juillet au 31 décembre 2001.

Chaque présidence élabore un programme de travail détaillé contenant les objectifs et plans d'ensemble pour la présidence. Dans ce programme, le pays occupant la présidence met en lumière les questions auxquelles il veut donner la priorité au Conseil des Ministres. La présidence belge présente un programme ambitieux et détaillé reprenant des objectifs clairs pour chaque domaine de politique et chaque Conseil des Ministres européen.

A cet effet, le gouvernement belge a identifié six lignes de force pour la présidence :

1. l'approfondissement du débat consacré à l'avenir de l'Europe;
2. l'amélioration de la qualité de l'emploi, la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion et la pauvreté;
3. la promotion d'une croissance économique durable et d'une politique économique commune;
4. la création d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice;
5. la promotion du développement durable et de la qualité de la vie;
6. l'élargissement et le renforcement de la dimension extérieure de l'Union européenne.

En outre, la présidence belge entend définir une série de priorités politiques qui doivent être concrétisées durant le second semestre de l'année 2001. Pour chacune de ces priorités, la présidence belge

veut engranger des résultats concrets, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la Commission européenne et l'ensemble des Etats membres.

Pour mettre en évidence sa présidence, la Belgique a lancé un site web officiel. Ce site est subdivisé en plusieurs sections. Il contient une présentation de la présidence, son organisation, son programme, les thèmes politiques, mais aussi une section presse, un calendrier des réunions et un accès direct vers d'autres sites tels que la présidence suédoise, l'Euro-groupe, l'ONU (missions de New York et de Genève), l'OSCE (mission de Vienne), Expédition Europe - Programme jeunesse et l'Avenir de l'Europe - débat. Le site est désormais disponible en français, néerlandais, allemand et anglais. L'adresse électronique du site est la suivante:

<http://www.eu2001.be/>

L'euro et le paiement par cartes

A partir du 1^{er} janvier 2002, les billets et pièces en euros remplaceront peu à peu les unités monétaires des douze pays de la zone euro, dont le franc luxembourgeois et le franc belge. Le secteur commerce participera également à cette opération de remplacement en acceptant les francs luxembourgeois et les francs belges pendant la période de double circulation, mais en rendant le change, si possible, exclusivement en euros. Cette situation pose différents problèmes qui peuvent être atténués par une utilisation accrue des moyens de paiement électroniques pendant la période de double circulation.

Avantages des moyens de paiement électroniques dans le cadre de l'introduction de l'euro

Si un maximum de clients paient par carte en janvier et en février 2002 les commerçants:

- n'auront pas besoin d'encaisser d'importantes quantités de francs luxembourgeois ou belges pour ensuite les retourner à leur banque;
- ne seront pas obligés de disposer de quantités énormes de pièces et de billets en euro pour pouvoir rendre le change aux clients;
- n'auront pas besoin de calculer le change à rendre en euros sur un paiement effectué dans une autre unité monétaire;
- ne seront pas confrontés au problème des grandes coupures présentées pour le paiement de faibles montants;

- ne seront pas confrontés à une pénurie de liquidités qui pourrait entraîner un ralentissement, voire une paralysie des activités commerciales.

Par conséquent, l'utilisation des cartes bancaires pendant cette période critique permettra:

- de diminuer les risques liés au transport et au stockage de grandes quantités de liquidités;
- de diminuer les risques de rencontrer des contrefaçons aussi bien pour les anciennes unités monétaires que pour la nouvelle monnaie européenne;
- de diminuer le risque d'erreurs pour ce qui est du calcul et du rendu;
- d'éviter la création de files d'attente aux caisses et le mécontentement des clients.

Accord entre CETREL et la Confédération des Classes Moyennes

Le 25 mai 2002, les représentants de CETREL et de la Confédération des Classes Moyennes, regroupant la clc, la Fédération des Artisans et l'Horesca, ont signé un accord qui prévoit une promotion active des cartes bancaires dans le cadre de l'introduction de l'euro afin de réduire autant que possible la quantité d'argent liquide en circulation pendant la phase critique du remplacement des anciennes unités monétaires par l'euro.

Engagements pris par CETREL

- 1) CETREL s'engage à lancer une action promotionnelle consistant à réduire de moitié les commissions de base sur les cartes bancomat et mini-CASH pendant une période de deux mois allant du 1^{er} janvier au 28 février 2002:

Systèmes de carte	Commissions	
	Conditions normales	Promotion du 1 ^{er} janvier au 28 février 2002
Bancomat	0,50 % + 2 LUF/op.	0,25 % + 1 LUF/op. (0,025)
miniCASH	0,70 % (min. 0,40 LUF/op.)	0,35 % (min. 0,20 LUF/op.) (0,005)

2) D'après les économies d'échelle réalisées en général et en fonction des résultats de la promotion des cartes de paiement électroniques dans le cadre de l'introduction de l'euro en particulier, CETREL s'engage à

- baisser les commissions sur les transactions bancomat à partir du 01/03/2002, sans pour autant se fixer sur l'envergure définitive de cette baisse;
- ne pas augmenter les commissions sur les transactions miniCASH jusque fin 2002.

3) CETREL s'engage à revoir annuellement les taux de commissions sur les transactions bancomat et miniCASH en fonction de l'accroissement durable des transactions et des économies d'échelle qui s'en dégagent.

Engagements pris par Visalux et Europay Luxembourg

Visalux et Europay Luxembourg s'engagent à revoir annuellement les taux de commissions sur les transactions Visa et Eurocard/Mastercard en fonction de l'accroissement durable du nombre de transactions et des économies d'échelle qui s'en dégagent. (Communiqué par la Confédération luxembourgeoise du commerce)

Blocage des prix?

Pendant combien de temps sera-t-il interdit d'augmenter les prix ?

De nombreux professionnels des secteurs commerce, transport et services ont cru comprendre qu'il était interdit d'opérer la moindre augmentation de prix pendant une période de trois, de six, respectivement de douze mois, selon les différentes versions dont on nous a fait part.

Ces rumeurs et cette préoccupation concernant les prix démontrent que la crainte de voir les prix augmenter de façon intempestive à cause de l'introduction de l'euro est bien réelle. Cependant, nous tenons à informer tous nos membres qu'aucun blocage des

prix n'a été prévu dans le cadre de l'introduction de l'euro: la législation luxembourgeoise en matière de prix, en vigueur avant le 1^{er} janvier 1999, reste toujours d'application.

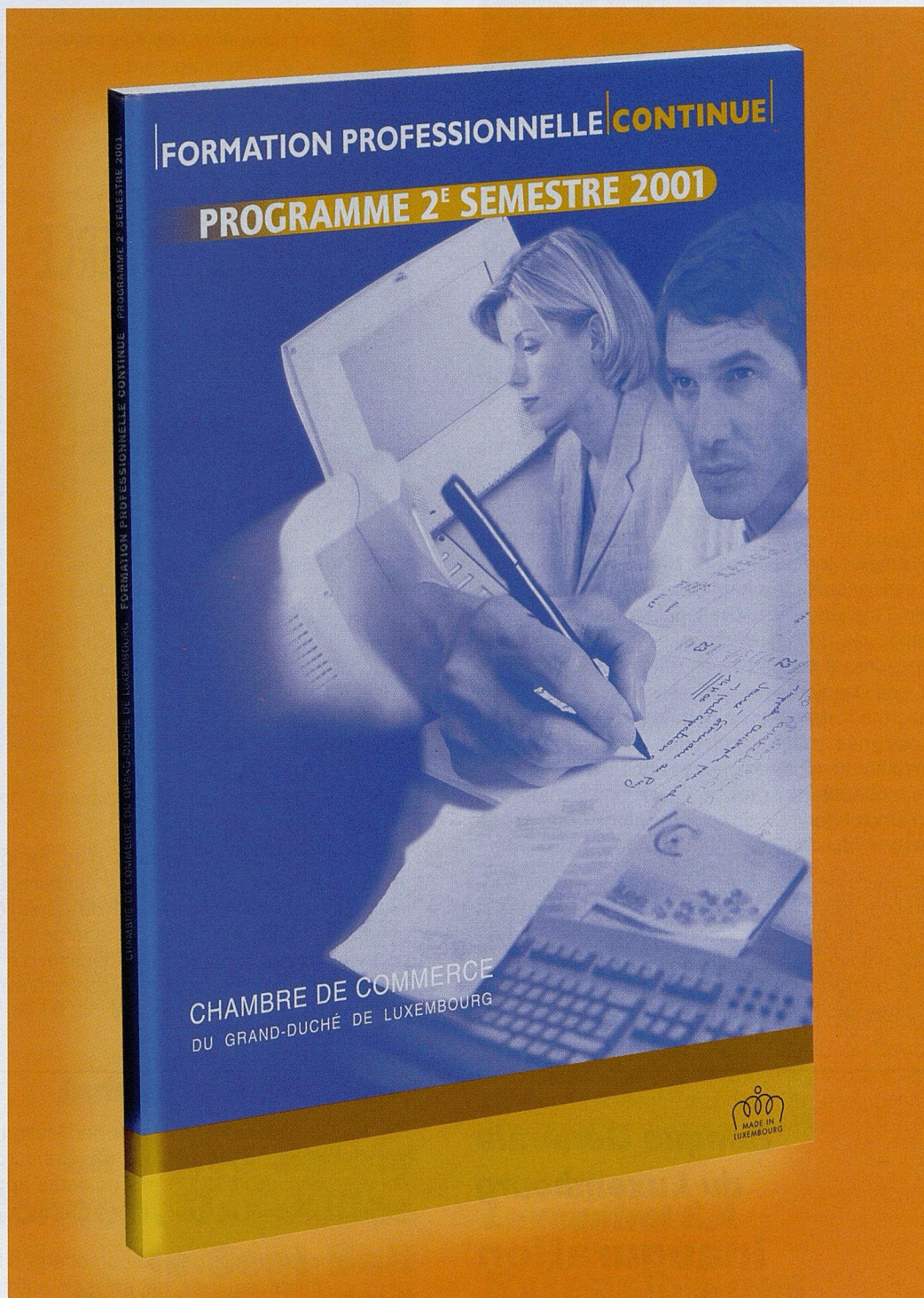
En d'autres termes, les professionnels sont tenus de respecter le règlement grand-ducal du 8 janvier 1971, modifié par le règlement du 21 juin 1973, lequel prescrit aux producteurs, prestataires de services et importateurs, la déclaration obligatoire de toute hausse de prix auprès du Ministère de l'Economie, Direction de la Concurrence et de la Protection des consommateurs, au plus tard 60 jours avant l'application de la hausse.

A défaut de décision ou d'opposition de la Direction de la Concurrence et de la Protection des consommateurs dans les 60 jours, la hausse de prix déclarée est admise tacitement. A ce moment-là, les distributeurs sont dispensés de déclaration de hausse: la mention, sur la facture du fournisseur, que la hausse de prix à été admise par la Direction de la Concurrence et de la Protection des consommateurs, est considérée comme preuve suffisante pour les distributeurs.

Les hausses de prix sont donc autorisées pour autant qu'elles soient justifiées et que la réglementation en vigueur soit respectée. La volonté d'arriver à un prix rond ou à un prix jugé plus «lisible» en euros n'est pas une motivation valable.

A noter également que si en principe une hausse de prix peut intervenir au 1^{er} janvier 2002, il convient d'éviter de donner l'impression aux consommateurs qu'à partir de janvier de l'année prochaine tout deviendra plus cher à cause de l'euro. D'ailleurs, de nombreux particuliers rencontrés dans le cadre de la Foire de Printemps nous ont fait part de leur conviction qu'à l'heure actuelle déjà des hausses de prix étaient réalisées en prévision de l'introduction de la monnaie unique. L'idée que l'introduction de l'euro s'accompagnera d'une baisse du pouvoir d'achat incite les consommateurs à adopter une attitude méfiante qui pourrait faire baisser leur niveau de consommation. La politique des prix pratiquée par les professionnels ne devrait donc pas uniquement tenir compte de la législation en vigueur, mais également de la psychologie des clients. Sachez pour terminer que si aucun blocage des prix n'a été décidé, des contrôles renforcés sont par contre d'ores et déjà effectués pour prévenir des hausses de prix injustifiées. (Communiqué par la Confédération luxembourgeoise du commerce)

Demandez la nouvelle brochure Formation professionnelle continue



CHAMBRE DE COMMERCE - SERVICE FORMATION CONTINUE

Siège: 31, boulevard Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 -225
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: formcont@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Pool commerce

Une nouvelle initiative pour l'emploi

Le Ministère du Travail et de l'Emploi, l'Administration de l'Emploi et de la confédération luxembourgeoise du commerce viennent de publier un dépliant qui décrit brièvement la nouvelle initiative «pool commerce». L'initiative «pool commerce» s'inscrit dans le contexte du PAN et permet d'aider à la fois les personnes disponibles pour le marché du travail à prendre un nouveau départ dans leur vie professionnelle, et les entreprises du secteur du commerce de détail à recruter des collaborateurs pré-formés pour palier leurs vacances de postes temporaires ou permanentes dans la vente et le réassort ainsi que dans les domaines de la caisse et de l'accueil.

Pour préparer les demandeurs d'emploi à leur nouvelle carrière professionnelle dans le commerce, ils suivent une formation d'une durée de six jours qui porte sur l'accueil, la communication verbale et non verbale, l'hygiène, la motivation, le travail en équipe, la gestion de conflits en interne, le traitement des réclamations, la concentration et les calculs élémentaires. Les candidats qui ont suivi avec succès cette formation, constaté par un certificat de participation, sont assignés par les services de placement de l'Adem à se présenter auprès des chefs d'entreprises ou responsables du personnel qui ont signalé une offre d'emploi dans un des domaines de la vente, de la caisse ou du réassort.

Ces cours peuvent être suivis d'un stage de réinsertion en entreprise d'une durée d'un mois. Force est cependant de constater que la majorité des candidats qui ont suivi les premiers cours de formation ont réussi à décrocher un contrat de travail à durée indéterminée, ou, dans certains cas, un contrat à durée



déterminée lorsqu'il s'agissait d'un remplacement temporaire. Au vu des résultats encourageants, les initiateurs du projet ont décidé de persévérer dans cette démarche et d'en faire une large publicité auprès de tous les concernés. Le dépliant d'information peut être demandé auprès de la confédération luxembourgeoise du commerce au tél.: 43 94 44.

Banque Générale du Luxembourg

Inauguration de l'agence de Larochette entièrement rénovée

L'agence de la Banque Générale du Luxembourg (BGL) à Larochette accueille depuis peu ses clients dans un cadre entièrement rénové et répondant aux derniers standards en matière de confort et de sécu-

rité. La BGL poursuit ainsi la modernisation continue de son réseau d'agences au Luxembourg afin de pouvoir servir ses clients dans un cadre approprié et répondant à leurs attentes.

L'agence réaménagée de Larochette dispose de deux guichets équipés de caisses automatiques, répondant aux plus hauts standards de sécurité. Cet équipement permet en outre au client de traiter tous les types d'opérations de manière efficace et rapide avec un même interlocuteur. Les employés de l'agence disposent par ailleurs de deux parloirs pour informer et conseiller la clientèle dans un cadre approprié. Des coffres-forts sont à la disposition des clients dans l'agence. Un «bancomat», disponible 24 heures sur 24, est installé à l'extérieur de l'agence.

L'agence de la BGL à Larochette a ouvert ses portes pour la première fois en 1953 en tant que bureau attaché à l'agence de Mersch. En 1964, l'agence de Larochette fut installée dans ses locaux définitifs dans une ancienne auberge située aux abords de la place «op der Bleech», au coeur du village. Au XIXe siècle, l'ancien Hôtel de Larochette avait notamment accueilli à plusieurs reprises l'écrivain Victor Hugo. L'agence de Larochette fut, après un premier agrandissement en 1975, entièrement rénovée et réaménagée entre novembre 2000 et avril 2001.



Le chef d'agence, Madame Lurdes Pereira, et son équipe expérimentée composée de quatre personnes sont au service de la clientèle du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures et de 13.30 à 16.30 heures. La Banque Générale du Luxembourg, membre du groupe Fortis, dispose au GrandDuché d'un réseau à couverture nationale de 40 agences. Elle offre au delà des services de Private Banking dans neuf centres bancaires à travers le pays.

Industrie automobile

La Volvo Safety Concept Car utilise le Seat Belt Reminder d'IEE

Le système d'alerte pour ceinture de sécurité d'IEE a été choisi par Volvo pour équiper la nouvelle Safety Concept Car. Ce système novateur a été conçu pour détecter la présence d'un occupant de plus de 15 kilogrammes sur le siège passager et/ou sur le banquette arrière d'une voiture. En déclenchant un voyant lumineux, le système d'alerte d'IEE signale à l'occupant du siège qu'il doit attacher sa ceinture de sécurité.



En outre, par ce signal, le système accroît la protection des passagers, particulièrement celle des enfants, si leur ceinture s'est malencontreusement détachée lors d'un trajet. Le capteur d'IEE se présente sous forme de deux substrats assemblés par un adhésif. Une pression sur les cellules actives du capteur - raccordées électriquement en parallèle - provoque une diminution de la résistance électrique, ce qui informe le système sur l'état d'occupation du siège et active automatiquement le signal de bouclage de la ceinture de sécurité. La fonction du nouveau système de capteurs n'est qu'une application parmi beaucoup d'autres. Des applications de contrôle de la climatisation, du chauffage de siège, des appuie-têtes électriques, de l'éclairage intérieur, de l'acoustique de l'autoradio et de la mémoire de la position du siège pourraient facilement être intégrées.

Depuis 1993, IEE est fournisseur mondial de solutions pour le déploiement contrôlé de l'airbag. Jusqu'à présent, IEE a produit plus de 6 millions de capteurs PPD (Passenger Presence Detection), un système qui détecte la présence d'un occupant sur le siège avant des voitures, et plus de 4 millions de capteurs CPOD (Child seat Presence and Orientation Detection). Les clients de la société se comptent parmi les plus grands constructeurs automobiles: Audi, Bentley, BMW, DaimlerChrisler, Fiat, Ford, Holden, Hyundai, Kia, Lancia, Land Rover, Mazda, Mitsubishi, Opel, Rolls-Royce, Saab et Toyota. IEE emploie près de 650 employés sur deux sites de production, un centre technique au Luxembourg et un autre centre technique aux Etats-Unis.

Luxcontrol S.A

Extension des activités «Inspection de Marchandises»

Luxcontrol S.A., avec ses filiales en Allemagne et en Hollande, s'offre de nouvelles perspectives de développement pour son activité «Inspection de marchandises». Jusqu'à présent principalement axé sur les matières premières telles que le charbon/coke et

les minerais de fer, Luxcontrol S.A. développe aujourd'hui ses activités d'inspection de ferroalliages et de métaux, ceci grâce à sa coopération renforcée avec la société Daniel C.Griffith appartenant au groupe Inspectorate.

Inspectorate est une société d'inspection internationale qui appartient depuis 1998 au groupe anglais BSI. Active dans 90 pays, elle emploie plus de 2000 personnes. Dans le domaine du pétrole, de la pétrochimie et de l'inspection dans l'industrie chimique, Inspectorate a pris le rôle de leader international. Aussi, pour des raisons de restructuration, Inspectorate a cessé ses activités d'inspection aux Pays-Bas et plus particulièrement dans le port de Rotterdam pour le charbon, les minerais et les ferroalliages. Par conséquent, le laboratoire chimique exploité au même endroit a été fermé.

Grâce à la confiance acquise par Luxcontrol S.A. depuis plus d'un an chez Inspectorate, et ce par un travail régulier en tant que sous-traitant, l'activité complète, abandonnée par Inspectorate, a pu être reprise par la filiale Luxcontrol BV à Brielle (Rotterdam). Luxcontrol GmbH a pour sa part pris en charge les activités de Inspectorate/Griffith dans le port de Duisburg. Ces événements récents permettront à la branche «Inspection de matières et de marchandises» du groupe Luxcontrol d'accroître notablement sa gamme de prestations et ainsi de développer son activité en étant capable d'offrir une gamme de services plus intégrée à ses clients. Grâce aux nouvelles installations de préparation établies depuis fin mai à Rotterdam et avec l'appui du laboratoire chimique hautement performant de Luxcontrol S.A., cette activité fournira les bases de nouvelles perspectives de croissance.

Secteur brassicole

Nouvelle image pour la bière Diekirch

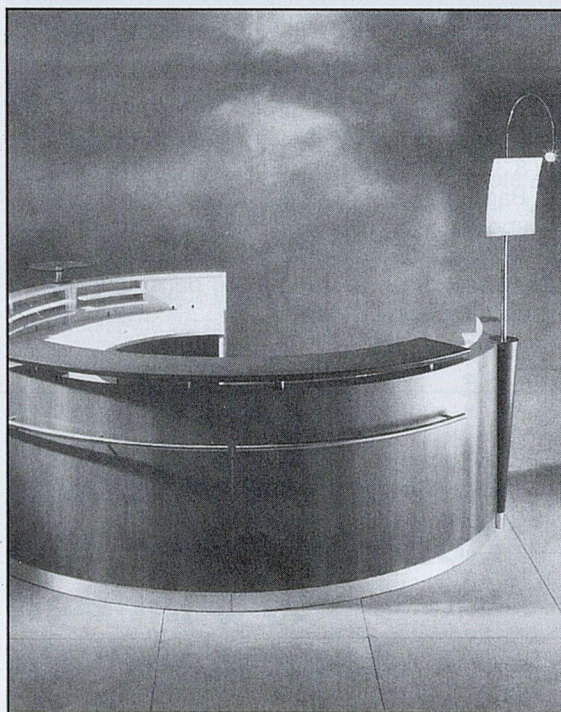
Après avoir relooké sa marque Mousel, la Brasserie de Luxembourg Mousel Diekirch a décidé de doter sa bière Diekirch d'une nouvelle image de marque. La Diekirch s'habillera désormais d'un bleu frais et, avec les modifications apportées à son logo, la marque se présente maintenant sous un habillage plus moderne. En tant que bière luxembourgeoise la plus exportée à l'étranger, Diekirch se devait de rester l'ambassadeur brassicole luxembourgeois à l'étranger. Résolument positionnée comme une bière de qualité supérieure en provenance d'une région unique, la bière Diekirch se veut proche de ses amateurs.

Par cette nouvelle stratégie, la Brasserie de Luxembourg Mousel Diekirch souhaite à la fois consolider la position de sa marque Diekirch au Grand-Duché de Luxembourg et gagner du volume à l'exportation. Les consommateurs trouvent déjà sur le



marché les canettes Diekirch en 33 cl et 50 cl, les autres conditionnements emboîteront le pas prochainement. Une nouvelle campagne de communication vient de débuter avec comme objectif de remémorer aux consommateurs les racines de la réussite de la marque: un site unique, des ressources naturelles dans le sous-sol et une tradition de fabrication qui remonte à 1871.

La Brasserie de Luxembourg Mousel Diekirch progresse dans ses investissements dans son site de production à Diekirch. Bien que la réalisation des



78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange

Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

Une plate-forme unique de services B-to-B

A LA RECHERCHE D'UN SYSTÈME D'INFORMATIONS QUI VOUS FOURNIT RAPIDEMENT UNE RÉPONSE DE QUALITÉ? INTÉRESSÉ PAR LES DERNIÈRES NOUVELLES ÉCONOMIQUES? DÉCOUVREZ LE SITE PORTAIL B-TO-B DE KOMPASS

LE PORTAIL DES ENTREPRISES KOMPASS.LU EST UNE RÉELLE PLATE-FORME D'INFORMATIONS ET DE SERVICES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS. IL ORGANISE TOUTE L'INFORMATION UTILE AUX DÉCIDEURS:

- ACCÈS AUX BASES DE DONNÉES MONDIALE DE KOMPASS ET SECTORIELLES «SAFETY-SECURITY-HYGIENE-ENVIRONNEMENT»
- L'ACTUALITÉ EN LIGNE EN PARTENARIAT AVEC REUTERS
- CHAÎNES THÉMATIQUES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ
- INFORMATIONS BOURSIÈRES INTERNATIONALES
- KAP'STAGES: LE PREMIER SERVICE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉ À LA RECHERCHE DE STAGES ET DE STAGIAIRES PROPOSÉ PAR KOMPASS
- LIENS VERS UNE SÉLECTION DE SITES PROFESSIONNELS

L'information Kompass

A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX PARTENAIRES NATIONAUX OU INTERNATIONAUX? TROUVER UN MEILLEUR FOURNISSEUR? C'EST POSSIBLE SUR LE NET!

KOMPASS.LU VOUS PERMET D'ACCÉDER À LA BASE DE DONNÉES MONDIALE. DES INFORMATIONS RICHES ET FIABLES SUR PLUS DE 1,5 MILLIONS DE SOCIÉTÉS BUSINESS-TO-BUSINESS DANS PLUS DE 70 PAYS, RÉFÉRENCÉES DANS UNE CLASSIFICATION UNIQUE INTERNATIONALE ET HOMOGENÈ.

Bienvenue sur www.kompass.lu

Faxez ce formulaire au
26 25 99 57

Kompass Luxembourg

12-14, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg
Tél.: 26 25 99 50 • Fax: 26 25 99 57
info@kompass.lu • www.kompass.lu

Kompass.lu suscite mon intérêt. Je souhaite rencontrer un conseiller Kompass.

Société: _____

Nom: _____ Fonction: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____ Signature: _____

projets d'embellissements vient seulement de débiter, l'outil de production se modernise et se complète. A brève échéance la Brasserie de Luxembourg Mousel Diekirch installera un nouveau centre de distribution pour le Sud et le Centre du Grand-Duché de Luxembourg dans la zone industrielle de Kehlen. Ceci représente un investissement de plus de 150 millions de Flux. Vers la fin de l'année, tout le personnel administratif de la société sera regroupé sur le site de Diekirch.

Modifications au niveau statutaire

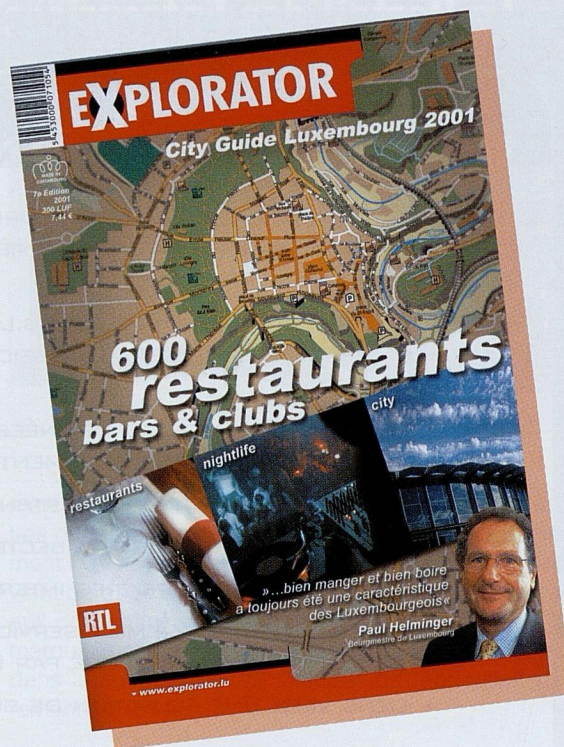
Lors de son assemblée générale extraordinaire, l'actionariat de la Brasserie de Luxembourg Mousel Diekirch S.A. a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de scinder la société en deux entités, l'une industrielle, l'autre immobilière. Les actionnaires ont estimé que la Brasserie doit pouvoir se consacrer exclusivement aux activités brassicoles et apparentées, ne conservant sur le plan immobilier que le(ou les) site(s) nécessaire(s) à l'exploitation. Cette société reprend le nom de la Brasserie actuelle - Brasserie de Luxembourg Mousel Diekirch S.A. La société immobilière qui prend la dénomination M Immobilier S.A., se voit attribuer tous les immeubles autres que le(ou les) site(s) nécessaire(s) à l'exploitation de la brasserie, donc tous les immeubles à usage commercial et d'habitation, de même que les anciens sites industriels de Mousel et Clausen à Luxembourg Clausen et Henri Funk à Neudorf.

Les actionnaires actuels de la Brasserie de Luxembourg Mousel Diekirch S.A. recevront pour chaque action de la société une action de chacune des deux nouvelles sociétés issues de la scission. La transmission de tous les actifs et de tous les passifs aux deux sociétés nouvelles se fait, sur le plan comptable, à partir du 1^{er} janvier 2001, de sorte que les actions nouvelles donneront droit de participation aux bénéfices des sociétés issues de la scission la première fois pour l'exercice 2001. Il a été profité de cette scission pour porter le capital de la société brassicole, par incorporation des réserves, à 5.000.000 EUR. Le capital de la société immobilière sera porté à 3.000.000 EUR. Dans un premier temps, les Conseils d'Administration des deux sociétés issues de la scission seront composées des mêmes personnes.

Explorator 2001

La nouvelle édition du City Guide vient de paraître

L'édition 2001 du guide «Explorator» vient de paraître. Le rédacteur en chef et éditeur Mike Koedinger et son équipe ont décidé de se concentrer sur les aspects pratiques du guide et le contenu a été re-centré pour faciliter l'utilisation pour les lecteurs. Sur



les 292 pages que compte la nouvelle édition, plus de la moitié est consacrée au chapitre Restaurants. Cette partie du guide a été entièrement refondue pour offrir une plus grande simplicité d'utilisation. Chaque quartier, pour la ville et chaque région, pour le pays est précédé d'une double page comportant un plan détaillé ou une carte avec index thématique à l'appui. La nouvelle mise en page permet maintenant une utilisation et une recherche de l'information très faciles, le tout agrémenté de nombreuses photos en couleur. Un long entretien avec M. Paul Helminger, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ouvre l'habituel chapitre People et, en fin d'ouvrage, le lecteur trouvera, comme chaque année les parties Nightlife et Internet. A l'occasion de la sortie de cette édition, le site Internet a également fait peau neuve et il est désormais possible de s'informer tout au long de l'année des ouvertures (et fermetures) de restaurants et d'effectuer des recherches d'après de multiples critères croisés. «Explorator» est en vente en kiosques au prix de 300 Luf ou 7.44 Eur.

Neuer Markt

Weitere IPO-Auszeichnung für die Thiel Logistik AG

Die Thiel Logistik AG ist der Gewinner der Kategorie „Corporate Governance“ des ersten „IPO Management-Award“, den die Financial Times Deutsch-

EXPORTER
+
ASSURER
=
DUCROIRE



 OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

land und die strategische Unternehmensberatung Monitor Group vergeben haben. Mit dem „IPO Management-Award“ würdigen die beiden Veranstalter die besten Börsengänge der vergangenen zwei Jahre. Der Preis wurde am 31. Mai 2001 erstmals in Frankfurt im Rahmen einer Festveranstaltung vergeben.

Die neue Auszeichnung soll die Management-Qualität der Börsen-Newcomer hervorheben. Für den „IPO Management-Award“ analysierte ein Expertenteam in einem monatelangen Verfahren die Börsengänge von 280 Unternehmen. Der „IPO Management-Award“ wurde in insgesamt fünf Kategorien verliehen, „Best Overall IPO-Management“, „Best Newcomer“, „Best Equity Story“, „Best Corporate Governance“ und „Best Investor Relations“. Maßgeblich für das Endergebnis waren Kriterien wie die Emissions-Strategie, Equity Story, Corporate Governance, Investor Relations und Controlling.

In der Kategorie „Best Corporate Governance“ wurde untersucht, inwieweit die jeweilige Unternehmensführung durch die richtige Besetzung, die Zusammenarbeit und Nutzung des Aufsichtsrates

ergänzt werden konnte. Auch die Branchenerfahrung des Aufsichtsrates spielte eine Rolle. Weitere Kriterien: Die Kontakthäufigkeit des Managements mit dem Aufsichtsratsvorsitzenden, die Vergütung des Aufsichtsrates sowie das Leitbild des Unternehmens. Auch in den Kategorien „Best Equity Story“ und „Overall IPO Management“ konnte die Thiel Logistik Plätze innerhalb der Top Ten erreichen.

Die Thiel Logistik AG, seit März 2000 erfolgreich am Neuen Markt in Frankfurt börsennotiert, versteht sich als Logistikdienstleister mit ausgeprägter IT-Kompetenz. Sie entwickelt und realisiert IT-gesteuerte, ganzheitliche Logistikkonzepte für die Bereiche E-Commerce, Health Care-Logistics, KontraktLogistik sowie Value-Added-Services. Als Komplettanbieter ist die Thiel Logistik AG mit ihrer Logistikkompetenz in die gesamte Wertschöpfungskette von der Analyse über die Planung bis hin zum maßgeschneiderten Konzept mit IT-gesteuertem Management eingebunden. Die Thiel Logistik AG mit Hauptsitz in Grevenmacher beschäftigt über 5.000 Mitarbeiter an über 200 Standorten in ganz Europa und den USA.

PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION



Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

L'innovation, la recherche ou le transfert de technologies constituent un formidable moteur de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- améliorer ou créer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel transnational
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



Agence Nationale pour la Promotion
de l'Innovation et de la Recherche

LUXINNOVATION est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Économie - Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.



L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



Pour optimiser les flux financiers de son entreprise



Pour optimiser les flux financiers de son entreprise, Michel, directeur financier, a misé sur l'esprit d'innovation de la Banque Générale du Luxembourg qui lui a proposé une solution complète, les "Fortis Bank International Services".

Cet ensemble de services, de conseils et d'aides pour le traitement et l'automatisation des transactions internationales permet à Michel de maîtriser au plus près et à coût réduit l'ensemble de la trésorerie. Cette visibilité constante des avoirs et encours augmente la performance globale de l'entreprise.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quels que soient sa taille ou son degré de développement.

Pour accompagner votre entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte et innove.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

Member of the Fortis group

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.
SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L-2951 LUXEMBOURG
ENTREPRISES: TÉL.: 4242-5116
www.bgl.lu e-mail: business.banking@bgl.lu